Zeitschrift: Boissiera : mémoires de botanique systématique

Herausgeber: Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève

Band: 49 (1995)

Artikel: Code inernational de la nomenclature botanique (Code de Tokyo) : adopté par le Quinzième Congrès International de Botanique, Yokohama, Août-Septembre 1993

Autor: Greuter, W. / Burdet, H. M.

Kapitel: Division II : règles et recommandations

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-895423

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIVISION II. RÈGLES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I. RANGS DES TAXONS

Article 1

1.1. Dans le *Code*, les groupes taxonomiques de tous rangs se nomment taxons (*taxa*, singulier: *taxon*).

Article 2

2.1. Chaque individu végétal est considéré comme appartenant à un certain nombre de taxons de rangs hiérarchiquement subordonnés et dont l'espèce (*species*) constitue le rang de base.

Article 3

3.1. Les principaux rangs des taxons par ordre descendant sont: le règne (*regnum*), l'embranchement ou le phylum (*divisio, phylum*), la classe (*classis*), l'ordre (*ordo*), la famille (*familia*), le genre (*genus*), et l'espèce (*species*). Ainsi, sauf dans le cas de certaines plantes fossiles (voir l'Art. 3.3), chaque espèce peut être affectée à un genre, chaque genre à une famille, etc.

3.2. Les principaux rangs de nothotaxons (taxons hybrides) sont le nothogenre et la nothoespèce. Ce sont les mêmes rangs que le genre et l'espèce, dont seuls les termes d'indication de rang diffèrent pour marquer leur caractère hybride (voir l'Appendice I).

3.3. En raison de la nature fragmentaire des spécimens sur lesquels certaines espèces de plantes fossiles sont fondées, les genres auxquels elles sont affectées ne sont pas attribuables à une famille, bien qu'ils puissent parfois être rattachés à un taxon de rang supérieur. De tels genres sont appelés genres de forme (*forma-genera*).

Ex. 1. Genres de forme: *Dadoxylon* Endl. (*Coniferopsida*), *Pecopteris* (Brongn.) Sternb. (*Pteropsida*), *Stigmaria* Brongn. (*Lepidodendrales*), *Spermatites* Miner (plantes à graines).

Ex. 2. Les genres suivants ne sont par contre pas des genres de forme: *Lepidocarpon* D. H. Scott (*Lepidocarpaceae*), *Mazocarpon* M. J. Benson (*Sigillariaceae*), *Siltaria* Traverse (*Fagaceae*).

Note 1. L'Art. 59 prévoit des taxons de forme à tous les rangs pour les formes asexuées (anamorphes) de certains champignons pléomorphes.

3.4. Tout comme dans le cas de certains champignons pléomorphes, les dispositions de ce *Code* ne s'opposent pas à la publication et à l'utilisation de noms de genres de forme pour les fossiles.

Article 4

4.1. Les rangs secondaires des taxons par ordre descendant sont la tribu (*tribus*) entre la famille et le genre, la section (*sectio*) et la série (*series*) entre le genre et l'espèce, ainsi que la variété (*varietas*) et la forme (*forma*) au dessous de l'espèce.

4.2. Si l'on a besoin d'un plus grand nombre de rangs de taxons, leur nom se forme par l'addition du préfixe sous (*sub-*) aux noms des rangs principaux ou secondaires. Une plante peut ainsi se voir classer dans les taxons suivants (par ordre décroissant de rang): *regnum, subregnum, divisio* ou *phylum, subdivisio* ou *subphylum, classis, subclassis, ordo, subordo, familia, subfamilia, tribus, subtribus, genus, subgenus, sectio, subsectio, series, subseries, species, subspecies, varietas, subvarietas, forma, subforma.*

4.3. On peut prévoir encore des rangs supplémentaires, pourvu qu'ils ne deviennent pas source de confusion ou d'erreur.

4.4. Les rangs subordonnés des nothotaxons sont les mêmes que les rangs subordonnés des taxons non-hybrides, mais le nothogenre est le rang le plus élevé qui est autorisé (voir l'Appendice I).

Note 1. Dans ce *Code,* l'expression "subdivision d'une famille" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre la famille et le genre et l'expression "subdivision d'un genre" ne s'applique qu'aux taxons de rang intermédiaire entre le genre et l'espèce.

Note 2. Pour la désignation de certaines variétés horticoles, voir l'Art. 28 Notes 1 et 2.

Note 3. En classant des parasites, surtout des champignons, les auteurs qui n'attribuent pas de rang spécifique, subspécifique ou variétal aux taxons reconnaissables par leurs caractères physiologiques mais à peine ou pas du tout par leurs caractères morphologiques, peuvent distinguer, à l'intérieur de l'espèce, des formes spéciales (*formae speciales*), caractérisées par leur adaptation à des hôtes différents, mais dont la nomenclature n'est pas réglée par les dispositions de ce *Code.*

Article 5

5.1. L'ordre relatif des rangs, fixé aux Art. 3 et 4, ne doit pas être changé (voir les Art. 33.5 et 33.6).

CHAPITRE II. NOMS DES TAXONS (DISPOSITIONS GÉNÉRALES)

SECTION 1. DÉFINITIONS

Article 6

6.1. Une publication est effective si elle est conforme aux Art. 29-31.

6.2. Une publication de noms est valide si elle est conforme aux Art. 32-45 ou H.9 (voir aussi l'Art. 61).

6.3. Un nom est légitime s'il est conforme aux règles.

6.4. Un nom est illégitime s'il est ainsi désigné par les Art. 18.3, 19.5 ou 52-54 (voir aussi l'Art. 21 Note 1 et l'Art. 24 Note 2). Un nom qui selon ce *Code* était illégitime à sa publication ne peut devenir légitime ultérieurement, à moins qu'il ne soit conservé ou sanctionné.

6.5. Le nom correct d'un taxon de délimitation, position et rang donnés est le nom légitime qui doit être adopté d'après les règles (voir l'Art. 11).

Ex. 1. Le nom du genre *Vexillifera* Ducke (1922), fondé sur l'espèce unique *V. micranthera*, est légitime parce qu'il est conforme aux règles. Il en est de même du nom générique *Dussia* Krug & Urb. ex Taub. (1892) fondé sur l'espèce unique *D. martinicensis.* Ces deux noms génériques sont corrects si les deux genres sont tenus pour distincts. Harms (in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 19: 291. 1924) a cependant réuni *Vexillifera* et *Dussia* en un seul genre; ce dernier nom est le seul correct pour un genre d'une telle circonscription. Le nom légitime *Vexillifera* peut donc être correct ou non selon la manière dont chacun conçoit les taxons.

6.6. Dans ce *Code*, à moins d'indication contraire, le mot "nom" désigne un nom dont la publication est valide, qu'il soit légitime ou illégitime (voir l'Art. 12).

6.7. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre, comprenant le nom d'un genre combiné avec une ou deux épithètes, est appelé combinaison (voir les Art. 21, 23 et 24).

Ex. 2. Combinaisons: *Mouriri* subg. *Pericrene, Arytera* sect. *Mischarytera, Gentiana lutea, Gentiana tenella* var. *occidentalis, Equisetum palustre* var. *americanum, Equisetum palustre* f. *fluitans.*

6.8. Les autonymes sont tous les noms qui peuvent être établis automatiquement en fonction des Art. 22.3 et 26.3, qu'ils apparaissent imprimés ou non dans la publication dans laquelle ils sont établis (voir l'Art. 32.7).

SECTION 2. TYPIFICATION

Article 7

7.1. L'application des noms de taxons du rang de famille ou d'un rang inférieur est régie par la méthode des types nomenclaturaux (types des noms de taxons). L'application des noms de taxons dans les rangs supérieurs est également régie par des types lorsque les noms dérivent de noms génériques (voir l'Art. 10.7).

7.2. Un type nomenclatural (*typus*) est l'élément auquel le nom d'un taxon, qu'il soit correct ou synonyme, est attaché d'une manière permanente. Le type nomenclatural n'est pas nécessairement l'élément le plus typique ou le plus représentatif d'un taxon.

7.3. Un nom de remplacement (*nomen novum*) publié délibérément pour être substitué à un autre est typifié par le type de ce dernier (voir l'Art. 33.2, mais aussi l'Art. 33 Note 2).

Ex. 1. *Myrcia lucida* McVaugh (1969) a été publié comme nomen novum pour *M. laevis* O. Berg (1862), un homonyme illégitime de *M. laevis* G. Don (1832). Le type de *M. lucida* est donc le type de *M. laevis* O. Berg (non G. Don), c'est-à-dire l'échantillon Spruce 3502.

7.4. Un nom nouveau formé à partir d'un nom légitime publié antérieurement (*stat. nov.*, *comb. nov.*) est toujours typifié par le type de son basionyme, même s'il a été appliqué par erreur à un taxon dont on ne considère pas actuellement qu'il contient ce type (mais voir les Art. 48.1. et 59.6.).

Ex. 2. *Pinus mertensiana* Bong. a été transféré dans le genre *Tsuga* par Carrière qui, cependant, comme cela ressort de sa description, appliquait par erreur la nouvelle combinaison *T. mertensiana* à une autre espèce de *Tsuga*, soit *T. heterophylla* (Raf.) Sarg. La combinaison *Tsuga mertensiana* (Bong.) Carrière ne doit pas s'appliquer à *T. heterophylla* mais doit être retenue pour *P. mertensiana* lorsque cette espèce est placée dans *Tsuga;* la citation entre parenthèses (conformément à l'Art. 49) du nom de l'auteur original, Bongard, indique le type du nom.

Ex. 3. *Iridaea splendens* (Setch. & N. L. Gardner) Papenf., *I. cordata* var. *splendens* (Setch. & N. L. Gardner) I. A. Abbott (in Syesis 4: 55. 1972), et *Gigartina cordata* var. *splendens* (Setch. & N. L. Gardner) D. H. Kim (in Nova Hedwigia 27: 40. 1976) ont tous le même type que leur basionyme, *Iridophycus splendens* Setch. & N. L. Gardner, à savoir Gardner 7781 (UC 539565).

7.5. Un nom nomenclaturalement superflu à sa publication (voir l'Art. 52) est automatiquement typifié par le type du nom qui s'imposait selon les règles, à moins que l'auteur du nom superflu n'ait désigné ou expressément indiqué un type différent. La typification automatique ne s'applique pas aux noms sanctionnés en vertu de l'Art. 15.

7.6. Le type d'un autonyme est le même que celui du nom dont il est dérivé.

7.7. Un nom publié validement par référence à une description ou diagnose effectivement publiée antérieurement (Art. 32.1(c)) doit être typifié par un élément choisi dans le contexte de la description ou diagnose en question, à moins que l'auteur qui valide le nom n'ait expressément désigné un type différent (mais voir l'Art. 10.2). Cependant, le type du nom d'un taxon assigné à un groupe dont la nomenclature a un point de départ postérieur à 1753 (voir l'Art. 13.1) doit être déterminé conformément à l'indication ou à tout élément descriptif ou autre qui accompagne sa publication valide (voir les Art. 32 à 45).

Ex. 4. Puisque le nom *Adenanthera bicolor* Moon (1824) n'est validé que par référence à Rumphius, (Herb. Amboin. 3: t.112. 1743), c'est cette illustration qui, en l'absence du spécimen qu'elle figure, est le type du nom. Ce n'est pas le spécimen, déposé à Kew, qui fut récolté par Moon et étiqueté "*Adenanthera bicolor*", puisque Moon n'a pas expressément désigné ce dernier comme type.

Ex. 5. *Echium lycopsis* L. (Fl. Angl.: 12. 1754) a été publié sans description ni diagnose mais avec une référence à Ray (Syn. Meth. Stirp. Brit. ed. 3. 227. 1724), ouvrage dans lequel une espèce de "*Lycopsis*" est discutée sans description ni diagnose mais avec citation de références antérieures, dont Bauhin (Pinax: 255. 1623). La description de validation admise pour *E. lycopsis* est celle de Bauhin et le type doit être choisi selon le contexte de cet ouvrage. Par conséquent le spécimen de Sherard de l'herbier Morison (OXF), choisi par Klotz (Wiss. Z. Martin-Luther-Univ. Halle-Wittenberg Math.-Naturwiss. Reihe 9: 375-376.1960), quoique probablement examiné par Ray, ne peut être choisi comme type. Le premier choix acceptable d'une typification est celui de l'illustration, citée tant par Ray que par Bauhin, de *Echii altera species*, in Dodoens (Stirp. Hist. Pempt.: 620. 1583), comme suggéré par P. E. Gibbs (Lagascalia 1: 60-61. 1971) et formellement proposé par Stearn (Ray Soc. Publ.: 149, Introd.: 65. 1973).

7.8. La typification des noms adoptés dans l'un des ouvrages spécifiés à l'Art. 13.1(d) et par là sanctionnés (Art. 15), peut être effectuée sur la base de tout ce qui est associé à un nom dans l'un de ces ouvrages.

7.9. La typification des noms de genres de forme de plantes fossiles (Art. 3.3), d'anamorphes de champignons (Art. 59) et d'autres taxons analogues de rang générique ou inférieur ne diffère pas de celle indiquée ci-dessus.

Note 1. Voir également l'Art. 59 pour les détails concernant la typification des noms de certains champignons pléomorphes.

7.10. En matière de priorité au sens des Art. 9.13 et 10.5, la désignation d'un type n'est accomplie que par une publication effective (Art. 29 à 31).

7.11. En matière de priorité au sens des Art. 9.13 et 10.5, la désignation d'un type n'est accomplie que si ce type est expressément accepté comme tel par l'auteur qui typifie, et si l'élément type est clairement indiqué par une citation directe comportant le terme "type" ou un équivalent.

Ex. 6. *Chlorosarcina* Gerneck (1907) comprenait à l'origine deux espèces, *C. minor* et *C. elegans.* Vischer (1933) a transféré la première dans *Chlorosphaera* G. A. Klebs et retenu la seconde dans *Chlorosarcina.* Il n'a cependant pas fait usage du terme "type" ou d'un équivalent. En conséquence, son action ne constitue pas une typification de *Chlorosarcina.* Le premier auteur à désigner un type comme "LT.", fut Starr (in ING Card No. 16528, Nov. 1962), qui a choisi *Chlorosarcina elegans.*

**Ex. 7.* Le terme "standard species" utilisé par Hitchcock & Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists: 110-199. 1929) est aujourd'hui considéré comme équivalent à "type", et en conséquence les désignations de types dans cet ouvrage sont acceptables.

Recommandation 7A

7A.1. Il est instamment recommandé que le matériel sur lequel se fonde le nom d'un taxon, et tout spécialement son holotype, soit déposé dans un herbier public ou dans toute autre collection publique librement accessible aux botanistes, pour y être scrupuleusement conservé.

Article 8

8.1. Le type du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique consiste en un spécimen ou une illustration unique, excepté dans le cas suivant: pour les plantes herbacées de petite taille et pour la plupart des plantes non vasculaires, le type peut consister en plusieurs individus, à conserver de façon permanente sur une même feuille d'herbier ou en une seule préparation équivalente (par exemple: boîte, sachet, bocal, préparation microscopique).

8.2. Les spécimens-types de noms de taxons doivent être conservés de façon permanente et ne peuvent être une plante vivante ou une culture.

**Ex. 1.* La souche CBS 7351, donnée comme type du nom *Candida populi* Hagler & al. (in Int. J. Syst. Bacteriol. 39: 98. 1989), peut être acceptée comme type nomenclatural car elle est conservée de façon permanente à un stade métabolique inactif par lyophilisation (voir aussi la Recommandation 8B.2).

8.3. Pour les noms d'espèces ou de taxons infraspécifiques de plantes non-fossiles dont il est impossible de conserver un spécimen, ou pour les noms sans spécimen-type, le type peut être une illustration.

8.4. Pour les taxons de plantes fossiles de rang spécifique ou inférieur, le type du nom est le spécimen dont l'illustration accompagne la publication valide du nom ou le spécimen dont la figure est citée à cette occasion (voir l'Art. 38). Si plusieurs spécimens sont figurés ou cités lors de la publication valide du nom, l'un d'eux doit être choisi comme type.

8.5. Un spécimen unique et complet utilisé pour établir un taxon de plantes fossiles doit être considéré comme le type nomenclatural.

Recommandation 8A

8A.1. Lorsqu'un holotype, un lectotype ou un néotype est une illustration (voir l'Art. 8.3), le spécimen ou les spécimens sur lesquels se fonde cette illustration doivent servir à déterminer le champ d'application du nom.

---

*Ici et ailleurs dans le *Code*, un astérisque placé devant un exemple indique qu'il s'agit d'un "exemple voté" (voir Extraits de la préface de l'édition anglaise p. 25).

8A.2. Lorsqu'il est impossible de préserver un spécimen-type et qu'une illustration est désignée comme type du nom d'un nouveau taxon (voir l'Art. 8.3), la documentation relative à la récolte du matériel illustré doit être fournie (voir aussi la Recommandation 32D.2).

8A.3. Si le spécimen-type du nom d'une plante fossile a été débité (coupes de bois fossile, fragments de coal-balls, etc.), toutes les parties utilisées pour établir la diagnose originale sont à marquer clairement.

Recommandation 8B

8B.1. Chaque fois que cela est possible, une culture vivante devrait être préparée à partir du matériel holotype du nom d'un taxon nouvellement décrit d'algues ou de champignons et déposée auprès d'au moins deux institutions consacrées à la conservation des cultures ou des ressources génétiques. (Une telle démarche ne lève pas l'exigence d'un spécimen holotype découlant de l'Art. 8.2).

8B.2. Dans les cas où le type nomenclatural est une culture préservée de façon permanente à un stade métabolique inactif (voir l'Art. 8 Ex. 1), tout isolat obtenu à partir de cette culture doit être cité comme "ex-type" *(ex typo),* "ex-holotype" *(ex holotypo),* "ex-isotype" *(ex isotypo),* etc., de manière à indiquer clairement qu'il est dérivé du type, mais qu'il n'est pas lui-même le type nomenclatural.

Article 9

9.1. L'holotype du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique est le spécimen ou l'illustration que l'auteur a utilisé ou désigné comme type nomenclatural; tant qu'il existe, il règle automatiquement l'application du nom correspondant (voir aussi l'Art. 10).

Note 1. Toute désignation effectuée par l'auteur et explicitement exprimée à la publication originale du nom d'un taxon est définitive (voir cependant l'Art. 9.9). Si l'auteur n'a inclu qu'un élément, cet élément doit être considéré comme l'holotype. Si un nom nouveau est fondé sur la description précédemment publiée d'un taxon, le même raisonnement s'applique au matériel inclu par l'auteur précédent (voir les Art. 7.7 et 7.8).

9.2. Le lectotype est un spécimen ou une illustration (voir l'Art. 8.3) désigné comme type nomenclatural conformément à l'Art. 9.9, lorsque l'holotype n'a pas été indiqué à la publication ou aussi longtemps qu'il fait défaut.

9.3. Un isotype est un double[1] quelconque de l'holotype; c'est toujours un spécimen.

---

[1]Ici comme ailleurs dans ce *Code,* le terme "double" a le sens que lui donnent habituellement les praticiens des herbiers. C'est une partie d'une récolte d'une seule espèce ou taxon infraspécifique faite par un collecteur en une fois. Cependant, la possibilité d'une récolte hétérogène doit toujours être envisagée par l'auteur qui choisit un lectotype et les précautions appropriées doivent être prises.

9.4. Un syntype est un ou plusieurs spécimens cités dans le protologue[1] par l'auteur qui n'a pas désigné d'holotype ou qui en a désigné simultanément plusieurs comme types.

9.5. Un paratype est un spécimen cité dans le protologue qui n'est ni l'holotype, ni un isotype, ni l'un des syntypes si l'auteur a désigné simultanément deux spécimens ou plus comme types.

Ex. 1. L'holotype du nom *Rheedia kappleri* Eyma, qui désigne une espèce polygame, est un spécimen mâle, récolté par Kappler (593a in U). L'auteur a désigné un spécimen hermaphrodite récolté par le Service Forestier du Suriname comme paratype (B.W.1618 in U).

Note 2. Dans la plupart des cas où aucun holotype n'a été désigné il n'y aura pas non plus de paratypes, puisque tous les spécimens cités sont des syntypes. Cependant, lorsqu'un auteur a désigné deux spécimens ou plus, tous les autres spécimens cités sont des paratypes et non des syntypes.

9.6. Un néotype est un spécimen ou une illustration (voir l'Art. 8.3) choisi pour servir de type nomenclatural tant que tous les matériaux sur lesquels a été fondé le nom du taxon font défaut (voir aussi l'Art. 9.11).

9.7. Un épitype est un spécimen ou une illustration choisi pour servir de modèle d'interprétation lorsque l'holotype, le lectotype ou le néotype précédemment désigné, ou encore tout le matériel original[2], associé à un nom validement publié, est ambigu de façon démontrable et ne peut être identifié de manière probante afin de donner une application précise à un nom de taxon. Lorsqu'un épitype est désigné, l'holotype, le lectotype ou le néotype que cet épitype représente doit être cité de façon explicite.

9.8. L'emploi d'un terme défini dans le *Code* (Art. 9.1 à 9.7) pour désigner un type, dans un sens différent de celui pour lequel il est défini, est considéré comme une erreur à corriger (par exemple, l'emploi du terme lectotype pour introduire ce qui est en fait un néotype).

---

[1]Protologue (du grec protos, premier; logos, discours): tout ce qui est associé au nom à sa première publication, c'est-à-dire diagnose, description, illustration, références, synonymie, renseignements géographiques, citations de spécimens, discussion et commentaires.

[2]Pour les besoins de ce *Code,* le "matériel original" comprend *(a)* les spécimens et les illustrations inédites ou publiées avant ou en même temps que le protologue) sur lesquels il est possible de démontrer que la description ou la diagnose se fonde; *(b)* l'holotype et les spécimens qui, même non examinés par l'auteur de la description ou de la diagnose qui valide le nom, ont été désignés comme types (syntypes ou paratypes) du nom au moment de sa publication valide; et *(c)* les isotypes ou isosyntypes du nom sans tenir compte de ce que ces spécimens auront été examinés ou non par l'auteur de la description ou de la diagnose validante, ou par l'auteur du nom.

Ex. 2. Borssum Waalkes (in Blumea 14: 198. 1966) a cité Herb. Linnaeus No. 866.7 (LINN) comme holotype de *Sida retusa* L. (1763). Le terme est employé de façon incorrecte parce que les illustrations dans Plukenet (Phytographia: t. 9, f. 2. 1691) et Rumphius (Herb. Amboin. 6: t. 19. 1750) ont été citées par Linné dans le protologue de *S. retusa.* Puisque ces trois éléments font partie du matériel original (Art. 9.9, note infrapaginale), l'emploi par Borssum Waalkes du terme holotype est une erreur à corriger en faveur du terme lectotype.

9.9. Si l'auteur d'un nom n'a pas indiqué d'holotype, si l'holotype est perdu ou détruit ou s'il apparaît que le matériel désigné comme type correspond à plus d'un taxon, on peut choisir un lectotype ou, si c'est possible (Art. 9.6), un néotype à titre de substitut (Art. 7.10 et 7.11). Un lectotype prime toujours un néotype, sauf prescriptions de l'Art. 9.11. Un isotype, s'il en existe un, doit être choisi comme lectotype. S'il n'en existe aucun, le lectotype doit être choisi parmi les syntypes. S'il n'existe ni isotype ni syntype ni isosyntype (double d'un syntype) et qu'il ne reste rien du matériel original, on peut désigner un néotype.

Note 3. Si l'auteur d'un nom spécifique ou infraspécifique a désigné plusieurs spécimens comme types (par exemple: mâle et femelle, matériel en fleurs et en fruits, etc.), l'un d'eux doit être choisi comme lectotype (voir l'Art. 9.4).

9.10. Si un spécimen-type (feuille d'herbier ou préparation équivalente) contient des éléments de plusieurs taxons (Art. 9.9), le nom doit rester attaché à la partie qui correspond le mieux à la diagnose ou description originale.

Ex. 3. Le type du nom *Tillandsia bryoides* Griseb. ex Baker (1878) est Lorentz 128 in BM; cette feuille contient en fait un mélange. L. B. Smith (Proc. Amer. Acad. Arts 70: 192.1935) a agi conformément à la présente règle en désignant l'un des éléments de la récolte de Lorentz comme lectotype.

9.11. Si un holotype ou un lectotype précédemment désigné est perdu ou détruit et s'il peut être démontré que tout le matériel original diffère taxonomiquement du type perdu ou détruit, on peut choisir un néotype pour conserver l'usage établi par la typification précédente (voir aussi l'Art. 9.12).

9.12. Un néotype choisi selon l'Art. 9.11 peut être remplacé s'il peut être démontré qu'il diffère taxonomiquement de l'holotype ou du lectotype qu'il est censé remplacer.

9.13. L'auteur qui, le premier, a désigné un lectotype ou un néotype doit être suivi. Toutefois son choix est annulé si *(a)* l'holotype est repéré ou, s'il s'agit d'un néotype, si une partie quelconque du matériel original est retrouvée. Il peut également être annulé si *(b)* l'on peut démontrer que le type choisi est en contradiction flagrante avec le protologue alors qu'un autre élément qui ne l'est pas est disponible; ou *(c)* que le choix était contraire à l'Art. 9.10.

9.14. A partir du 1er janvier 1990, une lectotypification ou néotypification du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique par un spécimen ou une illustration inédite (voir Art. 8.3) n'est pas accomplie à moins que l'herbier ou l'établissement dans lequel ce type est conservé ne soit spécifié.

Recommandation 9A

9A.1. La typification des noms pour lesquels aucun holotype n'a été désigné ne devrait être entreprise qu'avec une bonne connaissance de la méthode de travail de l'auteur; on devrait, en particulier, tenir compte du fait qu'une partie du matériel à disposition de l'auteur pour décrire un taxon peut ne pas se trouver dans l'herbier personnel de cet auteur ou peut même ne plus exister. Réciproquement, tout le matériel conservé dans l'herbier personnel d'un auteur n'a pas forcément été examiné par cet auteur pour décrire un taxon.

9A.2. La désignation d'un lectotype ne devrait être effectuée qu'avec une parfaite connaissance du groupe en question. Pour le choix d'un lectotype, tous les aspects du protologue devraient être considérés comme un guide fondamental. Les méthodes mécaniques telles que le choix automatique de la première espèce ou du premier spécimen cité, ou d'un spécimen récolté par la personne à laquelle l'espèce est dédiée, sont à éviter; elles ne sont pas scientifiques, peuvent devenir source de confusion et entraîner de nouveaux changements.

9A.3. En choisissant un lectotype, on devrait prendre d'abord en considération toutes les indications concernant les intentions de l'auteur, à moins qu'elles ne soient contraires au protologue. De telles indications sont, par exemple, des notes manuscrites, des annotations sur les spécimens d'herbier, des figures identifiables ou des épithètes telles que *typicus, genuinus*, etc.

9A.4. Lorsqu'une seule récolte est citée dans le protologue, mais qu'une institution censée la conserver n'est pas désignée, il faut admettre que le spécimen conservé dans l'institution où il est connu que l'auteur a travaillé est l'holotype, à moins qu'il existe une preuve qu'il a employé un autre matériel de la même récolte.

9A.5. Si deux ou plusieurs éléments hétérogènes étaient inclus dans la description originale, ou cités avec celle-ci, le lectotype devrait être choisi de façon à sauvegarder l'usage courant. En particulier, si un autre auteur a déjà attribué un ou plusieurs de ces éléments à d'autres taxons, le résidu ou une partie de ce dernier devrait être désigné comme lectotype, mais à condition qu'il ne soit pas en contradiction avec la description ou diagnose originale (voir l'Art. 9.13).

9A.6. Le choix du lectotype du nom d'une espèce fossile devrait se porter, si possible, sur un spécimen qui a été figuré lors de la première publication valide du nom (Art. 8.4).

Recommandation 9B

9B.1. Un soin particulier et une connaissance critique sont essentiels pour choisir un néotype, car l'auteur n'a généralement d'autre guide que sa propre faculté de discerner ce qui s'accorde le mieux avec le protologue. Si son choix est entaché d'erreur, de nouveaux changements seront inévitables.

Article 10

10.1. Le type du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre est le type d'un nom d'espèce (sauf exception prévue à l'Art. 10.4). Pour désigner ou citer un type, le seul nom d'espèce suffit, c'est-à-dire qu'il est considéré comme le parfait équivalent de son type.

Note 1. Les termes comme "holotype", "syntype" et "lectotype", tels que définis à l'Art. 9, bien qu'inapplicables, au sens strict, aux types des noms de rangs supérieurs à l'espèce, le sont cependant par analogie.

10.2. Si dans le protologue du nom d'un genre ou de toute subdivision d'un genre l'holotype ou le lectotype du(des) nom(s) d'une ou de plusieurs espèces est expressément inclu (voir l'Art. 10.3), le type doit être choisi (Art. 7.10 et 7.11) parmi les types de ces derniers noms, à moins que le type n'ait été indiqué (Art. 22.5, 22.6 et 37.2) ou désigné par l'auteur du nom. Si aucun type de nom d'espèce publié précédemment ou simultanément n'est explicitement inclu, le type doit être choisi autrement, mais ce choix doit être remplacé s'il peut être démontré que le type choisi n'est conspécifique d'aucun des matériaux associés au protologue.

Ex. 1. Le genre *Anacyclus* tel que défini à l'origine par Linné (1753), comprenait trois espèces validement nommées. Cassini (in Cuvier, Dict. Sci. Nat. 34: 104. 1825) a désigné *Anthemis valentina* L. (1753) comme type de *Anacyclus,* alors que ce n'était pas un élément du genre original. Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists: 182. 1929) a désigné *Anacyclus valentinus* L. (1753), "la seule des trois espèces originales à faire toujours partie du genre", comme "standard species" (voir l'Art. 7 Ex. 7), et son choix doit être suivi (Art. 10.5). Humphries (in Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.) Bot. 7: 109. 1979) a désigné un spécimen dans l'Herbier Clifford (BM) comme lectotype de *Anacyclus valentinus,* et ce spécimen est finalement devenu de ce fait le type du nom générique.

Ex. 2. *Castanella* Spruce ex Benth. & Hook. f. (1862) a été décrit sur la base d'un seul spécimen et sans mention de nom d'espèce. Swart (in ING Card No. 2143. 1957) fut le premier à désigner un type ("T."): *C. granatensis* Triana & Planch. (1862), fondé sur une récolte de Linden. Tant que le spécimen de Spruce est considéré comme conspécifique de la récolte de Linden le type désigné par Swart ne peut être substitué, alors même que le spécimen de Spruce est devenu le type de *Paullinia paullinioides* Radlk. (1896), parce que ce dernier nom n'est pas un nom spécifique "précédemment ou simultanément publié".

10.3. Au sens de l'Art. 10.2, l'inclusion expresse du type du nom d'une espèce est réalisée par citation ou référence (directe ou indirecte) à un nom validement publié, accepté ou mis en synonymie par son auteur, ou par la citation de l'holotype ou du lectotype d'un nom d'espèce publié précédemment ou simultanément.

Ex. 3. Le protologue de *Elodes* Adans. (1763) inclut des références à *"Elodes"* de Clusius (1601), *"Hypericum"* de Tournefort (1700) et *Hypericum aegypticum* L. (1753). Ce dernier nom est la seule référence à un nom spécifique validement publié, alors qu'aucun des autres éléments n'est le type d'un nom d'espèce. Le type de *H. aegypticum* est par conséquent le type de *Elodes,* même si des auteurs ultérieurs ont désigné *H. elodes* L. (1759) comme type (voir Robson in Bull. Brit. Mus. (Nat. Hist.), Bot. 5: 305, 336. 1977).

10.4. Par conservation, mais par conservation seulement (Art. 14.9), le type du nom d'un genre peut être un spécimen ou une illustration, utilisé par l'auteur pour la préparation du protologue, autre que le type d'un nom d'espèce incluse.

Ex. 4. *Physconia* Poelt a été conservé avec le spécimen "'*Lichen pulverulentus*', Germania, Lipsia in *Tilia,* 1767, Schreber (M)" comme type.

Note 2. Si l'élément choisi en fonction de l'Art. 10.4 est le type d'un nom d'espèce, ce nom peut être cité comme type du nom de genre. Si l'élément choisi n'est pas le type d'un nom d'espèce, l'élément type devrait être cité; facultativement, son nom correct peut être donné entre parenthèses.

10.5. L'auteur qui, le premier, désigne le type d'un nom de genre ou de subdivision de genre doit être suivi. Toutefois son choix peut être substitué si *(a)* l'on peut démontrer que le type choisi est en contradiction flagrante avec le protologue alors qu'un autre élément qui ne l'est pas est disponible; ou que *(b)* le choix repose sur une méthode de sélection essentiellement arbitraire.

Ex. 5. Fink (in Contr. U.S. Natl. Herb. 14(1): 2. 1910) a précisé qu'il "désignait les types des genres selon la règle de la première espèce". Ses désignations de types peuvent donc être substituées.

**Ex. 6.* Les auteurs suivant l'*American code of botanical nomenclature,* Canon 15 (in Bull. Torrey Bot. Club 34: 172. 1907), désignaient comme type "le premier binôme spécifique dans l'ordre" susceptible d'être choisi selon certaines conditions. Cette méthode de choix doit être considérée comme essentiellement arbitraire. Ainsi, la première désignation d'un type pour *Delphinium* L., par Britton (in Britton & Brown, Ill. Fl. N. U.S., ed. 2, 2: 93. 1913), qui suivait l'*American code* et avait choisi *D. consolida* L., a été substituée en fonction de l'Art. 10.5(b) par la désignation de *D. peregrinum* L. par Green (in Anon., Nomencl. Prop. Brit. Botanists: 162. 1929). Cependant, *D. consolida,* unicarpellé, ne peut pas être substitué comme type par *D. peregrinum,* tricarpellé, selon l'Art. 10.5(a), parce que cette désignation n'est pas sérieusement en conflit avec le protologue générique, qui précise "germina tria vel unum", indépendamment du fait que Linné classait le genre dans les "Polyandria Trigynia".

10.6. Le type du nom d'une famille ou de toute subdivision d'une famille est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé (voir l'Art. 18.1). Pour désigner ou citer un type, le seul nom de genre suffit. Le type d'un nom de famille ou de sous-famille qui n'est pas dérivé d'un nom générique est le même que celui du nom alternatif correspondant (Art. 18.5 et 19.7).

10.7. Le principe de la typification ne s'applique pas aux noms des taxons supérieurs au rang de la famille, sauf à ceux qui sont automatiquement typifiés, étant dérivés d'un nom de genre (voir l'Art. 16). Le type d'un tel nom est le même que celui du nom de genre dont il est dérivé.

Note 3. En ce qui concerne la typification de certains noms de subdivisions de genre, voir l'Art. 22.5 et 22.6

Recommandation 10A

10A.1. Si une combinaison à un rang de subdivision de genre a été publiée sous un nom générique qui n'a pas été précédemment typifié, le lectotype du nom générique devrait être choisi parmi la subdivision de genre désignée comme nomenclaturalement typique, si la chose est apparente.

SECTION 3. PRIORITÉ

Article 11

11.1. Toute famille ou tout taxon de rang inférieur, de délimitation, position et rang donnés, ne peut porter qu'un seul nom correct; les seules exceptions sont 9 familles et 1 sous-famille pour lesquelles des noms alternatifs sont autorisés (voir les Art. 18.5 et 19.7). Cependant, l'utilisation de noms distincts pour les taxons de forme des champignons et pour les genres de forme des plantes fossiles est autorisée par les Art. 3.3 et 59.5.

11.2. En aucun cas, un nom n'a priorité en dehors de son propre rang (voir aussi l'Art. 53.5).

Ex. 1. *Campanula* sect. *Campanopsis* R. Br. (Prodr. 561. 1810) en tant que genre s'appelle *Wahlenbergia* Roth (1821), nom qui est conservé à l'encontre du synonyme taxonomique *Cervicina* Delile (1813), et non *Campanopsis* (R. Br.) Kuntze (1891).

Ex. 2. *Magnolia virginiana* var. *foetida* L. (1753), élevé au rang d'espèce, s'appelle *Magnolia grandiflora* L. (1759), et non *M. foetida* (L.) Sargent (1889).

Ex. 3. *Lythrum intermedium* Ledeb. (1822), traité comme variété de *Lythrum salicaria* L. (1753), s'appelle *L. salicaria* var. *glabrum* Ledeb. (Fl. Ross. 2: 127. 1843), et non *L. salicaria* var. *intermedium* (Ledeb.) Koehne (Bot. Jahrb. Syst. 1: 327. 1881).

Ex. 4. Lorsque les deux variétés constitutives de *Hemerocallis lilioasphodelus* L. (1753), var. *flava* L. et var. *fulva* L., sont considérées comme des espèces distinctes, celle qui ne contient pas le lectotype du nom d'espèce est appelée *H. fulva* (L.) L. (1762), mais l'autre porte le nom *H. lilioasphodelus* L., qui au rang spécifique a la priorité sur *H. flava* (L.) L. (1762).

11.3. Pour tout taxon de la famille au genre inclusivement, le nom correct est le plus ancien nom légitime de même rang, sauf limitation de la priorité par conservation (voir l'Art. 14) ou par application des Art. 11.7, 15, 19.4, 56, 57 ou 59.

Ex. 5. Lorsque *Aesculus* L. (1753), *Pavia* Mill. (1754), *Macrothyrsus* Spach (1834) et *Calothyrsus* Spach (1834) sont assignés au même genre, son nom est *Aesculus* L.

11.4. Pour tout taxon de rang inférieur au genre le nom correct est la combinaison de l'épithète finale[1] du plus ancien nom légitime de

[1]Ici comme ailleurs dans ce *Code,* l'expression "épithète finale" s'applique à la dernière dans la séquence des épithètes de n'importe quelle combinaison, que ce soit le nom d'une subdivision de genre ou d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique.

même rang qui s'applique au taxon avec le nom correct du genre ou de l'espèce auquel il est attribué, sauf *(a)* si la priorité est limitée en fonction des Art. 14, 15, 56 ou 57, ou *(b)* si une telle combinaison est invalide en fonction de l'Art. 32.1(b) ou illégitime en fonction de l'Art. 53, ou *(c)* si les Art. 11.7, 22.1, 26.1, ou 59 stipulent qu'une combinaison différente doit être utilisée.

Ex. 6. *Primula* sect. *Dionysiopsis* Pax (in Jahresber. Schles. Ges. Vaterländ. Kultur 87: 20. 1909) transféré dans *Dionysia* Fenzl devient *D.* sect. *Dionysiopsis* (Pax) Melch. (in Mitt. Thüring. Bot. Vereins 50: 164-168. 1943); le nom de substitution *D.* sect. *Ariadna* Wendelbo (in Bot. Not. 112: 496. 1959) est illégitime.

Ex. 7. *Antirrhinum spurium* L. (1753), transféré au genre *Linaria*, doit se nommer *Linaria spuria* (L.) Mill. (1768).

Ex. 8. En transférant *Serratula chamaepeuce* L. (1753) dans *Ptilostemon* Cass., Cassini a illégitimement nommé l'espèce *P. muticus* Cass. (1826). Dans ce genre, le nom correct est *P. chamaepeuce* (L.) Less. (1832).

Ex. 9. *Spartium biflorum* Desf. (1798) transféré dans *Cytisus* Desf. ne peut pas s'appeler *C. biflorus* à cause de *C. biflorus* L'Hér. (1791) validement publié précédemment; le nom de substitution *C. fontanesii* Spach (1849) a par conséquent été proposé correctement.

Ex. 10. *Spergula stricta* Sw. (1799), transféré au genre *Arenaria*, se nomme *Arenaria uliginosa* Schleich. ex Schlecht. (1808), à cause de l'existence du nom *Arenaria stricta* Michx. (1803), fondé sur un type différent; toutefois, en cas de transfert de l'espèce au genre *Minuartia*, l'épithète *stricta* redevient disponible et l'espèce s'appelle *Minuartia stricta* (Sw.) Hiern (1899).

Ex. 11. *Arum dracunculus* L. (1753), transféré au genre *Dracunculus* Mill., se nomme *Dracunculus vulgaris* Schott (1832), car l'utilisation de l'épithète linnéenne aurait engendré un tautonyme.

Ex. 12. *Cucubalus behen* L. (1753) transféré dans *Behen* Moench fut légitimement rebaptisé *Behen vulgaris* Moench (1794) pour éviter le tautonyme *Behen behen.* Si l'espèce est transférée au genre *Silene*, elle ne peut conserver son épithète originale vu l'existence d'un *S. behen* L. (1753). Ainsi fut proposé en remplacement le nom *S. cucubalus* Wibel (1799). Cette proposition est cependant illégitime puisque l'épithète *vulgaris* était disponible. Dans *Silene*, le nom correct de l'espèce est *Silene vulgaris* (Moench) Garcke (1869).

Ex. 13. *Helianthemum italicum* var. *micranthum* Gren. & Godr. (Fl. France 1: 171. 1847) transféré comme variété de *H. penicillatum* Thibaud ex Dunal garde son épithète variétale et se nomme *H. penicillatum* var. *micranthum* (Gren. & Godr.) Grosser (in Engler, Pflanzenr. 14: 115. 1903).

11.5. Lorsque, pour tout taxon du rang de la famille ou de rang inférieur un choix est possible entre des noms légitimes de priorité égale au même rang, ou entre des épithètes finales de noms de priorité égale au même rang, le premier choix effectivement publié (Art. 29-31) établit la priorité du nom choisi, et de toute combinaison légitime avec le même type et la même épithète finale à ce rang, sur le(s) nom(s) en compétition (mais voir l'Art. 11.6).

Note 1. Un choix tel que prévu à l'Art. 11.5 est effectué par l'adoption de l'un des noms en compétition, ou de son épithète finale dans la combinaison requise, et en rejetant ou reléguant en synonymie simultanément le(s) autre(s), ou leurs synomymes nomenclaturaux.

Ex. 14. Lorsque *Dentaria* L. (1753) et *Cardamine* L. (1753) sont réunis, le genre ainsi conçu s'appelle *Cardamine*, parce que ce nom a été choisi par Crantz (Cl. Crucif. Emend.: 126. 1769), qui le premier a réuni les deux genres.

Ex. 15. Lorsque *Entoloma* (Fr. ex Rabenh.) P. Kumm. (1871), *Leptonia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871), *Eccilia* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871), *Nolanea* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871) et *Claudopus* Gillet (1876) sont réunis, l'un des noms génériques publiés simultanément par Kummer doit être utilisé pour l'ensemble. Donk l'a fait (Bull. Jard. Bot. Buitenzorg ser. 3, 18 (1): 157. 1949) et a choisi *Entoloma*, qui est considéré comme ayant la priorité sur les autres noms.

Ex. 16. Brown (in Tuckey, Narr. Exp. Congo: 484. 1818) a été le premier à réunir *Waltheria americana* L. (1753), et *W. indica* L. (1753). Il a adopté le nom *W. indica* pour désigner les espèces réunies et c'est ce nom qui en conséquence est considéré avoir la priorité sur *W. americana*.

Ex. 17. Baillon (in Adansonia 3: 162. 1863), en réunissant pour la première fois *Sclerocroton integerrimus* Hochst. (1845) et *S. reticulatus* Hochst. (1845) a adopté le nom *Stillingia integerrimus* (Hochst.) Baill. pour le taxon combiné. En conséquence *Sclerocroton integerrimus* est considéré avoir la priorité sur *S. reticulatus*, quel que soit le genre (*Sclerocroton, Stillingia, Excoecaria, Sapium*) auquel l'espèce est attribuée.

Ex. 18. Linné en 1753 a publié simultanément les noms *Verbesina alba* et *V. prostrata*. Plus tard (1771), il publia *Eclipta erecta*, un nom illégitime, car *V. alba* est cité dans la synonymie, ainsi que *E. prostrata*, fondé sur *V. prostrata*. Le premier auteur à réunir ces taxons fut Roxburgh (Fl. Ind. 3: 438. 1832), qui le fit sous le nom de *E. prostrata* (L.) L. Il s'ensuit que *V. prostrata* est considérée avoir la priorité sur *V. alba*.

Ex. 19. *Donia speciosa* et *D. formosa*, qui ont été publiées simultanément par Don (1832), ont été renommées *Clianthus oxleyi* et *C. dampieri* de façon illégitime par Lindley (1835). Brown (1849) a réuni les deux espèces en une, en adoptant le nom illégitime *C. dampieri* et en citant *D. speciosa* et *C. oxleyi* comme synonymes; son choix n'est pas celui prévu par l'Art. 11.5. *C. speciosus* (D. Don) Asch. & Graebn. (1909), publié avec *D. speciosa* et *C. dampieri* comme synonymes, est un homonyme ultérieur illégitime de *C. speciosus* (Endl.) Steud. (1840); à nouveau, les conditions pour un choix conforme à l'Art. 11.5 ne sont pas remplies. Ford & Vickery (1950) ont publié la combinaison *C. formosus* (D. Don) Ford & Vickery et cité *D. formosa* et *D. speciosa* en synonymie, mais puisque cette dernière combinaison n'est pas disponible dans *Clianthus*, un tel choix est à nouveau impossible et l'Art. 11.5 ne s'applique pas. Thompson (1990) fut le premier à effectuer un choix acceptable en publiant la combinaison *Swainsona formosa* (D. Don) Joy Thomps. et en indiquant que *D. speciosa* en est un synonyme.

11.6. Un autonyme est considéré avoir priorité sur le ou les noms de même date et de même rang qui l'ont établi.

Note 2. Si en vertu de l'Art. 11.6, l'épithète terminale d'un autonyme est utilisée dans une combinaison nouvelle, le basionyme de cette combinaison est le nom dont cet autonyme est dérivé, ou son basionyme si il en a un.

Ex. 20. *Heracleum sibiricum* L. (1753) comprend *H. sibiricum* subsp. *lecokii* (Godr. & Gren.) Nyman (Consp. Fl. Eur.: 290. 1879) et *H. sibiricum* subsp. *sibiricum*, automatiquement établi en même temps. Si *H. sibiricum* est inclus dans *H. sphondylium* L. (1753) en tant que sous-espèce, le nom correct du taxon est *H. sphondylium* subsp. *sibiricum* (L.) Simonkai (Enum. Fl. Transsilv.: 266. 1887) et non subsp. *lecokii*, que la sous-espèce *lecokii* soit considérée comme distincte ou non.

Ex. 21. La publication de *Salix tristis* var. *microphylla* Andersson (Salices Bor.-Amer.: 21. 1858) a créé l'autonyme *S. tristis* Aiton (1789) var. *tristis*. Si *S. tristis*, y compris la var. *microphylla*, est considéré comme une variété de *S. humilis* Marshall (1785), son nom correct est *S. humilis* var. *tristis* (Aiton) Griggs (Proc. Ohio Acad. Sci. 4: 301. 1905). Cependant, si les deux variétés de *S. tristis* sont adoptées comme variétés de *S. humilis*, les deux noms *S. humilis* var. *tristis* et *S. humilis* var. *microphylla* (Andersson) Fernald (Rhodora 48: 46. 1946) sont à utiliser.

Ex. 22. Dans la classification adoptée par Rollins et Shaw, *Lesquerella lasiocarpa* (Hooker ex A. Gray) S. Watson (1888) se compose de deux sous-espèces, subsp. *lasiocarpa* (qui inclut le type du nom de l'espèce et se cite sans nom d'auteur) et subsp. *berlandieri* (A. Gray) Rollins & E. A. Shaw. Cette dernière sous-espèce se compose de deux variétés. Dans cette classification, le nom correct de la variété qui inclut le type de la sous-espèce *berlandieri* est *L. lasiocarpa* var. *berlandieri* (A. Gray) Payson (1922), et non *L. lasiocarpa* var. *berlandieri* (cité sans nom d'auteur). Ce n'est pas non plus *L. lasiocarpa* var. *hispida* (S. Watson) Rollins & E. A. Shaw (1972) fondé sur *Synthlipsis berlandieri* var. *hispida* S. Watson (1882), puisque la publication de ce dernier nom a établi l'autonyme *Synthlipsis berlandieri* A. Gray var. *berlandieri*, qui au rang de variété est considéré avoir priorité sur la var. *hispida*.

11.7. Les noms de plantes (algues exceptées) fondés sur un type non-fossile sont considérés avoir priorité sur les noms du même rang fondés sur un type fossile (ou subfossile).

Ex. 23. Si l'on réunit *Platycarya* Siebold & Zucc. (1843), genre non-fossile, et *Petrophiloides* Bowerb. (1840), genre fossile, le nom *Platycarya* est utilisé pour le genre combiné, bien que le nom *Petrophiloides* soit antérieur.

Ex. 24. Le nom de genre *Metasequoia* Miki (1941) était fondé sur le type fossile de *M. disticha* (Heer) Miki. A la suite de la découverte de l'espèce non-fossile *M. glyptostroboides* Hu & Cheng, la conservation de *Metasequoia* Hu & Cheng (1948), tel que fondé sur le type non-fossile, a été approuvée. S'il n'en avait pas été ainsi, tout nouveau nom de genre fondé sur *M. glyptostroboides* aurait dû être considéré avoir priorité sur *Metasequoia* Miki.

11.8. Du point de vue de la priorité, les noms latins des hybrides suivent les mêmes règles que ceux des taxons non-hybrides de rang correspondant.

Ex. 25. Le nom ×*Solidaster* H. R. Wehrh. (1932) a priorité sur ×*Asterago* Everett (1937) pour l'hybride *Aster* L. × *Solidago* L.

Ex. 26. Le nom ×*Gaulnettya* W. J. Marchant (1937) a priorité sur ×*Gaulthettya* Camp (1939) pour l'hybride *Gaultheria* L. × *Pernettya Gaudich.*

Ex. 27. *Anemone* ×*hybrida* Paxton (1848) a priorité sur *A.* ×*elegans* Decne. (1852), pro sp., comme binôme des hybrides provenant d'*A. hupehensis* (Lemoine & E. Lemoine) Lemoine & E. Lemoine × *A. vitifolia* Buch.-Ham. ex DC.

Ex. 28. Camus (in Bull. Mus. Hist. Nat. (Paris) 33: 538. 1927) a publié le nom ×*Agroelymus* A. Camus comme nom d'un nothogenre mais sans diagnose ni description latine, mentionnant uniquement les noms des parents (*Agropyron* Gaertn. et *Elymus* L.). Comme le nom n'était pas valide suivant le *Code* alors en vigueur (Stockholm 1950), Rousseau, (in Mém. Jard. Bot. Montréal 29: 10-11. 1952), a publié une diagnose latine. Conformément aux prescriptions du présent *Code* (Art. H.9), la date de publication est 1927 et non 1952. De même, le nom ×*Agroelymus* a priorité sur ×*Elymopyrum* Cugnac (in Bull. Soc. Hist. Nat. Ardennes 33: 14. 1938), qui était accompagné de l'indication des parents et d'une description en français mais pas en latin.

11.9. L'application du principe de priorité n'est pas obligatoire pour les noms de taxons de rang supérieur à la famille (voir cependant la recommandation 16B).

Article 12

12.1. Le *Code* ne reconnaît pas l'existence d'un nom de taxon à moins qu'il ne soit validement publié (voir les Art. 32 à 45).

SECTION 4. LIMITATION DU PRINCIPE DE PRIORITÉ

Article 13

13.1. La publication valide des noms de plantes des divers groupes est censée débuter aux dates indiquées ci-dessous (pour chaque groupe, un ouvrage est cité qui est censé avoir été publié à la date qui est donnée comme point de départ):

Plantes non-fossiles:

(a) SPERMATOPHYTA et PTERIDOPHYTA, 1er mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1).

(b) MUSCI (Sphaignes exceptées), 1er janvier 1801 (Hedwig, *Species muscorum*).

(c) SPHAGNACEAE et HEPATICAE, 1er mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1).

(d) FUNGI (y compris les Myxomycètes et les champignons formant des lichens), 1er mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum* ed. 1). Les noms d'*Uredinales*, d'*Ustilaginales* et de Gastéromycètes (s. l.) adoptés par Persoon (*Synopsis methodica fungorum*, 31 décembre 1801) et les noms des autres champignons (à l'exclusion des Myxomycètes) adoptés par Fries (*Systema mycologicum*, vol. 1 (1er janvier 1821) à 3, avec index complémentaire (1832) et l'*Elenchus fungorum*, vol. 1-2) sont sanctionnés (voir l'Art. 15). Du point de vue de la nomenclature, le nom des lichens s'applique à leur constituant fongique.

(e) ALGAE, 1er mai 1753 (Linnaeus, *Species plantarum*, ed. 1). Exceptions:

NOSTOCACEAE HOMOCYSTEAE, 1er janvier 1892 (Gomont, *Monographie des Oscillariées*, in Ann. Sci. Nat. Bot. ser. 7, 15: 263-368; 16: 91-264). Les deux parties de la *Monographie* de Gomont, qui ont paru respectivement en 1892 et 1893, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1er janvier 1892.

NOSTOCACEAE HETEROCYSTEAE, 1er janvier 1886 (Bornet & Flahault, *Révision des Nostocacées hétérocystées*, Ann. Sci. Nat. Bot. ser. 7, 3: 323-381; 4: 343-373; 5: 51-129; 7: 177-262). Les quatre parties de la *Révision*, qui ont paru respectivement en 1886, 1886, 1887 et 1888, sont considérées comme ayant été publiées simultanément le 1er janvier 1886.

DESMIDIACEAE (s. l.) 1er janvier 1848 (Ralfs, *British Desmidieae*).

OEDOGONIACEAE, 1er janvier 1900 (Hirn, *Monographie und Iconographie der Oedogoniaceen*, in Acta Soc. Sci. Fenn. 27(1)).

Plantes fossiles:

(f) TOUS LES GROUPES, 31 décembre 1820 (Sternberg, *Flora der Vorwelt, Versuch* 1: 1-24. t. 1-13). On considère que l'ouvrage de Schlotheim, *Petrefactenkunde,* 1820, est antérieur au 31 décembre 1820.

13.2. Au sens de cet Article, le groupe auquel est assigné un nom est établi d'après la position taxonomique acceptée de son type.

Ex. 1. Le genre *Porella* et son unique espèce *P. pinnata* furent assignés par Linné (1753) aux *Musci;* puisque l'échantillon type du *P. pinnata* est maintenant reconnu comme appartenant aux *Hepaticae*, les noms furent validement publiés en 1753.

Ex. 2. Le lectotype de *Lycopodium* L. (1753) est *L. clavatum* L. (1753), dont l'échantillon type est généralement accepté comme ptéridophyte. Il s'ensuit que le nom générique et les noms des espèces de ptéridophytes inclus par Linné dans ce genre étaient validement publiés en 1753, malgré le fait que le genre, pour Linné, figurait parmi les *Musci*.

13.3. Du point de vue de la nomenclature, un nom est considéré appartenir à un taxon non-fossile à moins que son type soit d'origine fossile. Le matériel fossile se distingue du matériel non-fossile par les relations stratigraphiques du site de la récolte originale. En cas de doute sur les relations stratigraphiques, ce sont les prescriptions propres aux taxons non-fossiles qui s'appliquent.

13.4. Les noms de genres parus pour la première fois dans le *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753) et ed. 2 (1762-1763), se rattachent aux premières descriptions ultérieures données dans le *Genera plantarum* de Linné, ed. 5 (1754) et ed. 6 (1764). L'orthographe des noms de genres inclus dans le *Species plantarum*, ed. 1, ne doit pas être modifiée parce qu'une orthographe différente a été utilisée dans le *Genera plantarum*, ed. 5.

13.5. Les deux volumes du *Species plantarum* de Linné, ed. 1 (1753), parus l'un en mai et l'autre en août 1753, sont considérés comme ayant été publiés simultanément le 1er mai 1753.

Ex. 3. Les noms génériques *Thea* L. (Sp. Pl.: 515. 24 mai 1753) et *Camellia* L. (Sp. Pl.: 698. 16 août 1753; Gen. Pl. ed. 5: 311. 1754), sont considérés comme s'ils avaient été publiés simultanément le 1er mai 1753. Si l'on réunit ces deux genres, l'ensemble doit porter le nom de *Camellia*, conformément à l'Art. 11.5, puisque Sweet (Hort. Suburb. Lond.: 157. 1818), le premier à les réunir, a choisi le nom de *Camellia* citant *Thea* dans la synonymie.

13.6. Quelle qu'en soit la priorité, les noms d'anamorphes de champignons à cycle pléomorphe n'affectent pas le statut nomenclatural des noms des holomorphes correspondantes (voir l'Art. 59.4).

Article 14

14.1. Pour éviter que l'application stricte des règles, et particulièrement du principe de priorité aux dates de départ définies par l'Art. 13, ne bouleverse inutilement la nomenclature des familles, des genres et des espèces, les Appendices II et III du *Code* contiennent des listes de noms conservés (*nomina conservanda*) qui doivent être maintenus à titre d'exceptions utiles. Les noms conservés sont légitimes, même si à l'origine ils peuvent avoir été illégitimes.

14.2. La conservation vise à la sauvegarde des noms qui contribuent le mieux à la stabilité de la nomenclature (voir la Recommandation 50E).

14.3. L'application tant des noms conservés que des noms rejetés est déterminée par les types nomenclaturaux. Le type du nom spécifique cité comme type d'un nom générique conservé peut être conservé, si cela est souhaitable et mis sur la liste de l'App. IIIA.

14.4. Un nom de famille ou de genre conservé prime d'une part sur tous les autres noms de taxons de même rang fondés sur le même type (synonymes nomenclaturaux, qui doivent être rejetés), que ces noms soient cités ou non dans la liste correspondante des noms à rejeter; d'autre part, il prime sur tous les noms fondés sur des types différents (synonymes taxonomiques) qui figurent dans cette liste[1]. Un nom d'espèce conservé prime sur tous les noms cités dans la liste correspondante des noms rejetés, et toutes les combinaisons fondées sur ces noms rejetés.

Note 1. Le *Code* ne fournit pas de conservation d'un nom contre lui-même, c'est-à-dire contre le même nom avec le même type mais avec un lieu, une date de publication valide, et peut-être même un auteur différent[2] de ce qui figure dans l'App. II ou III (mais voir l'Art. 14.9).

Note 2. Un nom d'espèce mis sur la liste de l'App. IIIB comme conservé ou rejeté peut avoir été publié comme nom d'un nouveau taxon, ou comme combinaison fondée sur un nom antérieur. Le rejet d'un nom fondé sur un nom antérieur n'exclut pas l'emploi de ce nom antérieur, puisque ce nom n'est pas "une combinaison fondée sur un nom rejeté" (Art. 14.4).

Ex. 1. Le rejet de *Lycopersicon lycopersicum* (L.) H. Karst. en faveur de *L. esculentum* Mill. n'exclut pas l'emploi du nom homotypique *Solanum lycopersicum* L.

14.5. Si un nom conservé est en compétition avec un ou plusieurs noms fondés sur des types différents et contre lesquels il n'est pas explicitement conservé, le nom le plus ancien est adopté conformément à l'Art. 11. Font exception certains noms de famille figurant à l'App. IIB, qui sont conservés à l'encontre de noms qui ne sont pas cités.

Ex. 2. Si le genre *Weihea* Spreng. (1825) est uni à *Cassipourea* Aubl. (1775), le genre combiné porte le nom le plus ancien de *Cassipourea*, bien que *Weihea* soit conservé alors que *Cassipourea* ne l'est pas.

---

[1]L'*International code of zoological nomenclature* et l'*International code of nomenclature of bacteria* utilisent les termes "synonyme objectif" (objective synonym) et "synonyne subjectif" (subjective synonyme) pour synonyme nomenclatural et synonyme taxonomique, respectivement.

[2]A titre d'exception provisoire, le Congrès de Tokyo a autorisé le maintien des entrées actuelles dans l'App. IIB, même si pour bien des noms de famille, des lieux de publication valides antérieurs par divers auteurs se sont fait jour.

Ex. 3. Si le genre *Mahonia* Nutt. (1818) est uni à *Berberis* L. (1753), le genre combiné reçoit le nom le plus ancien de *Berberis*, quoique *Mahonia* figure dans la liste des noms à conserver.

Ex. 4. *Nasturtium* R. Br. (1812) n'a été conservé qu'à l'encontre de son homonyme *Nasturtium* Miller (1754) et du synonyme nomenclatural *Cardaminum* Moench (1794); il s'ensuit que s'il est réuni à *Rorippa* Scop. (1760), il doit se nommer *Rorippa*.

14.6. Si un nom est conservé au détriment d'un nom antérieur fondé sur un type différent, ce dernier doit être rétabli, conformément à l'Art. 11, si l'on considère qu'il s'applique à un taxon de même rang distinct de celui du nom conservé (*nomen conservandum*), sauf si le nom antérieur rejeté est un homonyme du nom conservé.

Ex. 5. Le nom générique *Luzuriaga* Ruiz & Pav. (1802) est conservé à l'encontre des noms antérieurs *Enargea* Banks ex Gaertn. (1788) et *Callixene* Comm. ex Juss. (1789). Cependant, si l'on considère *Enargea* comme un genre distinct, le nom *Enargea* doit être maintenu.

14.7. Un nom qui a été rejeté, ou une combinaison fondée sur un nom rejeté, ne peut pas être réintroduit pour un taxon qui inclut le type du nom conservé correspondant.

Ex. 6. *Enallagma* Baillon (1888) est conservé à l'encontre de *Dendrosicus* Raf. (1838), mais non d'*Amphitecna* Miers (1868); si *Enallagma* et *Amphitecna* sont réunis, le genre ainsi formé doit porter le nom *Amphitecna*, bien que ce dernier ne soit pas explicitement conservé à l'encontre de *Dendrosicus*.

14.8. Le type figurant sur la liste d'un nom de genre conservé ne peut être changé qu'en suivant la procédure qui figure à l'Art. 14.12.

Ex. 7. Bullock & Killick (in Taxon 6: 239. 1957) ont proposé que le type figurant sur la liste de *Plectranthus* L'Hér., *P. punctatus* (L. f.) L'Hér., soit remplacé par *P. fruticosus* L'Hér. La proposition a été acceptée par les Comités compétents et approuvée par un Congrès International de Botanique.

14.9. Un nom peut être conservé avec un type différent de celui désigné par l'auteur ou déterminé par l'application du *Code* (voir l'Art. 10.4). Un tel nom peut être conservé soit sur la base de son lieu de publication (même si le type peut ne pas avoir été inclu lors de la dénomination du taxon), soit sur la base d'une publication ultérieure par un auteur qui a inclu le type tel que conservé. Dans ce second cas, le nom original et le nom conservé sont considérés comme des homonymes (Art. 53) que le nom conservé soit accompagné d'une description ou d'une diagnose du taxon nommé ou non.

Ex. 8. *Bromus sterilis* L. (1753) a été conservé sur la base de son lieu de publication valide même si son type conservé, un spécimen (Hubbard 9045, E) récolté en 1932, n'était pas à l'origine inclu dans l'espèce de Linné.

Ex. 9. *Protea* L. (1753) n'incluait pas le type conservé du nom générique, *P. cynaroides* (L.) L. (1771), qui en 1753 était placé dans le genre *Leucadendron*. *Protea* a donc été conservé sur la base de la publication de 1771, et *Protea* L. (1771), qui n'était pas supposé être un nouveau nom de genre et incluait toujours les éléments types originaux, est considéré comme un homonyme validement publié de *Protea* L. (1753).

14.10. Un nom conservé et les autonymes correspondants est conservé au détriment de tous les homonymes antérieurs. Un homonyme antérieur d'un nom conservé n'est pas rendu illégitime par cette conserva-

tion, mais il est indisponible. Si il est légitime, il peut servir de basionyme pour un autre nom ou une combinaison fondée sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 10. Le nom générique *Smithia* Aiton (1789), conservé de préférence à *Damapana* Adans. (1763), prévaut automatiquement contre *Smithia* Scop. (1777), homonyme plus ancien.

14.11. Un nom peut être conservé pour maintenir une orthographe ou un genre grammatical donné. Un nom conservé pour cette raison doit être attribué sans changement de priorité à l'auteur qui l'a validement publié et non à l'auteur qui a introduit ultérieurement l'orthographe ou le genre grammatical conservé.

Ex. 11. L'orthographe *Rhodymenia*, employée par Montagne (1839), a été conservée à l'encontre de l'orthographe originale *Rhodomenia*, employée par Greville (1830). Le nom doit être cité *Rhodymenia* Grev. (1830).

Note 3. La date de conservation n'affecte pas la priorité (Art. 11) d'un nom conservé qui découle uniquement de la date de sa publication valide (Art. 32-45).

14.12. Les listes de noms conservés resteront ouvertes en permanence à des additions et modifications. Toute proposition d'addition doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre la conservation. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Division III), qui les enverra, pour examen, aux Comités compétents pour les divers groupes taxonomiques.

14.13. Les noms conservés ne peuvent être rayés de la liste.

14.14. Si une proposition de conservation (ou de rejet en fonction de l'Art. 56) d'un nom a été approuvée par le Comité Général sur rapport du Comité compétent pour le groupe taxonomique concerné, le maintien (ou le rejet) de ce nom est autorisé en attendant la décision d'un Congrès International de Botanique ultérieur.

Recommandation 14A

14A.1. Si une proposition de conservation ou de rejet d'un nom a été soumise pour étude au Comité compétent, les auteurs devraient suivre autant que possible l'usage établi jusqu'à ce que le Comité Général ait formulé une recommandation à ce sujet.

Article 15

15.1. Les noms sanctionnés en fonction de l'Art. 13.1(d) sont traités comme s'ils étaient conservés contre leurs homonymes antérieurs et contre les synonymes avec lesquels ils sont en compétition. De tels noms, une fois sanctionnés, le restent même si, ailleurs dans les ouvrages qui les sanctionnent, l'auteur ne les reconnaît pas.

Ex. 1. *Agaricus ericetorum* Fr. était accepté par Fries dans *Systema mycologicum* (1821), mais plus tard (1828) il l'a considéré comme un synonyme de *A. umbelliferus* L. et ne l'a pas inclu dans son *Index* (1832) comme nom accepté. Néanmoins, *A. ericetorum* est un nom sanctionné.

15.2. Un homonyme antérieur d'un nom sanctionné n'est pas rendu illégitime par cette sanction mais il est indisponible; si il est légitime, il peut servir de basionyme à un autre nom ou combinaison fondé sur le même type (voir aussi l'Art. 55.3).

Ex. 2. *Patellaria* Hedw. (1794) est un homonyme antérieur du nom générique sanctionné *Patellaria* Fr. (1822). Le nom de Hedwig est légitime mais indisponible. *Lecanidion* Endl. (1830), fondé sur le même type que *Patellaria* Fr. : Fr. non Hedw., est illégitime.

Ex. 3. *Agaricus cervinus* Schaeff. (1774) est un homonyme antérieur de *A. cervinus* Hoffm. (1789): Fr., nom sanctionné; le nom de Schaeffer est indisponible, mais il peut servir de basionyme pour des combinaisons dans d'autres genres. Dans *Pluteus* Fr. la combinaison doit être citée *P. cervinus* (Schaeff.) P. Kumm. et a la priorité sur le synonyme hétérotypique *P. atricapillus* (Batsch) Fayod, fondé sur *A. atricapillus* Batsch (1786).

15.3. Si deux ou plusieurs noms sanctionnés sont en compétition pour un taxon à un rang de la famille au genre inclusivement, l'Art. 11.3 règle le choix du nom correct (voir aussi l'Art. 15.5).

15.4. Si deux ou plusieurs noms sanctionnés et/ou deux ou plusieurs noms avec la même épithète et le même type qu'un nom sanctionné sont en compétition pour un taxon d'un rang inférieur au rang de genre, l'Art. 11.4 règle le choix du nom correct.

Note 1. La date de la sanction n'affecte pas la priorité (Art. 11) d'un nom sanctionné qui n'est fixée qu'en fonction de la publication valide. En particulier, lorsque deux ou plusieurs homonymes sont sanctionnés, seul le plus ancien peut être utilisé; ceux qui sont ultérieurs étant illégitimes en fonction de l'Art. 53.2.

Ex. 4. Fries (Syst. Mycol. 1: 41. 1821) a accepté *Agaricus flavovirens* Pers. (1801), considérant *A. equestris* L. (1753) comme un synonyme. Plus tard (Elench. Fung. 1: 6. 1828) il a affirmé "Nomen prius et aptius arte restituendum" et accepté *A. equestris.* Les deux noms sont sanctionnés, mais lorsqu'ils sont mis en synonymie *A. equestris* qui a la priorité doit être employé.

15.5. Un nom qui n'est pas sanctionné et qui n'a ni le même type, ni la même épithète finale qu'un nom sanctionné du même rang ne saurait être appliqué à un taxon qui inclut le type du nom sanctionné à ce rang, lorsque son épithète finale est disponible pour la combinaison requise (voir l'Art. 11.4(b)).

15.6. La conservation (Art. 14) et le rejet explicite (Art. 56.1) priment sur la sanction.

CHAPITRE III. NOMENCLATURE DES TAXONS D'APRÈS LEUR RANG

SECTION 1. NOMS DE TAXONS DE RANG SUPÉRIEUR À LA FAMILLE

Article 16

16.1. Les noms de taxons de rang supérieur à la famille sont automatiquement typifiés s'ils dérivent de noms génériques (voir l'Art. 10.7); dans ce cas, le nom d'un sous-embranchement ou subphylum qui inclut le type du nom adopté pour l'embranchement ou le phylum, le nom d'une sous-classe qui inclut le type du nom adopté pour une classe et le nom d'un sous-ordre qui inclut le type du nom adopté pour un ordre doivent dériver du nom de genre correspondant à ce type.

Note 1. Les termes "divisio" et "phylum", et leurs équivalents en langues modernes, sont considérés s'appliquer à un seul et même rang. Lorsque "divisio" et "phylum" sont employés simultanément pour indiquer des rangs différents, cet usage contrevient à l'Art. 5, et les noms en question ne sont pas validement publiés (Art. 33.5).

16.2. Si l'un des radicaux *-monado-*, *-cocco-*, *-nemato-*, ou *-clado-* formant la seconde partie d'un nom générique a été omis devant la terminaison *-phyceae* ou *-phyta*, le nom de classe ou d'embranchement ainsi formé est considéré comme dérivant du nom générique en question si une telle origine est évidente ou si elle est mentionnée à la création du nom du groupe.

Ex. 1. L'auteur de *Raphidophyceae* Chadef. ex P. C. Silva (1980) a indiqué que ce nom dérivait de *Raphidomonas* F. Stein (1878).

Note 2. Il n'est pas obligatoire d'appliquer le principe de priorité aux noms de taxons de rang supérieur à la famille (Art. 11.9).

Recommandation 16A

16A.1. Le nom d'un embranchement ou phylum est soit dérivé de caractères distinctifs de l'embranchement ou du phylum (nom descriptif), soit du nom d'un genre inclus; ce nom devrait se terminer en *-phyta*, sauf s'il s'agit d'un embranchement de champignons dont le nom devrait se terminer en *-mycota*.

16A.2. Le nom d'un sous-embranchement ou d'un subphylum est formé de façon analogue. On le distingue d'un nom d'embranchement par un préfixe ou un suffixe

appropriés ou par la terminaison *-phytina*, sauf s'il s'agit d'un sous-embranchement ou d'un subphylum de champignons dont le nom devrait se terminer en *-mycotina*.

16A.3. Le nom d'une classe ou d'une sous-classe est formé de façon similaire et devrait se terminer comme suit:

(a) Pour les algues: en *-phyceae* (classe) et *-phycidae* (sous-classe);

(b) Pour les champignons: en *-mycetes* (classe) et *-mycetidae* (sous-classe);

(c) Pour les autres groupes de plantes: en *-opsida* (classe) et *-idae* (sous-classe).

16A.4. Si un nom a été publié avec une terminaison latine non conforme à cette recommandation, la terminaison peut être changée en conséquence, sans changement du nom d'auteur ou de la date de publication.

Recommandation 16B

16B.1. Pour un taxon de rang supérieur à la famille, pour choisir entre des noms typifiés, les auteurs devraient généralement se conformer au principe de priorité.

Article 17

17.1. Le nom d'un ordre ou d'un sous-ordre est dérivé soit de caractères distinctifs du taxon (nom descriptif), soit du nom légitime d'une famille incluse fondé sur un nom de genre (nom automatiquement typifié). Un nom d'ordre de la seconde catégorie est formé en remplaçant la terminaison *-aceae* par *-ales*. Un nom de sous-ordre de la seconde catégorie est formé de la même manière, avec la terminaison *-ineae*.

Ex. 1. Noms descriptifs d'ordres: *Centrospermae, Parietales, Farinosae;* d'un sous-ordre: *Enantioblastae.*

Ex. 2. Noms automatiquement typifiés: *Fucales, Polygonales, Ustilaginales; Bromeliineae, Malvineae.*

17.2. Des noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms d'ordres mais publiés à un rang désigné par des termes tels que "cohors", "nixus", "alliance" ou "Reihe" au lieu d'"ordre", sont considérés comme noms d'ordres.

17.3. Si un nom d'ordre ou de sous-ordre, fondé sur un nom de genre, a été publié avec une terminaison latine impropre, cette dernière sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication.

Recommandation 17A

17A.1. Les auteurs ne devraient pas publier de nouveaux noms d'ordres pour des taxons de ce rang si ceux-ci englobent une famille dont le nom a servi de base à un nom d'ordre.

SECTION 2. NOMS DE FAMILLES, DE SOUS-FAMILLES, DE TRIBUS ET DE SOUS-TRIBUS

Article 18

18.1. Un nom de famille est un adjectif pluriel, employé substantivement; il est formé à partir du génitif singulier du nom légitime d'un genre inclus, en remplaçant la terminaison génitive singulière (en latin: *-ae*, *-i*, *-us*, *-is;* en grec translittéré: *-ou*, *-os*, *-es*, *-as*, ou *-ous* et son équivalent *-eos*) par la terminaison *-aceae.* Pour les noms de genre dont l'origine n'est pas classique, si l'analogie avec les noms classiques est insuffisante pour déterminer le génitif singulier, *-aceae* est ajouté au mot complet. Pour les noms de genre pouvant présenter plusieurs génitifs, celui implicitement employé par l'auteur, à l'origine, doit être maintenu.

Ex. 1. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine classique: *Rosaceae* (de *Rosa, Rosae*), *Salicaceae* (de *Salix, Salicis*), *Plumbaginaceae* (de *Plumbago, Plumbaginis*), *Rhodophyllaceae* (de *Rhodophyllus, Rhodophylli*), *Rhodophyllidaceae* (de *Rhodophyllis, Rhodophyllidos*), *Sclerodermataceae* (de *Scleroderma, Sclerodermatos*), *Aextoxicaceae* (de *Aextoxicon, Aextoxicou*), *Potamogetonaceae* (de *Potamogeton, Potamogetonos*).

Ex. 2. Noms de famille fondés sur un nom de genre d'origine non classique: *Nelumbonaceae* (de *Nelumbo, Nelumbonis*, décliné par analogie avec *umbo, umbonis*), *Ginkgoaceae* (de *Ginkgo*, indéclinable).

18.2. Les noms destinés, dans l'esprit de leur auteur, à être des noms de famille mais dont le rang à la publication était désigné par les termes "ordre" (*ordo*) ou "ordre naturel" (*ordo naturalis*), au lieu de "famille", sont réputés avoir été publiés comme noms de familles. (Voir aussi l'Art. 19.2).

Ex. 3. Cyperaceae Juss. (1789) et *Xylomataceae* Fr. (1820) ont été publies comme "ordo *Cyperoideae*" et "ordo *Xylomaceae*".

18.3. Un nom de famille dérivé d'un nom générique illégitime est lui-même illégitime à moins d'être conservé. Nonobstant l'Art. 32.1(b), un tel nom est cependant validement publié si les autres conditions de publication valide sont satisfaites.

Ex. 4. Caryophyllaceae Juss., *nom. cons.* (de *Caryophyllus* Mill. non L.); *Winteraceae* Lindl., *nom. cons.* (de *Wintera* Murray, synonyme illégitime de *Drimys* J. R. Forst. & G. Forst.).

18.4. Si un nom de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, cette dernière sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication (voir l'Art. 32.6).

Ex. 5. "*Coscinodisceae*" (Kützing 1844) doit être changé en *Coscinodiscaceae* Kütz. et ne doit pas être attribué à De Toni qui utilisa le premier la graphie correcte (in Notarisia 5: 915. 1890).

Ex. 6. "*Atherospermeae*" (Brown 1814) doit être changé en *Atherospermataceae* R. Br. et ne doit pas être attribué à Airy Shaw (in Willis, Dict. Fl. Pl. ed. 7: 104. 1966), qui utilisa le premier la graphie correcte, ni à Lindley (Veg. Kingd.: 300. 1846), qui utilisa la graphie "*Atherospermaceae*".

Ex. 7. Cependant, Tricholomées Roze (Bull. Soc. Bot. France 23: 49. 1876) ne doit pas être admis comme "*Tricholomataceae* Roze", car la terminaison -ées est française et non latine. Le nom *Tricholomataceae* a été validé ultérieurement par Pouzar (1983; voir l'App. IIA).

18.5. Les noms suivants, consacrés par un long usage, font exception à la règle et sont traités comme validement publiés: *Palmae* (*Arecaceae;* type, *Areca* L.); *Gramineae* (*Poaceae;* type, *Poa* L.); *Cruciferae* (*Brassicaceae;* type, *Brassica* L.); *Leguminosae* (*Fabaceae;* type, *Faba* Mill. [= *Vicia* L.]); *Guttiferae* (*Clusiaceae;* type, *Clusia* L.); *Umbelliferae* (*Apiaceae;* type, *Apium* L.); *Labiatae* (*Lamiaceae;* type, *Lamium* L.); *Compositae* (*Asteraceae;* type, *Aster* L.). Si les *Papilionaceae* (*Fabaceae;* type, *Faba* Mill.) sont considérées comme une famille distincte du reste des *Leguminosae*, le nom *Papilionaceae* est conservé à l'encontre de *Leguminosae*.

18.6. A titre d'alternative, l'utilisation des noms indiqués entre parenthèses à l'Art. 18.5 est autorisée.

Article 19

19.1. Un nom de sous-famille est un adjectif pluriel, employé substantivement; il est formé de la même manière qu'un nom de famille (Art. 18.1) mais en employant la terminaison *-oideae* au lieu de *-aceae*.

19.2. Les noms prévus comme noms de sous-familles, mais publiés avec une indication de rang comme sous-ordre (*subordo*) au lieu de sous-famille, sont considérés avoir été publiés en tant que noms de sous-familles (voir aussi l'Art. 18.2).

19.3. Un nom de tribu se forme de façon analogue, mais avec la terminaison *-eae*, celle en *-inae* étant réservée à la sous-tribu.

19.4. Le nom de toute subdivision d'une famille qui comprend le type du nom légitime adopté pour la famille à laquelle il appartient doit être fondé sur le nom de genre correspondant à ce type.

Ex. 1. Le type du nom de famille *Rosaceae* Juss. est *Rosa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Rosa* doivent s'appeler *Rosoideae* Endl. et *Roseae* DC.

Ex. 2. Le type du nom de famille *Poaceae* Barnhart (nom. alt. *Gramineae* Juss. — voir l'Art. 18.5) est *Poa* L. et il s'ensuit que la sous-famille et la tribu qui comprennent *Poa* doivent s'appeler *Pooideae* Asch. et *Poëae* R. Br.

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour la famille (voir cependant la Recommandation 19A.2).

Ex. 3. La sous-famille comprenant le type du nom de famille *Ericaceae* Juss. (*Erica* L.) s'appelle *Ericoideae* Endl. quelle que soit la priorité, et la tribu comprenant ce type s'appelle *Ericeae* D. Don. Cependant, le nom correct de la tribu comprenant à la fois *Rhododendron* L., type du nom de sous-famille *Rhododendroideae* Endl., et *Rhodora* L. est *Rhodoreae* G. Don (1834), et non *Rhododendreae* Brongn. (1843).

Ex. 4. La sous-famille de la famille *Asteraceae* Dumort. (nom. alt., *Compositae* Giseke) qui inclut *Aster* L., type du nom de famille, s'appelle *Asteroideae* Asch., quelle que soit la priorité; la tribu et la sous-tribu qui comprennent *Aster* sont les *Astereae* Cass. et les *Asterinae* Less. respectivement. Cependant, le nom correct de la tribu qui comprend à la fois *Cichorium* L., type du nom de la sous-famille *Cichorioideae* W. D. J. Koch (1837), et *Lactuca* L. est *Lactuceae* Cass. (1815) et non *Cichorieae* D. Don (1829); tandis que celui de la sous-tribu qui englobe *Cichorium* et *Hyoseris* L. est *Hyoseridinae* Less. (1832) et non *Cichoriinae* Sch. Bip. (1841) (à moins que les *Cichoriaceae* Juss. ne soient admises comme famille distincte des *Compositae*).

19.5. Le nom d'une subdivision de famille fondé sur un nom générique illégitime qui n'est pas à la base d'un nom de famille conservé est illégitime. Nonobstant l'Art. 32.1(b), un tel nom est validement publié si il satisfait aux autres exigences de validité de publication.

Ex. 5. Le nom *Caryophylloideae* (Juss.) Rabeler & Bittrich, fondé sur *Caryophyllaceae* Juss., *nom. cons.*, est légitime bien qu'il dérive de *Caryophyllus* Mill. non L., nom illégitime.

19.6. Si un nom de subdivision de famille a été publié avec une terminaison latine impropre, telle que *-eae* pour une sous-famille ou *-oideae* pour une tribu, cette terminaison sera rectifiée conformément à la règle, sans changement du nom d'auteur ni de la date de publication (voir l'Art. 32.6).

Ex. 6. Le nom de sous-famille "*Climacieae*" Grout (Moss Fl. N. Amer. 3: 4. 1928) est transformé en *Climacioideae* sans changement de rang ni de nom d'auteur.

19.7. Si les *Papilionaceae* sont incluses dans la famille des *Leguminosae* (nom. alt., *Fabaceae;* voir l'Art. 18.5) en tant que sous-famille, le nom de *Papilionoideae* peut être utilisé au lieu de *Faboideae*.

Recommandation 19A

19A.1. Si une famille est mise au rang d'une subdivision de famille ou l'inverse et si aucun nom légitime antérieur n'est disponible dans le nouveau rang, on devrait retenir le nom et ne changer que sa terminaison (*-aceae*, *-oideae*, *-eae*, *-inae*).

Ex. 1. La sous-tribu *Drypetinae* Pax (1890) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de tribu, a été appelée *Drypeteae* (Pax) Hurus. (1954); la sous-tribu *Antidesmatinae* Pax (1890) (*Euphorbiaceae*), élevée au rang de sous-famille, a été appelée *Antidesmatoideae* (Pax) Hurus. (1954).

19A.2. Si une subdivision de famille est transférée à un autre rang similaire et qu'aucun nom légitime n'est disponible à ce rang, son nom devrait se fonder sur le même nom générique que le nom du rang précédent.

Ex. 2. Trois tribus de la famille des *Ericaceae*, dont aucune n'englobe le type du nom de la famille (*Erica* L.), sont les *Pyroleae* D. Don, les *Monotropeae* D. Don et les *Vaccinieae* D. Don. Les noms des sous-familles décrites plus récemment, *Pyroloideae* (D. Don) A. Gray, *Monotropoideae* (D. Don) A. Gray et *Vaccinioideae* (D. Don) Endl., sont fondés sur les mêmes noms génériques.

SECTION 3. NOMS DE GENRES ET DE SUBDIVISIONS DE GENRES

Article 20

20.1. Un nom de genre est un substantif au singulier ou un mot considéré comme tel, dont la première lettre est une majuscule (voir l'Art. 60.2). Il peut avoir une origine quelconque et même être constitué de façon tout à fait arbitraire.

Ex. 1. Rosa, Convolvulus, Hedysarum, Bartramia, Liquidambar, Gloriosa, Impatiens, Rhododendron, Manihot, Ifloga (anagramme de *Filago*).

20.2. Un nom de genre ne doit pas coïncider avec un terme morphologique courant à moins d'avoir été publié avant le 1er janvier 1912 en étant accompagné d'un nom spécifique conforme à la nomenclature binomiale de Linné.

Ex. 2. Le nom générique *Radicula* (Hill, 1756) coïncide avec le terme morphologique "radicula" (radicule); en outre, dans la publication originale, il n'était pas accompagné d'un nom spécifique conforme au système binomial linnéen. Le nom *Radicula* est correctement attribué à Moench (1794), qui, le premier, l'a combiné avec des épithètes spécifiques.

Ex. 3. Tuber F. H. Wigg. : Fr. était accompagné à sa publication en 1780 d'un nom spécifique binomial (*Tuber gulosorum* F. H. Wigg.) et est de ce fait validement publié.

Ex. 4. Les noms de genre "*Lanceolatus*" (Plumstead 1952) et "*Lobata*" (Chapman 1952) coïncident avec des termes morphologiques et ne sont pas de ce fait validement publiés.

Ex. 5. De nos jours, des noms tels que "*radix*", "*caulis*," "*folium*," "*spina*" etc. ne peuvent plus être publiés validement comme noms génériques.

20.3. Un nom de genre ne doit pas être formé de deux mots distincts, à moins que ces mots ne soient reliés par un trait d'union.

Ex. 6. Le nom générique *Uva ursi* Miller (1754), tel que publié à l'origine, était formé de deux mots distincts non reliés par un trait d'union; il n'est donc pas validement publié (Art. 32.1(b)). Le nom est correctement attribué à Duhamel (1755) sous la forme *Uva-ursi* (pourvu du trait d'union à sa publication).

Ex. 7. Cependant des noms tels que *Quisqualis* L. (formé de deux mots combinés en un a sa publication), *Sebastiano-schaueria* Nees et *Neves-armondia* K. Schum. (tous deux composés de deux mots reliés par un trait d'union dans la publication originale) sont validement publiés.

Note 1. Les noms d'hybrides intergénériques sont formés selon les prescriptions de l'Art. H.6.

20.4. Ne sont pas considérés comme noms de genre:

(a) Les mots non destinés à devenir des noms.

Ex. 8. La désignation "*Anonymos*" a été appliquée par Walter (Fl. Carol.: 2, 4, 9, etc. 1788) à 28 genres différents pour indiquer que ces genres n'étaient pas nommés.

Ex. 9. Schaenoides et *Scirpoides*, tels qu'utilisés par Rottbøll (Descr. Pl. Rar. Progr.: 14, 27. 1772) pour désigner des genres innommés, ressemblant à *Schoenus* et *Scirpus* et au sujet desquels il déclarait (en page 7) qu'il les nommerait plus tard, sont des allusions et non pas des noms de genre. *Kyllinga* Rottb. et *Fuirena* Rottb. (1773) sont les premiers noms légitimes de ces genres.

(b) Les mots appartenant à une nomenclature spécifique uninominale.

Note 2. Des exemples comme *"Leptostachys"* et *"Anthopogon"*, cités dans les éditions précédentes du *Code*, étaient tirés de publications aujourd'hui figurant sur la liste de l'App. V.

Recommandation 20A

20A.1. Les botanistes qui forment des noms de genre devraient se conformer aux suggestions suivantes:

(a) utiliser autant que possible des terminaisons latines;

(b) éviter les noms difficiles à adapter au latin;

(c) ne pas créer des noms très longs ou difficiles à prononcer en latin;

(d ne pas créer des noms en combinant des mots de langues différentes;

(e) rappeler, si possible, par la composition ou la terminaison du nom, les affinités ou les analogies du genre;

(f) éviter d'utiliser des adjectifs comme substantifs;

(g) éviter les noms identiques à une épithète d'une espèce du même genre ou qui en soient dérivés;

(h) ne pas dédier des genres à des personnes étrangères à la botanique ou du moins aux sciences naturelles;

(i) donner une forme féminine à tous les noms génériques dérivés de noms de personnes, qu'ils soient dédiés à un homme ou à une femme (voir la Recommandation 60B);

(j) ne pas former de noms génériques en combinant des parties de deux noms de genre existants, car de tels noms sont susceptibles d'être confondus avec des noms nothogénériques (voir Art. H.6).

Ex. 1. *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. dérive d'une épithète subgénérique qui a été formée en combinant des parties des noms génériques *Hordeum* L. et *Elymus* L. (voir aussi Art. H.3 Ex. 2).

Article 21

21.1. Un nom de subdivision de genre est la combinaison d'un nom générique et d'une épithète subdivisionnaire unis par un terme (subgenus, sectio, series, etc.) indiquant le rang de la subdivision.

21.2. L'épithète a la même forme que le nom générique ou celle d'un adjectif au pluriel qui s'accorde en genre avec le nom générique; elle s'écrit avec une majuscule (voir les Art. 32.6 et 60.2).

21.3. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne doit pas être formée du nom du genre auquel elle appartient avec le préfixe *Eu-*.

Ex. 1. *Costus* subg. *Metacostus; Ricinocarpos* sect. *Anomodiscus; Valeriana* sect. *Valerianopsis; Euphorbia* sect. *Tithymalus; Euphorbia* subsect. *Tenellae; Sapium* subsect. *Patentinervia, Arenaria* ser. *Anomalae;* mais pas *Carex* sect. *Eucarex*.

Note 1. L'emploi, dans un même genre, de la même épithète pour des noms de subdivisions du genre, même de rangs différents, fondés sur des types différents est illégitime selon l'Art. 53.

Note 2. Les noms d'hybrides ayant le rang de subdivision de genre sont créés selon les prescriptions de l'Art. H.7.

Recommandation 21A

21A.1. Si l'on désire mentionner, en même temps que le nom générique et l'épithète spécifique, l'épithète de la subdivision du genre auquel appartient une espèce donnée, cette épithète subdivisionnaire devrait être placée entre les deux et entre parenthèses; au besoin, on indique aussi le rang subdivisionnaire.

Ex. 1. Astragalus (Cycloglottis) contortuplicatus; Astragalus (Phaca) umbellatus; Loranthus (sect. Ischnanthus) gabonensis.

Recommandation 21B

21B.1. L'épithète d'un sous-genre ou d'une section est, de préférence, un substantif; celle d'une sous-section ou d'une subdivision inférieure d'un genre est, de préférence, un adjectif au pluriel.

21B.2. En proposant de nouvelles épithètes pour des subdivisions du même genre, les auteurs devraient éviter celles à forme substantive si les épithètes des autres subdivisions coordonnées du même genre sont des adjectifs au pluriel, ou vice versa. On devrait aussi éviter de proposer, pour une subdivision de genre, une épithète déjà utilisée pour une subdivision d'un genre voisin, ou identique au nom de ce genre.

21B.3. Si l'on élève une section ou un sous-genre au rang de genre, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir l'épithète ou le nom original, à moins que le *Code* ne s'y oppose.

Article 22

22.1. Le nom de toute subdivision de genre qui comprend le type du nom légitime adopté pour ce genre doit porter, comme épithète, le nom générique inchangé et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'Art. 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Art. 6.8; voir aussi l'Art. 7.6).

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour le genre (voir cependant la Recommandation 22A).

22.2. Le nom de la subdivision d'un genre qui inclut le type (soit, le type original ou tous les éléments susceptibles d'être choisis comme type ou encore le type précédemment désigné) du nom de genre légitime adopté, n'est pas validement publié à moins que son épithète ne répète

le nom générique sans altération. Au sens de cette prescription, une indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique du genre est inclus, est considéré équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait été précédemment désigné ou non (voir l'Art. 21.3).

Ex. 1. "*Dodecatheon* sect. *Etubulosa*" (Knuth in Engler, Pflanzenr. 22: 234. 1905) n'a pas été validement publié puisqu'il a été proposé pour une section qui inclut *D. meadia* L., le type original du nom générique *Dodecatheon* L.

Ex. 2. Le nom *Cactus* [sans rang] *Melocactus* L. (Gen. Pl., ed. 5: 210. 1754) a été proposé pour l'une des quatre subdivisions nommées mais sans rang (Art. 35.2) du genre *Cactus* comprenant *C. melocactus* L. (son type selon l'Art. 22.5) et *C. mammillaris* L. Il est validement publié, même si *C. melocactus* a été ultérieurement désigné comme type de *Cactus* L. (par Britton & Millspaugh, Bahama Fl.: 294. 1920) et même si, plus tard encore, *C. mammillaris* est devenu le type conservé du nom générique (par le biais de la façon qui a présidé à la conservation du nom de famille *Cactaceae* Juss.).

22.3. La première publication valide d'un nom d'une subdivision de genre qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour le genre, établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 11.6 et 32.7).

Ex. 3. Le sous-genre de *Malpighia* L. qui englobe le lectotype du nom du genre (*M. glabra* L.) se nomme *M.* subg. *Malpighia* et non *M.* subg. *Homoiostylis* Nied.; et la section de *Malpighia* incluant le lectotype du nom générique se nomme *M.* sect. *Malpighia*, et non *M.* sect. *Apyrae* DC.

Ex. 4. Cependant, le nom correct de la section du genre *Rhododendron* L. qui comprend *R. luteum* Sweet, type de *R.* subg. *Anthodendron* (Rchb.) Rehder, est *R.* sect. *Pentanthera* G. Don, nom légitime le plus ancien pour cette section, et non *R.* sect. *Anthodendron*.

22.4. L'épithète dans le nom d'une subdivision de genre ne peut répéter inchangé le nom correct du genre que si les deux noms sont fondés sur le même type.

22.5. Si l'épithète du nom d'une subdivision de genre est identique à l'épithète d'une de ses espèces constituantes ou en est dérivée, le type du nom de la subdivision de genre est le même que celui du nom d'espèce, à moins que l'auteur du nom de cette subdivision n'ait désigné un autre type.

Ex. 5. Le type de *Euphorbia* subg. *Esula* Pers. est *E. esula* L.; la désignation de *E. peplus* L. comme lectotype par Croizat (in Revista Sudamer. Bot. 6: 13. 1939) est à rejeter.

22.6. Si l'épithète du nom d'une subdivision de genre est identique à ou dérivée de l'épithète d'un nom spécifique qui est un homonyme postérieur, c'est le type de cet homonyme postérieur, dont le nom correct porte nécessairement une épithète différente, qui est le type nomenclatural.

Recommandation 22A

22A.1. Une section englobant le type du nom correct d'un sous-genre, mais non le type du nom correct du genre, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir la même épithète et le même type que le nom de sous-genre.

22A.2. Un sous-genre qui n'englobe pas le type du nom correct du genre devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète et le même type que le nom correct de l'une de ses sections subordonnées.

Ex. 1. Au lieu d'employer une nouvelle épithète au rang de sous-genre, Brizicky éleva *Rhamnus* sect. *Pseudofrangula* Grubov au rang de sous-genre: *R.* subg. *Pseudofrangula* (Grubov) Brizicky. Le type des deux noms est le même, *R. alnifolia* L'Hér.

SECTION 4. NOMS D'ESPÈCES

Article 23

23.1. Un nom d'espèce est une combinaison binomiale, formée du nom générique suivi d'une seule épithète spécifique qui peut être un adjectif, un nom au génitif ou un attribut, mais pas une phrase composée d'un ou de plusieurs substantifs descriptifs et d'adjectifs associés à l'ablatif (voir l'Art. 23.6(a)), ni d'autres désignations de formation irrégulière (voir l'Art. 23.6(c)). Si l'épithète comporte deux ou plusieurs mots, ceux-ci sont combinés en un seul ou reliés par un trait d'union. Une épithète non assemblée ainsi dans la publication originale n'est pas à rejeter, mais ses éléments doivent être réunis ou reliés par un trait d'union comme prescrit à l'Art. 60.9.

23.2. L'épithète dans le nom d'une espèce peut avoir une origine quelconque et peut même être formée arbitrairement (voir cependant l'Art. 60.1).

Ex. 1. Cornus sanguinea, Dianthus monspessulanus, Papaver rhoeas, Uromyces fabae, Fumaria gussonei, Geranium robertianum, Embelia sarasiniorum, Atropa bella-donna, Impatiens noli-tangere, Adiantum capillus-veneris, Spondias mombin (épithète invariable).

23.3. Les symboles faisant partie des épithètes spécifiques proposées par Linné ne rendent pas les noms dont ils font partie invalides, mais doivent être transcrits.

Ex. 2. Scandix pecten ♀ L. est transcrit sous la forme: *Scandix pecten-veneris; Veronica anagallis* ▽ L. est transcrit sous la forme: *Veronica anagallis-aquatica.*

23.4. L'épithète spécifique ne doit pas répéter exactement le nom générique (tautonyme), qu'il y ait ou non addition d'un symbole transcrit.

Ex. 3. "*Linaria linaria*" et "*Nasturtium nasturtium-aquaticum*" n'observent pas cette règle et ne sont pas validement publiés.

23.5. L'épithète spécifique de forme adjective et non utilisée substantivement s'accorde grammaticalement avec le nom générique (voir l'Art. 32.6).

Ex. 4. *Helleborus niger* L., *Brassica nigra* (L.) W. D. J. Koch, *Verbascum nigrum* L.; *Vinca major* L., *Tropaeolum majus* L.; *Rubus amnicola* Blanch. ("*amnicolus*"), l'épithète spécifique étant un substantif latin; *Peridermium balsameum* Peck, mais aussi *Gloeosporium balsameae* Davis, tous deux dérivés de l'épithète d'*Abies balsamea* (L.) Mill., mais dont l'épithète spécifique est traitée substantivement dans le second exemple.

23.6. Ne sont pas considérés comme noms spécifiques:

(a) Les désignations descriptives consistant en un nom générique suivi d'une phrase (*nomen specificum legitimum* de Linné) composée d'un ou de plusieurs substantifs descriptifs associés à des adjectifs à l'ablatif.

Ex. 5. *Smilax* "*caule inermi*" (Aublet, Hist. Pl. Guiane 2, Tabl.: 27. 1775) est une référence descriptive abrégée à une espèce insuffisamment connue à laquelle il n'est pas donné de binôme mais à laquelle on se réfère à l'aide d'une phrase citée en référence à Burman.

(b) D'autres désignations spécifiques consistant en un nom de genre suivi d'un ou plusieurs mots non prévus comme épithètes.

Ex. 6. *Viola* "*qualis*" Krocker (Fl. Siles. 2: 512, 517. 1790); *Urtica* "*dubia?*" Forsskål (Fl. Aegypt.-Arab.: cxxi. 1775), le mot "dubia?" étant utilisé à plusieurs reprises par Forsskål dans cet ouvrage pour des espèces qui ne pouvaient être sûrement identifiées.

Ex. 7. *Atriplex* "*nova*" (Winterl, Index Horti Bot. Univ. Pest. fol. A.[8]. recto et verso. 1788), le mot "*nova*" (nouveau) étant ici utilisé en liaison avec quatre espèces différentes d'*Atriplex*. Cependant, dans *Artemisia nova* A. Nelson (in Bull. Torrey Bot. Club 27: 274. 1900), *nova* était une épithète spécifique volontairement choisie, la distinction de l'espèce de ses proches étant un fait nouveau.

Ex. 8. *Cornus* "*gharaf*" (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab.: xci, xcvi. 1775) est une désignation provisoire qui n'est pas prévue comme nom spécifique. Une désignation provisoire chez Forsskål est une désignation originale (pour un taxon reconnu; il ne s'agit donc pas d'un "nom provisoire" comme défini à l'Art. 34.1(b)) avec un nom vernaculaire qui ressemble à une épithète mais qui n'est pas employé comme épithète dans la partie des "Centuries" de l'ouvrage. *Elcaja* "*roka*" (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab.: xcv. 1775) est un autre exemple de telles désignations provisoires; dans les autres parties de l'ouvrage (p. c, cxvi, 127) cette espèce n'est pas nommée.

Ex. 9. Dans *Agaricus* "*octogesimus nonus*" et *Boletus* "*vicesimus sextus*" (Schaeffer, Fung. Bavar. Palat. Nasc. 1: t. 100. 1762; 2: t. 137. 1763), les noms génériques sont suivis d'adjectifs ordinaux servant à l'énumération. Les espèces en question ont reçu des noms valides, *A. cinereus* Schaeff. et *B. ungulatus* Schaeff., dans le volume final du même ouvrage (1774).

(c) Les désignations spécifiques consistant en un nom générique suivi de deux ou plusieurs termes adjectifs au nominatif.

Ex. 10. *Salvia* "*africana coerulea*" (Linnaeus, Sp. Pl.: 26. 1753) et *Gnaphalium* "*fruticosum flavum*" (Forsskål, Fl. Aegypt.-Arab.: cxix. 1775) sont des noms génériques suivis par deux termes adjectifs au nominatif. Ils ne sont pas à considérer comme des noms d'espèces.

Ex. 11. Cependant, *Rhamnus* "*vitis idaea*" Burm. f. (Fl. Ind.: 61. 1768) doit être considéré comme un nom spécifique, puisque le nom générique est suivi par un substantif et un adjectif tous deux au nominatif; ces mots doivent être reliés par un trait d'union (*R. vitis-idaea*) conformément aux prescriptions de l'Art. 23.1 et de l'Art. 60.9. Dans *Anthyllis* "*Barba jovis*" L. (Sp. Pl.: 720. 1753) le nom générique est suivi par des substantifs au nominatif et au génitif; il faut les relier par un trait d'union (*A. barba-jovis*). De même, *Hyacinthus* "*non scriptus*" L. (Sp. Pl.: 316. 1753), où le nom générique est suivi d'un adverbe négatif et d'un participe passé employés comme un adjectif doit s'écrire *H. non-scriptus*. Enfin *Impatiens* "*noli tangere*" L. (Sp. Pl.: 938. 1753), où le nom générique est suivi de deux verbes s'écrit *I. noli-tangere*.

Ex. 12. De même, dans *Narcissus* "*Pseudo Narcissus*" L. (Sp. Pl.: 289. 1753) le nom générique est suivi d'un préfixe indépendant et d'un substantif au nominatif; le, nom doit être fusionné en *N. pseudonarcissus* selon les prescriptions de l'Art. 23.1 et de l'Art. 60.9.

(d) Les formules désignant des hybrides (voir l'Art. H.10.3).

23.7. Les phrases employées par Linné comme épithètes spécifiques (*nomina trivialia*) sont à considérer comme des erreurs orthographiques à corriger en conformité avec l'usage qu'en a fait Linné lui-même ultérieurement.

Ex. 13. Apocynum "fol. [foliis] androsaemi" L. doit être cité *A. androsaemifolium* L. (Sp. Pl.: 213. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10, 2: 946. 1759]); et *Mussaenda "fr. [fructu] frondoso"* L., *M. frondosa* L. (Sp. Pl.: 177. 1753 [corr. L., Syst. Nat., ed. 10, 2: 931. 1759]).

23.8. Lorsque le statut de désignation d'une espèce est incertain à la lumière de l'Art. 23.6, il faut suivre l'usage établi (Pré. 10).

**Ex. 14. Polypodium "F. mas", P. "F. femina"* et *P. "F. fragile"* (Linnaeus, Sp. Pl.: 1090-1091. 1753) sont, selon l'usage établi, à considérer comme *P. filix-mas* L., *P. filix-femina* L., et *P. fragile* L., respectivement. De même, *Cambogia "G. gutta"* est à considérer comme *C. gummi-gutta* L. (Gen. Pl.: [522]. 1754). Les intercalations *"Trich." [Trichomanes]* et *"M." [Melilotus]* dans les noms des espèces linnéennes d'*Asplenium* et de *Trifolium*, respectivement, sont à supprimer de sorte que des noms comme *Asplenium "Trich. dentatum"* et *Trifolium "M. indica"*, par exemple, deviennent *A. dentatum* L. et *T. indicum* L. (Sp. Pl.: 765, 1080. 1753).

Recommandation 23A

23A.1. Les noms de personnes, de pays et de localités, employés comme épithètes spécifiques, devraient être des substantifs au génitif (*clusii, porsildiorum, saharae*) ou des adjectifs (*clusianus, dahuricus*) (voir aussi l'Art. 60 et les Recommandations 60C et D).

23A.2. On devrait éviter l'emploi de formes génitives et adjectives d'un même mot pour désigner deux espèces différentes d'un même genre (par exemple, *Lysimachia hemsleyana* Oliv. et *L. hemsleyi* Franch.).

23A.3. Les auteurs qui proposent des épithètes spécifiques devraient, en outre, se conformer aux suggestions suivantes:

(a) utiliser des terminaisons latines autant que possible.

(b) éviter les épithètes très longues et de prononciation difficile en latin.

(c) ne pas combiner des mots empruntés à des langues différentes.

(d) éviter les épithètes formées de mots unis par un trait d'union.

(e) éviter celles qui ont la même signification que le nom générique (pléonasme).

(f) éviter celles qui expriment un caractère commun à la plupart des espèces du genre.

(g) éviter, dans le même genre, des épithètes trop semblables, surtout celles qui ne diffèrent que par leurs dernières lettres ou par la disposition de deux lettres.

(h) éviter celles qui ont déjà été utilisées dans un genre voisin.

(i) ne pas adopter des épithètes de noms inédits pris dans les notes ou les lettres de voyageurs, sur des étiquettes d'herbier ou à d'autres sources analogues en les attribuant à leurs auteurs, à moins que ces derniers n'en aient approuvé la publication (voir la Rec. 34A).

(j) éviter les épithètes tirées de noms de localités peu connues ou très limitées, à moins que l'aire de l'espèce ne soit très petite.

SECTION 5. NOMS DES TAXONS DE RANG INFÉRIEUR À L'ESPÈCE (TAXONS INFRASPÉCIFIQUES)

Article 24

24.1. Le nom d'un taxon infraspécifique est une combinaison du nom de l'espèce avec une épithète infraspécifique, précédée d'un terme désignant son rang.

Ex. 1. *Saxifraga aizoon* subf. *surculosa* Engler & Irmscher. Ce taxon peut aussi être désigné comme *Saxifraga aizoon* var. *aizoon* subvar. *brevifolia* f. *multicaulis* subf. *surculosa* Engler & Irmscher; la classification de la sous-forme dans l'espèce est ainsi indiquée.

24.2. Les épithètes des taxons infraspécifiques sont formées comme celles des espèces et, si elles sont de forme adjective et non utilisées comme substantifs, elles s'accordent grammaticalement avec le nom générique (voir l'Art. 32.6).

Ex. 2. *Solanum melongena* var. *insanum* Prain (Bengal Pl.: 746. 1903, *"insana"*).

24.3. Les épithètes infraspécifiques telles que *typicus, originalis, originarius, genuinus, verus* et *veridicus*, s'efforçant de désigner le taxon qui contient le type du nom du taxon immédiatement supérieur, ne sont pas validement publiées, sauf si ce sont des autonymes (Art. 26).

Ex. 3. *Lobelia spicata* "var. *originalis*" (McVaugh in Rhodora 38: 308. 1936) n'est pas validement publié (voir l'Art. 26 Ex. 1).

24.4. L'emploi d'une combinaison binomiale au lieu d'une épithète infraspécifique n'est pas admissible. Nonobstant l'Art. 32.1(b), des noms ainsi formés sont validement publiés mais doivent être rectifiés sans changement du nom d'auteur ni de la date de publication.

Ex. 4. *Salvia grandiflora* subsp. *"S. willeana"* Holmboe in Bergens Mus. Skr., ser. 2, 1(2): 157. 1914) doit être cité: *Salvia grandiflora* subsp. *willeana* Holmboe.

Ex. 5. "*Phyllerpa prolifera* var. *Ph. firma*" (Kützing, Sp. Alg.: 495.1849) doit être modifié en *Phyllerpa prolifera* var. *firma* Kütz.

Note 1. La même épithète finale peut être utilisée pour des taxons infraspécifiques d'espèces différentes; une subdivision d'espèce peut porter un nom avec la même épithète finale que le nom d'une autre espèce (voir cependant la Rec. 24B.1).

Ex. 6. *Rosa glutinosa* var. *leioclada* H. Christ (in Boissier, Fl. Orient. Suppl.: 222. 1888) et *Rosa jundzillii* f. *leioclada* Borbás (in Math. Term. Közlem. 16: 376, 383. 1880) sont admissibles toutes deux tout comme *Viola tricolor* var. *hirta* Ging. (in Candolle, Prodr. 1: 304. 1824), malgré l'existence préalable d'une espèce nommée *Viola hirta* L.

Note 2. L'emploi de la même épithète finale pour des taxons infraspécifiques de la même espèce n'est pas admis si les noms sont fondés sur des types différents, même si ces taxons sont de rangs différents (Art. 53.5).

Recommandation 24A

24A.1. Les recommandations concernant les épithètes spécifiques (Recommandations 23A) s'appliquent également aux épithètes infraspécifiques.

Recommandation 24B

24B.1. Les auteurs qui proposent de nouvelles épithètes infraspécifiques devraient éviter celles déjà employées comme épithètes spécifiques dans le même genre.

24B.2. Si l'on élève un taxon infraspécifique au rang d'espèce, ou si on opère le changement inverse, on devrait maintenir l'épithète finale de son nom à moins que le *Code* ne s'oppose à cette combinaison.

Article 25

25.1. Du point de vue de la nomenclature, une espèce ou tout taxon inférieur est considéré comme la somme de ses taxons subordonnés, s'il y en a. Pour les champignons, une holomorphe (voir l'Art. 59) comprend également les taxons de forme corrélés.

Ex. 1. Si *Montia parvifolia* (DC.) Greene est considéré contenir deux sous-espèces, le nom *M. parvifolia* s'applique à la somme de ces taxons subordonnés. Selon cette conception taxonomique, on doit écrire *M. parvifolia* (DC.) Greene subsp. *parvifolia* si l'on se réfère uniquement à la partie de *M. parvifolia* qui inclut son type nomenclatural et exclut le type du nom de l'autre sous-espèce *M. parvifolia* subsp. *flagellaris* (Bong.) Ferris.

Article 26

26.1. Le nom de tout taxon infraspécifique qui comprend le type du nom légitime adopté pour le nom de l'espèce à laquelle il appartient doit porter comme épithète finale l'épithète inchangée du nom de l'espèce et ne pas être suivi d'un nom d'auteur (voir l'Art. 46). De tels noms s'appellent des autonymes (Art. 6.8; voir aussi l'Art. 7.6).

Ex. 1. La variété qui comprend le type du nom *Lobelia spicata* Lam., doit être nommée *Lobelia spicata* Lam. var. *spicata* (voir aussi l'Art. 24 Ex. 3).

Note 1. Cette prescription ne s'applique qu'aux noms des taxons subordonnés qui comprennent le type du nom adopté pour l'espèce (voir aussi la Recommandation 26A).

26.2. Le nom d'un taxon infraspécifique qui inclut le type (c'est-à-dire, l'holotype ou tous les syntypes ou le type préalablement désigné) du nom légitime adopté pour une espèce à laquelle il est attribué, n'est pas validement publié, à moins que son épithète finale répète l'épithète spécifique sans modification. Au sens de la présente prescription, l'indication explicite que l'élément nomenclaturalement typique de l'espèce est inclu est considéré équivaloir à l'inclusion du type, qu'il ait été préalablement désigné ou non (voir aussi l'Art. 24.3).

Ex. 2. Linnaeus (Sp. Pl.: 779-781. 1753) a inclu 13 variétés nommées dans *Medicago polymorpha.* Puisque *M. polymorpha* L. n'a pas d'holotype et comme aucuns syntypes ne sont cités, tous les noms variétaux sont validement publiés, nonobstant le fait que le lectotype choisi ultérieurement (par Heyn in Bull. Res. Council Israel, Sect. D, Bot., 7: 163. 1959) peut être attribué à *M. polymorpha* var. *hispida* L.

Ex. 3. La combinaison prévue "*Vulpia myuros* subsp. *pseudomyuros* (Soy.-Will.) Maire & Weiller" n'a pas été validement publiée dans Maire (Fl. Afrique N. 3: 177. 1955) parce qu'elle incluait "*F. myuros* L., Sp. 1, p. 74 (1753) sensu stricto" dans la synonymie, *Festuca myuros* L. étant le basionyme de *Vulpia myuros* (L.) C. C. Gmel.

26.3. La première publication valide d'un nom d'un taxon infraspécifique qui n'inclut pas le type du nom légitime adopté pour l'espèce établit automatiquement l'autonyme correspondant (voir aussi les Art. 32.7 et 11.6).

Ex. 4. La publication du nom *Lycopodium inundatum* var. *bigelovii* Tuck. (in Amer. J. Sci. Arts 45: 47. 1843) établit automatiquement le nom d'une autre variété, *Lycopodium inundatum* L. var. *inundatum*, dont le type est celui du nom *Lycopodium inundatum* L.

Ex. 5. *Utricularia stellaris* L. f. (1781) comprend *U. stellaris* var. *coromandeliana* A. DC. (Prodr. 8: 3. 1844) et *U. stellaris* L. f. var. *stellaris* (1844) qui fut automatiquement créé au même moment. Si *U. stellaris* est inclu dans *U. inflexa* Forssk. (1775) en tant que variété, le nom correct de la variété en vertu de l'Art. 11.6, est *U. inflexa* var. *stellaris* (L. f.) P. Taylor (1961).

Recommandation 26A

26A.1. Une variété englobant le type du nom correct d'une sous-espèce, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce.

26A.2. Une sous-espèce qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de l'une de ses variétés subordonnées.

26A.3. Un taxon de rang infra-variétal englobant le type du nom correct d'une sous-espèce ou d'une variété, mais non le type du nom correct de l'espèce, devrait, si les règles ne s'y opposent pas, avoir un nom avec la même épithète finale et le même type que le nom de la sous-espèce ou variété. Par ailleurs, une sous-espèce ou variété qui n'englobe pas le type du nom correct de l'espèce ne devrait pas avoir un nom avec la même épithète finale que le nom de l'un de ses taxons subordonnés, de rang inférieur à la variété.

Ex. 1. Pour Fernald, *Stachys palustris* subsp. *pilosa* (Nutt.) Epling (in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. Beih. 8: 63. 1934) englobait cinq variétés. Pour l'une d'entre elles (celle qui contenait le type du *S. palustris* subsp. *pilosa*) il créa la combinaison *S. palustris* var. *pilosa* (Nutt.) Fern (in Rhodora 46: 474. 1943), car aucun nom variétal légitime n'était disponible.

Ex. 2. Comme il n'y avait pas de nom légitime disponible au rang de sous-espèce, Bonaparte créa la combinaison *Pteridium aquilinum* subsp. *caudatum* (L.) Bonap. (Notes Ptérid. 1: 62. 1915), tout en employant la même épithète finale que Sadebeck avait utilisée plus tôt dans la combinaison *P. aquilinum* var. *caudatum* (L.) Sadeb. (in Jahrb. Hamburg. Wiss. Anst. Beih. 14(3): 5. 1897). Les deux noms sont fondés sur le type du nom spécifique *Pteris caudata* L. Chacun des deux noms est légitime et les deux peuvent être utilisés, comme l'a fait Tryon (in Rhodora 43: 52-54. 1941), qui considéra *P. aquilinum* var. *caudatum* comme l'une des quatre variétés du *P. aquilinum* subsp. *caudatum.* (voir l'Art. 34.2).

Article 27

27.1. L'épithète finale dans le nom d'un taxon infraspécifique ne peut répéter inchangée l'épithète du nom correct de l'espèce à laquelle le taxon est assigné que si les deux noms sont fondés sur le même type.

SECTION 6. NOMS DES PLANTES CULTIVÉES

Article 28

28.1. Les plantes sauvages introduites en culture gardent les noms qu'elles porteraient à l'état naturel.

28.2. Les hybrides, y compris ceux apparus en culture, peuvent recevoir des noms conformément aux provisions de l'Appendice I (voir aussi les Art. 11.8, 40 et 50).

Note 1. Des désignations indépendantes supplémentaires pour les plantes utilisées en agriculture, sylviculture et horticulture (pouvant avoir leur origine aussi bien dans la nature qu'en culture) sont l'objet de l'*International code of nomenclature for cultivated plants*, où des règles sont établies pour leur formation et leur utilisation. Cependant, rien n'exclut l'utilisation, pour des plantes cultivées, de noms publiés conformément aux dispositions du *Code inernational de la nomenclature botanique.*

Note 2. L'utilisation, comme épithètes de cultivars, d'épithètes de noms publiés en accord avec le *Code international de la nomenclature botanique* est autorisée par les règles de l'*International code of nomenclature for cultivated plants — 1980,* si on considère que le statut de cultivar est approprié pour les groupes en question. Les épithètes de cultivars publiées à partir du 1er janvier 1959 en conformité avec l'Art. 27 de l'*International code of nomenclature for cultivated plants — 1980,* doivent être des noms de fantaisie nettement différents des épithètes de noms latins régis par le *Code international de la nomenclature botanique.*

Ex. 1. Noms de cultivars: *Taxus baccata* "Variegata" ou *Taxus baccata* cv. Variegata (fondé sur *T. baccata* var. *variegata* Weston, Bot. Univ. 1: 292, 347. 1770), *Phlox drummondii* "Sternenzauber", *Viburnum* ×*bodnantense* "Dawn".

CHAPITRE IV. PUBLICATION EFFECTIVE ET VALIDE

SECTION 1. CONDITIONS ET DATES DE PUBLICATION EFFECTIVE

Article 29

29.1. Aux termes de ce *Code*, une publication n'est rendue effective que par la distribution publique d'imprimés (par vente, échange ou don) ou, du moins, la distribution d'imprimés à des institutions botaniques dont les bibliothèques sont accessibles aux botanistes en général. La communication de noms nouveaux dans une séance publique, l'apposition de noms dans des collections ou des jardins publics et l'édition de microfilms reproduisant des textes manuscrits, holographes ou dactylographiés ou tout autre matériel non publié, ne constituent pas une publication effective.

Ex. 1. Cusson a annoncé la création du genre *Physospermum* dans un mémoire lu à la Société des Sciences de Montpellier en 1770, puis en 1782 ou 1783 à la Société de Médecine de Paris; mais le genre n'a été publié effectivement qu'en 1787 (in Hist. Soc. Roy. Méd. 5(1): 279).

Article 30

30.1. La publication par autographie indélébile est effective si elle a eu lieu avant le 1er janvier 1953.

Ex. 1. *Salvia oxyodon* Webb & Heldr. a été publié effectivement dans un catalogue autographié mis en vente (Webb & Heldreich, *Catalogus plantarum Hispanicarum... ab A. Blanco lectarum*, Paris, juillet 1850, in-folio).

30.2. Selon cet Article, on considère comme autographiés les textes holographes, même multipliés mécaniquement ou graphiquement (par la lithographie, l'offset, la gravure sur métal).

Ex. 2. H. Léveillé, Flore du Kouy Tchéou (1914-1915), est un ouvrage reproduit par lithographie d'un texte écrit à la main.

30.3. A partir du 1er janvier 1953, la publication d'un nom nouveau dans un catalogue commercial ou dans un journal d'information non scientifique, et à partir du 1er janvier 1973, dans une liste d'échange de graines, ne constitue pas une publication effective.

30.4. A partir du 1er janvier 1953, la distribution de textes imprimés accompagnant des exsiccata ne constitue pas une publication effective.

Note 1. Si les imprimés sont également distribués indépendamment des exsiccata, cela constitue une publication effective.

Ex. 3. Des ouvrages comme Lundell & Nannfeldt, *Fungi exsiccati suecici...*, Uppsala 1-..., 1934-..., distribués indépendamment des exsiccata, publiés avant ou après le 1er janvier 1953, sont effectivement publiés.

Recommandation 30A

30A.1. Il est vivement recommandé aux auteurs d'éviter de publier de nouveaux noms et des descriptions ou diagnoses de nouveaux taxons dans des imprimés éphémères quelconques, notamment dans ceux qui sont multipliés en nombre limité et incertain, dont la persistance peut être mise en doute, dont la publication effective du point de vue du nombre d'exemplaires n'est pas évidente, ou qui n'ont guère de chance d'atteindre le public. Les auteurs devraient éviter également de publier des noms nouveaux et des descriptions ou diagnoses dans des périodiques populaires, dans des périodiques de documentation ("abstracting journals") ou sur des feuilles d'errata.

Article 31

31.1. La date de publication effective est celle où l'imprimé devient accessible selon les dispositions des Art. 29 et 30. En l'absence de preuve permettant de fixer une autre date, celle qui figure sur l'imprimé lui-même doit être tenue pour correcte.

Ex. 1. Les diverses parties du *Species plantarum* de Willdenow ont été publiées aux dates suivantes: 1(1), juin 1797; 1(2), juillet 1798; 2(1), mars 1799; 2(2), décembre 1799; 3(1), 1800; 3(2), novembre 1802; 3(3), avril à décembre 1803 (plus tard que le *Flora Boreali-Americana* de Michaux); 4(1), 1805; 4(2), 1806; ces dates, dont quelques-unes diffèrent de celles des pages de titre des volumes, sont admises comme étant les dates effectives de publication.

Ex. 2. T. M. Fries, "Lichenes arctoi", a été publié pour la première fois en "pré-print" à pagination autonome en 1860, ce qui antidate la version identique publiée dans un journal (Nova Acta Reg. Soc. Sci. Upsal. 3(3): 103-398. 1861).

31.2. Lorsque les tirés-à-part de périodiques ou d'autres ouvrages mis en vente sont distribués à l'avance, la date de publication effective est celle qui y figure, à moins d'inexactitude démontrée.

Ex. 3. Publication dans des tirés-à-part distribués à l'avance: les noms d'espèces de *Selaginella* publiés par Hieronymus (in Hedwigia 51: 241-272) ont été effectivement publiés le 15 octobre 1911, puisque le volume contenant l'article, quoique daté 1912 indique (p. ii) que le tiré-à-part a paru à cette date.

Recommandation 31A

31A.1. La date de la remise d'imprimés par l'éditeur ou son représentant à une agence reconnue de distribution devrait être acceptée comme date de publication effective.

SECTION 2. CONDITIONS ET DATES DE PUBLICATION VALIDE DES NOMS

Article 32

32.1. Pour être publié validement, le nom d'un taxon (autonymes exceptés) doit, à la fois, *(a)* avoir été effectivement publié (voir les Art. 29-31) à ou depuis la date servant de point de départ pour le groupe correspondant (Art. 13.1); *(b)* avoir une forme qui soit en accord avec les prescriptions des Art. 16 à 27 (voir cependant les Art. 18.3 et 19.6) et H.6 à H.7; *(c)* être accompagné soit d'une description ou diagnose, soit d'une référence à une description ou diagnose antérieure effectivement publiée (à l'exception des cas prévus aux Art. 42.3, 44.1 et H.9); et *(d)* être conforme aux dispositions particulières des Art. 33 à 45 (voir aussi l'Art. 61). De plus, sous condition d'une approbation par le XVIe Congrès International de Botanique, les noms (autonymes exceptés) publiés le ou depuis le 1er janvier 2000 doivent être enregistrés.

Ex. 1. "*Egeria*" (Néraud in Gaudichaud, Voy. Uranie, Bot.: 25, 28. 1826), publié sans description ni diagnose, ni renvoi à une description ou à une diagnose antérieure, n'a pas été validement publié.

Ex. 2. Le nom *Loranthus macrosolen* Steudel a paru primitivement, sans description ni diagnose, sur des étiquettes imprimées distribuées aux environs de 1843 avec la Sect. II, N° 529, 1288, des exsiccata d'Abyssinie de Schimper; sa publication valide ne date que de 1847, lorsque Richard (Tent. Fl. Abyss. 1: 340) a fourni une description.

**Ex. 3.* Dans l'*Hortus britannicus* de Sweet, ed. 3 (1839), pour chaque espèce énumérée, la couleur de la fleur, la durée de vie de la plante et une traduction anglaise de l'épithète spécifique sont fournies sous forme de tableau. Dans bien des genres la couleur de la fleur et la durée de vie peuvent être identiques pour toutes les espèces et il est évident que leur mention n'équivaut pas à une description diagnostique de validation. Les noms nouveaux qui apparaissent dans cette œuvre ne sont, en conséquence, pas validement publiés, à l'exception de quelques cas où référence est faite à des descriptions antérieures ou à des basionymes validement publiés.

32.2. L'enregistrement est effectué par l'envoi des documents imprimés qui comprennent le(s) protologue(s), le(s) nom(s) à enregistrer y étant clairement indiqués à tout bureau d'enregistrement désigné par l'Association Internationale pour la Taxonomie Végétale.

32.3. La diagnose d'un taxon est l'énoncé succinct des caractères qui, dans l'esprit de l'auteur, le distinguent d'autres taxons.

32.4. Pour effectuer la publication valide d'un nom, la référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment peut être directe ou indirecte (Art. 32.5). Pour les noms publiés le ou depuis le 1er janvier 1953, la référence doit, par contre, être complète et directe comme spécifié à l'Art. 33.2.

32.5. Une référence indirecte est l'indication univoque, donnée en citant le nom de l'auteur ou par tout autre moyen, qu'une description ou diagnose antérieurement et effectivement publiée s'applique.

Ex. 4. "*Kratzmannia*" (Opiz in Berchtold & Opiz, Oekon.-Techn. Fl. Böhm. 1: 398. 1836), publié avec une diagnose, n'était pas clairement accepté par l'auteur; il n'était donc pas publié validement. *Katzmannia* Opiz (Seznam: 56. 1852), publié sans description ni diagnose est par contre expressément accepté par son auteur et la citation "*Kratzmannia* O." constitue la référence indirecte à la description de 1836.

Ex. 5. Opiz a publié le nom de genre *Hemisphace* (Benth.) Opiz (1852) sans description ni diagnose; en écrivant "*Hemisphace* Benth.", il s'est référé indirectement à la description, effectivement publiée auparavant par Bentham (Labiat. Gen. Spec.: 193. 1833), de *Salvia* sect. *Hemisphace.*

Ex. 6. La combinaison nouvelle *Cymbopogon martini* (Roxb.) W. Watson (1882) est validée par l'adjonction du nombre "309" qui représente, suivant l'explication donnée en tête de la même page, le numéro d'ordre de l'espèce (*Andropogon martini* Roxb.) dans Steudel (Syn. Pl. Glum. 1: 388. 1854). Bien que la référence au basionyme, *Andropogon martini*, soit indirecte, il n'existe aucune ambiguïté (voir aussi la Rec. 60C.2).

Ex. 7. Miller (1768), dans la préface de *The gardeners dictionary,* ed. 8, a indiqué qu'il a "désormais appliqué la méthode de Linné entièrement sauf dans les cas ...", dont il donne des exemples. Dans le corps du texte, il se réfère fréquemment à des genres de Linné sous ses propres entrées génériques (par exemple: *Cactus* L. [pro parte] sous *Opuntia* Mill.). Par conséquent, une référence implicite à un binôme de Linné peut être supposée lorsqu'il y a lieu, et les binômes de Miller peuvent être considérés comme des combinaisons nouvelles (par exemple: *Opuntia ficus-indica* (L.) Mill., fondé sur *Cactus ficus-indica* L.) ou des noms de substitution (par exemple: *Opuntia vulgaris* Mill., fondé sur *Cactus opuntia* L., les deux noms faisant référence à *"Opuntia vulgo herbariorum"* de Bauhin & Cherler).

Ex. 8. Dans le *Führer in die Pilzkunde* de Kummer (1871) l'affirmation que l'auteur entend adopter au rang générique les subdivisions de *Agaricus* alors en usage, subdivisions qui à cette époque étaient celles de Fries, et la disposition générale de l'œuvre qui suit fidèlement celle de Fries, fournissent une référence indirecte aux "tribus" antérieures de Fries. Par conséquent, des noms comme *Hypholoma* (Fr. : Fr.) P. Kumm. sont considérés fondés sur les noms de Fries correspondants (ici: *A.* "tribus" *Hypholoma* Fr. : Fr.) bien que Kummer ne se soit pas explicitement référé à Fries.

32.6. Des noms publiés avec une terminaison latine incorrecte, mais qui, par ailleurs, sont conformes au *Code*, sont considérés comme validement publiés et sont modifiés selon les Art. 17 à 19, 21, 23 et 24, sans changement du nom d'auteur, ni de la date de publication (voir aussi l'Art. 60.11).

32.7. Les autonymes (Art. 6.8) sont reconnus comme noms valides et datent de la publication où ils furent établis (voir les Art. 22.3 et 26.3), qu'ils y apparaissent en clair ou non.

32.8. Les noms, aux rangs spécifiés, qui apparaissent dans les publications énumérées dans la liste des ouvrages supprimés (*opera utique oppressa;* App. V) ne sont pas validement publiés. Les propositions d'additions de publications à l'App. V sont à soumettre au Comité Général (voir Div. III), qui les soumettra pour avis aux Comités des divers groupes taxonomiques (voir la Rec. 32F; voir aussi l'Art. 14.14 et la Rec. 14A).

32.9. Lorsque la proposition de suppression d'une publication a été approuvée par le Comité Général après examen par les Comités pour les divers groupes taxonomiques concernés, on est autorisé à considérer cette publication comme supprimée, dans l'attente de la décision du prochain Congrès International de Botanique.

Note 1. Pour les noms de taxons végétaux qui à l'origine n'étaient pas considérés comme plantes, voir l'Art. 45.5.

Recommandation 32A

32A.1. Un nom ne devrait pas être validé simplement par une référence à une description ou diagnose antérieure à 1753.

Recommandation 32B

32B.1. La description ou la diagnose d'un taxon nouveau devrait mettre en relief les différences entre ce taxon et les taxons affines.

Recommandation 32C

32C.1. Les auteurs devraient éviter l'adoption d'un nom invalide, publié antérieurement pour un taxon différent.

Recommandation 32D

32D.1. La description ou la diagnose de taxons nouveaux devrait être accompagnée, si possible, de figures montrant des détails propres à faciliter l'identification.

32D.2. Dans la légende des figures, les auteurs devraient indiquer le matériel qui a servi de modèle aux dessins (voir aussi la Rec. 8A.2).

32D.3. Les auteurs devraient indiquer avec clarté et précision l'échelle des figures publiées.

Recommandation 32E

32E.1. La description ou la diagnose d'une plante parasite, et particulièrement d'un champignon parasite, devrait être accompagnée de l'indication des hôtes. Ceux-ci devraient être désignés par leur nom scientifique et non pas seulement par un nom en langue moderne de signification souvent équivoque.

Article 33

33.1. Une combinaison (autonymes exceptés) n'est validement publiée que si l'auteur associe expressément l'épithète finale avec le nom du genre ou de l'espèce, ou avec son abréviation.

Ex. 1. Combinaisons validement publiées: en plaçant, dans le *Species plantarum*, l'épithète en marge du nom de genre, Linné a clairement associé cette épithète avec le nom du genre. Miller a atteint le même résultat, dans le *Gardeners Dictionary,* ed. 8, en plaçant les épithètes entre parenthèses immédiatement après les noms de genre, et Steudel a fait de même, dans le *Nomenclator Botanicus*, en plaçant une liste des épithètes à la suite du nom générique. On admettra en général comme publiée validement, toute combinaison obtenue au moyen d'artifices typographiques associant une épithète à un nom de genre ou d'espèce donné.

Ex. 2. Combinaisons non validement publiées: le commentaire de Rafinesque au sujet de *Blephilia:* "Le type de ce genre est la *Monarda ciliata* Linn." (in J. Phys. Chim. Hist. Nat. Arts 89: 98. 1819) ne constitue pas une publication valide de la combinaison *Blephilia ciliata*, puisque l'auteur n'associe pas clairement l'épithète *ciliata* au nom de genre *Blephilia.* De même, la combinaison *Eulophus peucedanoides* ne peut être attribuée à Bentham & Hooker simplement parce que ces auteurs citent "*Cnidium peucedanoides* H. B. et K." après la description d'*Eulophus* (Bentham & Hooker, *Gen. Pl.* 1: 885. 1867).

33.2. Une combinaison nouvelle ou un nom de remplacement délibérément créé pour être substitué à un autre nom validement publié précédemment (nomen novum), publié le ou depuis le 1er janvier 1953, n'est valide que si son basionyme (synonyme porteur du nom ou de l'épithète) ou le synonyme remplacé (lorsqu'un nom nouveau est proposé), est précisé, avec référence complète et directe à l'auteur et au lieu de publication valide, avec mention de la page ou de la planche et de la date.

Ex. 3. En transférant *Ectocarpus mucronatus* D. A. Saunders dans le genre *Giffordia*, Kjeldsen & Phinney (in Madroño 22: 90. 27 avril 1973) ont cité le basionyme et son auteur mais sans référence au lieu de publication valide. Plus tard (in Madroño 22: 154. 2 juillet 1973) ils ont validé le binôme *G. mucronata* (D. A. Saunders) Kjeldsen & Phinney en donnant une référence complète et directe au lieu de publication valide du basionyme.

Note 1. Une référence à la page (pour les publications en pagination continue) est à interpréter dans ce *Code*, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le basionyme est validement publié, soit comme une référence à la page ou aux pages sur lesquelles le protologue est imprimé, mais pas comme l'indication de la pagination de la publication entière, à moins qu'elle ne coïncide avec la publication du protologue.

Ex. 4. En proposant *"Cylindrocladium infestans"*, Peerally (in Mycotaxon 40: 337. 1991) a cité le basionyme "*Cylindrocladiella infestans* Boesw., Can. J. Bot. 60: 2288-2294. 1982". Comme cette citation fait référence à la publication entière de Boeswinkel et non seulement à celle du protologue du basionyme souhaité, la combinaison n'a pas été validement publiée par Peerally.

33.3. Les erreurs de citation bibliographique et les façons incorrectes de citer l'auteur (voir l'Art. 46) n'invalident pas la publication d'une combinaison nouvelle ou d'un nom de substitution.

Ex. 5. *Aronia arbutifolia* var. *nigra* (Willd.) F. Seym. (Fl. New England: 308. 1969) a été publié comme combinaison nouvelle "Fondée sur *Mespilus arbutifolia* L. var. *nigra* Willd., in Sp. Pl. 2: 1013. 1800." Willdenow avait situé ces plantes dans le genre *Pyrus*, pas *Mespilus*, et la publication est de 1799, pas 1800; ces erreurs sont considérées comme des erreurs de citation bibliographique et n'invalident pas la combinaison nouvelle.

Ex. 6. La combinaison *Trichipteris kalbreyeri* a été proposée par Tryon (in Contr. Gray Herb. 200: 45. 1970) avec référence complète et directe à *Alsophila kalbreyeri* C. Chr. (Index Filic.: 44. 1905). Cette citation n'est cependant pas le lieu de publication valide du basionyme qui a été préalablement publié avec le même type par Baker (Summ. New Ferns: 9. 1892). L'erreur de citation bibliographique de Tryon n'invalide cependant pas la combinaison nouvelle, qui doit être citée *T. kalbreyeri* (Baker) R. M. Tryon.

Ex. 7. La combinaison *Lasiobelonium corticale* a été proposée par Raitviir (1980) avec référence complète et directe à *Peziza corticalis* dans Fries (Syst. Mycol. 2: 96. 1822). Cette citation n'est cependant pas le lieu de publication valide du basionyme, qui selon le *Code* en vigueur en 1980, était dans Mérat (Nouv. Fl. Env. Paris, ed. 2, 1: 22. 1821), et selon le *Code* actuel dans Persoon (Observ. Mycol. 1: 28. 1796). L'erreur de citation bibliographique de Raitviir n'invalide cependant pas la combinaison nouvelle qui doit être citée: *L. corticale* (Pers.) Raitv.

33.4. Un simple renvoi à l'*Index Kewensis* ou à l'*Index of Fungi* ou à tout autre ouvrage que celui qui contient la publication valide du nom ne constitue pas une référence directe et complète à la publication originale de ce nom.

Ex. 8. Ciferri (in Mycopath. Mycol. Appl. 7: 86-89. 1954), en proposant 142 combinaisons nouvelles dans *Meliola*, a omis de faire référence aux lieux de publication des basionymes en mentionnant seulement qu'on peut les trouver dans les listes de Petrak ou dans l'*Index of Fungi*. Aucune de ces combinaisons n'est validement publiée. De même, Grummann (Cat. Lich. Germ.: 18. 1963) introduit une combinaison nouvelle sous la forme *Lecanora campestris* f. "*pseudistera* (Nyl.) Grumm. c.n. — *L. p.* Nyl., Z 5: 521", où "Z 5" signifie Zahlbruckner (Cat. Lich. Univ., vol. 5: 521. 1928), publication où se trouve la citation complète du basionyme *Lecanora pseudistera* Nyl. Cette combinaison de Grummann n'est pas validement publiée.

Note 2. La publication d'un nom pour un taxon précédemment connu sous un nom mal appliqué doit être valide conformément aux Art. 32 à 45. Cette procédure ne doit pas être confondue avec la publication délibérée d'un nom de remplacement (nomen novum) pour un nom validement publié mais illégitime (Art. 58.1(b)), pour lequel Le type est nécessairement le même que celui du nom qu'il remplace (Art. 7.3).

Ex. 9. *Sadleria hillebrandii* Rob. (1913) a été introduit en tant que "nom. nov." pour "*Sadleria pallida* Hilleb. Fl. Haw. Is.: 582. 1888. Not Hook & Arn. Bot. Beech.: 75. 1832." Comme les conditions prévues par les Art. 32 à 45 sont remplies (avant 1935, une publication valide pouvait se faire par simple référence à une description antérieure dans n'importe quelle langue), le nom est validement publié. Il doit cependant être considéré comme le nom d'une espèce nouvelle, validé par la citation de la description, par Hillebrand, de plantes nommées à tort *S. pallida* Hooker & Arn., et non comme un nomen novum ainsi qu'indiqué par Robinson; l'Art. 7.3 ne s'applique donc pas.

Ex. 10. *Juncus bufonius* "var. *occidentalis*" (Hermann in U.S. Forest Serv. Techn. Rep. RM-18: 14. 1975) a été publié comme un "nom. et stat. nov." pour *J. sphaerocarpus* "auct. Am., non Nees". Vu qu'il n'y a ni diagnose latine, ni désignation de type, ni référence à une publication antérieure où celles-ci se trouveraient, le nom n'est pas validement publié.

33.5. Le nom d'un taxon dont le rang est désigné par un terme impropre (infraction à l'Art. 5) n'est pas validement publié. C'est le cas par exemple d'une forme divisée en variétés, d'une espèce divisée en genres ou d'un genre divisé en familles ou en tribus.

Ex. 11. Le nom "sectio *Orontiaceae*" n'a pas été validement publié par Brown (Prodr.: 337. 1810), puisque l'auteur a appliqué de façon impropre le terme "sectio" à des taxons d'un rang supérieur au genre.

Ex. 12. La publication des noms *"tribus Involuta"* et *"tribus Brevipedunculata"* (Huth in Bot. Jahrb. Syst. 20: 365, 368. 1895) n'est pas valide, puisque Huth a, dans le genre *Delphinium*, appliqué à tort le terme "tribus" à des taxons de rang inférieur à celui de la section.

33.6. On fait exception à l'Art. 33.5 pour les noms de subdivisions de genres désignés comme tribus (*tribus*) dans le *Systema Mycologicum* de Fries, qui sont considérés comme des noms de subdivisions de genres validement publiés.

Ex. 13. *Agaricus* "tribus" *Pholiota* Fr. (Syst. Mycol. 1: 240. 1821), sanctionné dans le même ouvrage, est le basionyme validement publié du nom de genre *Pholiota* (Fr. : Fr.) P. Kumm. (1871) (voir l'Art. 32 Ex. 8).

Recommandation 33A

33A.1. La référence complète et directe au lieu de publication d'un basionyme ou d'un synonyme remplacé devrait suivre immédiatement la combinaison nouvelle ou le nomen novum proposé. Elle ne devrait pas être fournie par une simple référence à la bibliographie en fin de publication, ou à d'autres parties de la même publication, par exemple à l'aide d'abréviations comme "*loc. cit.*" ou "*op. cit.*"

Article 34

34.1. Un nom n'est pas validement publié: *(a)* s'il n'est pas accepté par l'auteur dans la publication originale; *(b)* s'il est simplement proposé en anticipant sur l'acceptation future du groupe lui-même, de ses limites, de sa position ou de son rang (nom provisoire), sauf prescriptions de l'Art. 59; *(c)* s'il n'est cité qu'en tant que synonyme; *(d)* s'il n'est déter-

miné que par la mention des taxons subordonnés qu'il englobe. L'Art. 34.1(a) ne s'applique pas à des noms publiés avec un point d'interrogation ou tout autre signe exprimant un doute d'ordre taxonomique de la part de l'auteur, qui cependant les accepte et les publie.

Ex. 1. (a) Le nom du genre monotypique *Sebertia* Pierre (ms.) n'a pas été validement publié par Baillon (in Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2: 945. 1891) qui n'a pas accepté ce nom de genre. Bien qu'il ait fourni une description du taxon, il a affecté l'unique espèce *Sebertia acuminata* Pierre (ms.) au genre *Sersalisia* R. Br., sous le nom de *Sersalisia ? acuminata.* Selon les prescriptions de l'Art. 34.1 dernière phrase, cette combinaison a été validement publiée. Le nom *Sebertia* a été ultérieurement publié validement par Engler (1897).

Ex. 2. (a) Les désignations placées dans la colonne de gauche de la thèse linnéenne *Herbarium amboinense* soutenue par Stickman (1754) n'étaient pas des noms acceptés par Linné à la publication et ne sont pas validement publiés.

Ex. 3. (a) (b) La désignation "*Conophyton*", proposée par Haworth (Rev. Pl. Succ.: 82. 1821) pour *Mesembryanthemum* sect. *Minima* Haw. (Rev. Pl. Succ.: 81. 1821) en ces termes: "Si cette section se révèle être un genre, le nom *Conophyton* serait approprié", n'équivaut pas à un nom générique validement publié, puisque Haworth n'acceptait ni le nom ni le genre. Le nom a été validement publié: *Conophytum* N. E. Br. (1922).

Ex. 4. (c) *Acosmus* Desv., cité par Desfontaines (Cat. Pl. Horti Paris.: 233. 1829) comme synonyme du nom générique *Aspicarpa* Rich., n'a pas été de ce fait publié validement.

Ex. 5. (c) "*Ornithogalum undulatum* hort. Bouch." (in Kunth, Enum. Pl. 4: 348. 1843), cité comme synonyme de *Myogalum boucheanum* Kunth, n'a pas été publié validement de ce fait; transférée dans le genre *Ornithogalum*, cette espèce sera appelée *O. boucheanum* (Kunth) Asch. (1866).

Ex. 6. (c) "*Erythrina micropteryx* Poepp." n'a pas été validement publié par la citation de ce nom dans la synonymie de *Micropteryx poeppigiana* Walp. (1850); si l'espèce est placée dans le genre *Erythrina* L., elle s'appelle *E. poeppigiana* (Walp.) O. F. Cook (1901).

Ex. 7. (d) Le nom de famille *Rhaptopetalaceae* (Pierre in Bull. Mens. Soc. Linn. Paris 2: 1296. mai 1897), accompagné de la simple mention de ses constituants, les genres *Brazzeia* Baill., "*Scytopetalum*" et *Rhaptopetalum* Oliv. n'a pas été publié validement, parce que Pierre n'en a donné aucune description ni diagnose. La famille doit donc porter le nom plus récent de *Scytopetalaceae* Engler (octobre 1897), qui est accompagné d'une description.

Ex. 8. (d) La désignation générique "*Ibidium*" (Salisb. in Trans. Hort. Soc. London 1: 291. 1812) a été publiée avec la seule énumération de quatre espèces constituantes. Salisbury n'ayant fourni aucune description ni diagnose, "*Ibidium*" n'est pas validement publié.

34.2. Lorsque, le ou depuis le 1er janvier 1953, deux ou plusieurs noms différents sont proposés simultanément pour un même taxon par le même auteur (noms alternatifs), aucun n'est publié validement. Cette règle ne s'applique pas si la même combinaison est utilisée simultanément à des rangs différents, soit pour un taxon infraspécifique dans une espèce, soit pour une subdivision de genre dans un genre (voir les Rec. 22A.1, 22A.2 et 26A.1 à 3).

Ex. 9. Les espèces de *Brosimum* Sw. décrites par Ducke (in Arch. Jard. Bot. Rio de Janeiro 3: 23-29. 1922) ont reçu, en même temps, des noms alternatifs dans le genre *Piratinera* Aubl. ajoutés en note infrapaginale (pp. 23-24). La publication de ces noms, effectuée avant le 1er janvier 1953, est valide.

Ex. 10. La désignation "*Euphorbia jaroslavii*" (Poljakov in Bot. Mater. Gerb. Bot. Inst. Komarova Akad. Nauk SSSR 15: 155. 1953) a été publié avec la désignation alternative "*Tithymalus jaroslavii*". Aucune n'est validement publiée. Un nom, cependant, *Euphorbia yaroslavii* (translittéré différemment pour l'initiale), a été validé par Poljakov (1961) qui l'a effectivement publié avec référence à la publication antérieure et rejet simultané de l'autre nom.

Ex. 11. La description de "*Malvastrum bicuspidatum* subsp. *tumidum* S. R. Hill var. *tumidum*, subsp. et var. nov." (in Brittonia 32: 474. 1980) a validé simultanément *M. bicuspidatum* subsp. *tumidum* S. R. Hill et *M. bicuspidatum* var. *tumidum* S. R. Hill.

Ex. 12. Hitchcock (in Univ. Wash. Publ. Biol. 17(1): 507-508. 1969) s'est servi du nom *Bromus inermis* subsp. *pumpellianus* (Scribn.) Wagnon et a fourni une référence complète et directe à son basionyme *B. pumpellianus* Scribn. Dans cette sous-espèce, il reconnaît des variétés dont l'une se nomme *B. inermis* var. *pumpellianus* (sans citation d'auteur mais clairement fondée sur le même basionyme et le même type). En procédant de la sorte, il remplit les conditions nécessaires pour une publication valide de *B. inermis* var. *pumpellianus* (Scribn.) C. L. Hitchc.

Note 1. Le nom d'une holomorphe de champignon et celui d'une anamorphe correspondante (voir l'Art. 59), même s'ils sont validés simultanément, ne sont pas des noms alternatifs au sens de l'Art. 34.2. Ils possèdent des types différents et la délimitation taxonomique de l'holomorphe est censée inclure l'anamorphe, mais non l'inverse.

Ex. 13. *Lasiosphaeria elinorae* Linder (1929), le nom d'une holomorphe de champignon, et le nom publié simultanément d'une anamorphe correspondante, *Helicosporium elinorae* Linder, sont tous deux valides et peuvent être utilisés en fonction de l'Art. 59.5.

Recommandation 34A

34A.1. Les auteurs devraient éviter de mentionner dans leurs textes des noms inédits qu'ils n'acceptent pas, surtout si les responsables de ces noms inédits n'en ont pas autorisé formellement la publication (voir la recommandation 23A.3(i)).

Article 35

35.1. Dès le 1er janvier 1953, un nom nouveau ou une combinaison nouvelle, sans indication précise du rang du taxon auquel il s'applique, n'est pas validement publié.

35.2. Un nom nouveau ou une combinaison nouvelle publié avant le 1er janvier 1953 sans indication précise de rang est validement publié pour autant que toutes les autres conditions nécessaires pour une publication valide soient remplies; il ou elle ne joue toutefois aucun rôle en matière de priorité, si ce n'est pour l'homonymie (voir l'Art. 53.5). S'il s'agit d'un nom nouveau, il peut servir de basionyme ou de synonyme à remplacer pour des combinaisons ultérieures ou des noms de substitution à des rangs définis.

Ex. 1. Les groupes "*Soldanellae*", "*Sepincoli*", "*Occidentales*", etc., furent publiés dans le genre *Convolvulus* L. par House (in Muhlenbergia 4: 50. 1908) sans aucune indication de rang. Les noms *C.* [sans rang] *Soldanellae*, etc ..., sont validement publiés mais n'occupent pas de rang défini et ne possèdent pas de statut en matière de priorité, si ce n'est qu'ils peuvent constituer des homonymes.

Ex. 2. Dans le genre *Carex* L., l'épithète *Scirpinae* a été utilisée par Tuckerman (in Enum. Caric. 8. 1843) pour un taxon infragénérique de rang non défini; le rang de section lui a été attribué par Kükenthal (in Engler, Pflanzenr. 38 (IV, 20): 81. 1909) et si on lui reconnaît ce rang, il doit être cité sous la forme *Carex* sect. *Scirpinae* (Tuck.) Kük. (*C.* [sans rang] *Scirpinae* Tuck.).

35.3. Si dans une publication antérieure au 1er janvier 1890 il n'est admis qu'un seul rang infraspécifique, celui-ci est considéré comme étant variétal, pour autant que cela ne soit pas contraire aux déclarations de l'auteur lui-même dans la même publication.

35.4. En matière d'indication de rang, l'ensemble des publications du même auteur sous un même titre, telles que les différentes parties d'une flore parues à différentes dates (mais non pas les différentes éditions du même ouvrage), doivent être prises comme un tout, et toute indication y incluse concernant le rang des taxons compris dans l'ouvrage doit être considérée comme publiée en même temps que la première livraison.

Article 36

36.1. A partir du 1er janvier 1935, le nom d'un taxon végétal nouveau (algues et fossiles exceptés) n'est publié validement que s'il est accompagné d'une description ou diagnose latine, ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée antérieurement de façon effective (voir cependant l'Art. H.9).

Ex. 1. *Arabis* "Sekt. *Brassicoturritis* O. E. Schulz" et "Sekt. *Brassicarabis* O. E. Schulz" (in Engler & Prantl, Nat. Pflanzenfam., ed. 2, 17b: 543-544. 1936), publiés avec des descriptions ou diagnoses en allemand mais pas en latin, ne sont pas des noms validement publiés.

Ex. 2. "*Schiedea gregoriana*" (Degener in *Fl. Hawaiiensis,* fam. 119. 1936, 9 avril) n'était pas accompagné d'une description ou diagnose en latin, et en conséquence n'est pas un nom validement publié. *S. kealiae* Caum & Hosaka (in Occas. Pap. Bernice Pauahi Bishop Mus. 11 (23): 3. 1936, 10 avril) a été proposé pour la même plante, accompagné d'une diagnose ou d'une description latine. Le type du second nom est une partie du matériel original du premier. Le nom *S. kealiae* est validement publié.

Ex. 3. *Alyssum flahaultianum* Emb., d'abord publié sans diagnose ou description latine (in Bull. Soc. Hist. Nat. Maroc 15: 199. 1936), a été publié validement de façon posthume lorsqu'une traduction latine de la description originale d'Emberger en français a été fournie (in Willdenowia 15: 62-63. 1985).

36.2. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non fossiles n'est validement publié que s'il est accompagné d'une diagnose ou description latine ou d'un renvoi à une diagnose ou description latine du taxon publiée de façon effective antérieurement.

Ex. 4. Bien que la publication de *Neoptilota* Kylin (Gatt. Rhodophyc.: 392. 1956) ne fut accompagnée que d'une description en allemand, c'est un nom validement publié puisqu'il s'applique à une algue et a paru avant 1958.

36.3. Pour être validement publié, le nom d'un taxon nouveau de plante fossile publié le ou depuis le 1er janvier 1996, doit être accompagné d'une description ou diagnose en latin ou en anglais ou de la citation d'une description ou diagnose effectivement publiée auparavant en latin ou en anglais.

Recommandation 36A

36A.1. Les auteurs qui publient des noms de taxons nouveaux de plantes non-fossiles devraient, en plus de la diagnose, donner ou citer une description complète en latin.

Article 37

37.1. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau de rang générique ou inférieur n'est validement publié que si le type du nom est indiqué (voir les Art. 7 à 10; voir cependant l'Art. H.9 Note 1, pour les noms de certains hybrides).

37.2. Pour le nom d'un nouveau genre ou d'une nouvelle subdivision de genre, une référence (directe ou indirecte) au nom d'une seule espèce, ou la citation de l'holotype ou du lectotype d'un seul nom d'espèce publié antérieurement ou simultanément est une indication de type (Art. 10 Note 1; voir aussi l'Art. 22.5; et cependant l'Art. 37.4).

37.3. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique, la citation d'un seul élément est acceptable comme indication de l'holotype (mais voir l'Art. 37.4). La simple citation d'une localité sans référence précise à un spécimen ne constitue cependant pas une indication de l'holotype. La citation du nom du collecteur et/ou du numéro de la récolte et/ou de la date de la récolte et/ou de la référence à quelque autre particularité du spécimen-type ou de son illustration est exigée.

37.4. Pour le nom d'un nouveau taxon au rang de genre ou à un rang inférieur publié à partir du 1er janvier 1990, l'indication du type doit comporter l'un des mots "typus" ou "holotypus", ou son abréviation, ou son équivalent dans une langue moderne.

37.5. Pour le nom d'une espèce nouvelle ou d'un nouveau taxon infraspécifique publié à partir du 1er janvier 1990, dont le type est un spécimen ou une illustration inédite, l'herbier ou l'institution dans lequel le type est préservé doit être précisé.

Note 1. L'indication de l'herbier ou de l'institution peut être faite sous forme abrégée, par exemple comme indiqué dans l'*Index Herbariorum,* partie I (Regnum Veg. 120).

Recommandation 37A

37A.1. La mention du type nomenclatural devrait suivre immédiatement la description ou diagnose et devrait faire usage du mot latin "typus" ou "holotypus".

Article 38

38.1. A partir du 1er janvier 1912, le nom d'un taxon nouveau de plantes fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié validement que si sa description ou diagnose est accompagnée d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères essentiels, ou d'un renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

Article 39

39.1. A partir du 1er janvier 1958, le nom d'un taxon nouveau d'algues non-fossiles de rang spécifique ou infraspécifique n'est publié validement que si la description ou diagnose latine est accompagnée d'une illustration ou d'une figure montrant les caractères morphologiques distinctifs, ou d'un renvoi à une illustration publiée de façon effective antérieurement.

Recommandation 39A

39A.1. L'illustration ou la figure requise pour satisfaire aux dispositions de l'Art. 39 devrait être préparée à partir des spécimens mêmes, et de préférence de l'holotype.

Article 40

40.1. Pour être validement publié le nom d'un hybride de rang spécifique ou infraspécifique ayant une épithètes latine doit être conforme aux règles qui s'appliquent aux noms des taxons non-hybrides de même rang.

Ex. 1. "*Nepeta* ×*faassenii*" (Bergmans avec description néerlandaise (Vaste Pl. ed. 2.: 544. 1939) et Lawrence avec description anglaise (Gentes Herb. 8: 64. 1949), n'est pas validement publié, parce qu'aucune description ou diagnose latine, ni aucune référence à une telle description ou diagnose, ne l'accompagne. Par contre, le nom *Nepeta* ×*faassenii* Bergmans ex Stearn (1950) est validement publié parce qu'une description latine l'accompagne.

Ex. 2. "*Rheum* ×*cultorum*" (Thorsrud & Reisaeter, Norske Plantenavr.: 95. 1948), étant ici un nomen nudum n'est pas validement publié.

Ex. 3. "*Fumaria* ×*salmonii*" (Druce, List Brit. Pl.: 4. 1908) n'est pas validement publié, parce que l'auteur s'est borné à indiquer les parents présumés de l'hybride, *F. densiflora* × *F. officinalis*.

Note 1. Pour les noms d'hybrides au rang de genre ou de subdivision de genre, voir l'Art. H.9.

Article 41

41.1. Pour qu'il soit validement publié, le nom d'une famille ou d'une subdivision de famille doit être accompagné *(a)* soit d'une description ou diagnose du taxon, *(b)* soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'une famille ou d'une subdivision de famille publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 1. "*Pseudoditrichaceae* fam. nov." (Steere & Iwatsuki in Canad. J. Bot. 52: 701. 1974) n'a pas été un nom de famille validement publié, car les auteurs n'ont fourni ni diagnose latine, ni description, ni une référence à une diagnose ou description antérieure, mais seulement une mention du seul genre et de la seule espèce inclus (voir l'Art. 34.1(d)), "*Pseudoditrichum mirabile* gen. et sp. nov.", ces noms étant validés en vertu de l'Art. 42 par une seule diagnose latine.

41.2. Pour qu'il soit validement publié, le nom d'un genre ou d'une subdivision de genre doit être accompagné *(a)* soit d'une description ou dia-

gnose du taxon (voir cependant l'Art. 42), *(b)* soit d'une référence (directe ou indirecte) à une description ou diagnose d'un genre ou d'une subdivision de genre publiée de manière effective antérieurement.

Ex. 2. Noms génériques publiés validement: *Carphalea* A. L. Juss., accompagné d'une description générique; *Thuspeinanta* T. Durand, remplaçant le genre *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (non Herbert) décrit antérieurement; *Aspalathoides* (DC.) K. Koch, fondé sur une section antérieurement décrite, *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC.; *Scirpoides* Ség. (Pl. Veron. Suppl. 73. 1754), admis dans cet ouvrage, mais sans description ou diagnose générique, validé par référence indirecte (en raison du titre du livre et d'une indication générale dans la préface) à la diagnose générique ainsi qu'à des références directes complémentaires se trouvant dans Séguier (Pl. Veron. 1: 117. 1745).

Note 1. Seuls font exception à l'Art. 41.2 les noms génériques publiés par Linné dans le *Species plantarum* ed. 1 (1753) et ed. 2 (1762-1763), qu'on considére comme s'ils avaient été publiés validement à ces dates (voir l'Art. 13.4).

Note 2. Dans certains cas, une illustration avec analyse équivaut à une description générique ou à une diagnose (voir l'Art. 42.3).

41.3. Pour être validement publié, un nom spécifique ou infraspécifique doit être accompagné *(a)* par une description ou diagnose du taxon (voir cependant les Art. 42 et 44), ou *(b)* par une référence à une description ou diagnose effectivement publiée précédemment d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique. Un nom d'espèce peut également être publié *(c)*, dans certaines circonstances, par une référence à un genre dont le nom a été précédemment validement publié en même temps que sa description ou diagnose. Une référence telle que sous *(c)* n'est acceptable que si ni l'auteur du nom de genre ni celui du nom de l'espèce n'a indiqué plus d'une espèce pour le genre en question.

Ex. 3. *Trilepisium* Thouars (1806) a été validé par une description générique mais sans mention d'un nom d'espèce. *T. madagascariense* DC. (1828) a été ultérieurement proposé sans description ou diagnose de l'espèce. Ni l'un ni l'autre des auteurs n'a fourni d'indication portant à croire à la présence de plus d'une espèce dans le genre. Le nom spécifique de Candolle est en conséquence validement publié.

Article 42

42.1. Si toutes les conditions suivantes sont remplies, les noms d'un genre et d'une espèce peuvent être validés simultanément par une description ou diagnose unique (*descriptio generico-specifica*), même si elle était prévue comme uniquement générique ou spécifique: *(a)* au moment de sa description le genre est monotypique; *(b)* aucun autre nom (à quelque rang que ce soit) n'a été précédemment validement publié en se fondant sur le même type; et *(c)* les noms du genre et de l'espèce répondent par ailleurs aux conditions requises pour une publication valide. La référence à une description ou diagnose antérieure ne peut pas remplacer une telle description ou diagnose.

Ex. 1. Nylander (1879) a décrit l'espèce nouvelle *"Anema nummulariellum"* dans un genre nouveau *"Anema"* sans fournir une description générique ou une diagnose. Vu qu'en même temps il a aussi transféré *Omphalaria nummularia* Durieu & Mont. dans le genre *"Anema"*, aucun de ses noms n'est validement publié. Ils ont été validés plus tard par Forsell (1885).

42.2. Au sens de l'Art. 42, est monotypique le genre dans lequel un seul binôme est validement publié, même si l'auteur indique que d'autres espèces peuvent lui être rattachées.

Ex. 2. Les noms *Kedarnatha* P. K. Mukh. & Constance et *K. sanctuarii* P. K. Mukh. & Constance, le second désignant la seule espèce connue du genre, sont tous deux validement publiés bien qu'une description latine ne soit fournie que pour le nom générique.

Ex. 3. *Piptolepis phillyreoides* Benth. (1840) est une espèce nouvelle attribuée au genre monotypique nouveau *Piptolepis*, publié avec une description combinée du genre et de l'espèce, et les deux noms sont validement publiés.

Ex. 4. En publiant *"Phaelypea"* sans description ou diagnose générique P. Browne (Civ. Nat. Hist. Jamaica: 269. 1756) y a inclu et décrit une seule espèce, mais il lui donna un nom en forme de phrase et ne fournit pas de binôme valide. L'Art. 42 n'est donc pas d'application et *"Phaelypea"* n'est pas un nom validement publié.

42.3. Avant le 1er janvier 1908 une illustration avec analyse, ou pour les plantes non vasculaires une simple figure montrant des détails utiles à l'identification, est acceptable aux termes de cet Article, à la place d'une description ou diagnose.

42.4. Au sens de l'Art. 42, une analyse est une figure ou un groupe de figures, fréquemment séparé de l'illustration principale de la plante (quoique habituellement sur la même page ou la même planche), montrant des détails utiles à l'identification, avec ou sans légende séparée.

Ex. 5. Le nom générique *Philgamia* Baillon (1894) a été publié validement, car il a paru avant le 1er janvier 1908 sur une planche avec analyse de l'unique espèce incluse, *P. hibbertioides* Baill.

Article 43

43.1. Le nom d'un taxon de rang inférieur au genre n'est publié validement que si le nom du genre ou de l'espèce auquel il est attribué est publié validement en même temps ou s'il l'était déjà antérieurement.

Ex. 1. Des désignations binomiales pour six espèces de *"Suaeda"* dont *"S. baccata"* et *"S. vera"* ont été publiées avec diagnoses et descriptions par Forsskål (Fl. Aegypt.-Arab.: 69-71. 1775), qui n'a cependant donné ni diagnose ni description du genre: ces noms d'espèces n'ont donc pas été validement publiés.

Ex. 2. Müller (in Flora 63: 286. 1880) a publié le genre nouveau *"Phlyctidia"*, comprenant les espèces *"P. hampeana* n. sp."; *"P. boliviensis"* (= *Phlyctis boliviensis* Nyl.), *"P. sorediiformis"* (= *Phlyctis sorediiformis* Kremp.), *"P. brasiliensis"* (= *Phlyctis brasiliensis* Nyl.) et *"P. andensis"* (= *Phlyctis andensis* Nyl.). Ces désignations et combinaisons nouvelles n'étaient cependant pas valides à cet endroit, car le nom générique prévu *"Phlyctidia"* n'était pas validement publié. En effet, Müller ne donnait ni diagnose ni description générique, mais seulement une description et une diagnose de l'espèce nouvelle *"P. hampeana"*. Cette description et cette diagnose ne pouvaient rendre valide le nom du genre en tant que descriptio generico-specifica au sens de l'Art. 42, puisque le nouveau genre n'était pas monotypique. La publication valide de *Phlyctidia* n'a été effectuée qu'en 1895 par Müller sous forme d'une courte diagnose générique. Les seules espèces mentionnées là étaient *P. ludoviciensis* Müll. Arg. et *P. boliviensis* (Nyl.) Müll. Arg. Ces deux derniers noms ont donc été publiés validement en 1895.

Note 1. Cet Article s'applique aussi aux épithètes spécifiques ou autres publiées en combinaison avec des mots qui ne peuvent être considérés comme des noms de genres (voir l'Art. 20.4).

Ex. 3. La désignation binomiale "*Anonymos aquatica*" (Walter Fl. Carol.: 230. 1788) n'est pas un nom publié validement. Le nom correct pour l'espèce en question est *Planera aquatica* J. F. Gmel. (1791), et la date de parution de ce nom, aux fins de priorité, est 1791. Le nom ne doit pas être cité comme *Planera aquatica* (Walter) J. F. Gmelin.

Ex. 4. Malgré l'existence du nom de genre *Scirpoides* Ség. (1754), la désignation binomiale *S. paradoxus* (Rottbøll, Descr. Pl. Rar.: 27. 1772) n'est pas publiée validement vu que dans son contexte chez Rottbøll "*Scirpoides*" n'était pas mot destiné à être un nom générique. Le premier nom publié validement pour cette espèce est *Fuirena umbellata* Rottb. (1773).

Article 44

44.1. Le nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique accompagné seulement d'une illustration avec analyse (selon la définition de l'Art. 42.4) est valide s'il a été publié avant le 1er janvier 1908.

Ex. 1. *Panax nossibiensis* Drake (1896) a été validement publié sur une planche avec analyse.

44.2. De simples figures de plantes non-vasculaires, montrant des détails utiles à leur identification, sont considérées comme des illustrations avec analyse (voir l'Art. 42.4).

Ex. 2. *Eunotia gibbosa* Grunow (1881), nom de diatomée, est validement publié avec la simple figure d'une valve.

Article 45

45.1. La date d'un nom est celle de sa publication valide. Si toutes les conditions nécessaires à la publication valide ne sont pas réalisées simultanément, la date est celle où la dernière condition est remplie. Cependant, le nom doit toujours être explicitement accepté dans la publication où il est validé. Un nom publié le ou depuis le 1er janvier 1973 pour lequel les diverses conditions de publication valide ne sont pas réalisées simultanément, n'est pas validement publié à moins qu'une référence complète et directe (Art. 33.2) ne soit fournie du ou des lieux où ces exigences furent remplies antérieurement.

Ex. 1. "*Clypeola minor*" est apparu pour la première fois dans la thèse linnéenne *Flora Monspeliensis* (1756), dans une liste de noms précédés de chiffres, mais sans explication du sens de ces chiffres et sans aucun autre élément de description; lorsque la thèse fut réimprimée dans le volume 4 des *Amoenitates Academicae* (1759), une mention fut ajoutée expliquant que les chiffres se rapportaient à des descriptions antérieurement publiées dans le *Botanicon Monspeliense* de Magnol. Toutefois, "*Clypeola minor*" manquait dans la réimpression, n'étant plus admis par Linné, et ce nom n'est de ce fait pas validement publié.

Ex. 2. En proposant "*Graphis meridionalis*" comme espèce nouvelle, Nakanishi (in J. Sci. Hiroshima Univ., ser. B (2), 11: 75. 1966) a fourni une description latine mais n'a pas désigné d'holotype. *G. meridionalis* Nakan. n'a été validement publié qu'en 1967 (in J. Sci. Hiroshima Univ., ser. B (2), 11: 265) lorsque Nakanishi a désigné l'holotype du nom en fournissant une référence complète et directe à la publication précédente.

45.2. Après le 1er janvier 2000, si une ou plusieurs des autres conditions de publication valide n'ont pas été remplies avant l'enregistrement, le nom doit être à nouveau soumis à l'enregistrement après que ces conditions auront été remplies.

45.3. La correction de l'orthographe originale d'un nom (voir les Art. 32.6 et 60) n'affecte pas la date de sa publication valide.

Ex. 3. La correction d'une faute d'orthographe dans le nom *Gluta "benghas"* L. (Mant. Pl.: 293. 1771), qui doit se lire *Gluta renghas* L., n'affecte en rien la date de publication du nom bien que la correction ne date que de 1883 (Engler in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4: 225).

45.4. En matière de priorité, seuls les noms légitimes sont pris en considération (voir les Art. 11 et 52 à 54). Cependant l'existence d'homonymes antérieurs, validement publiés, légitimes aussi bien qu'illégitimes, entraîne le rejet des homonymes postérieurs à moins que ces derniers ne soient conservés ou sanctionnés (voir cependant l'Art. 15 Note 1).

45.5. Si un taxon primitivement assigné à un groupe non régi par ce *Code* est traité comme appartenant à un groupe de plantes autre que les algues, la paternité et la date de son ou de ses noms sont déterminées par la première publication conforme aux exigences de ce *Code* pour une publication valide. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son ou ses noms ne doivent satisfaire qu'aux exigences du code non botanique approprié relatives au statut équivalent à celui de la publication valide aux termes du *Code* botanique (voir cependant l'Art. 54, en ce qui concerne l'homonymie).

Ex. 4. *Amphiprora* Ehrenb. (1843) est un nom utilisable[1] pour un genre d'animaux, que Kützing (1844) traita le premier comme appartenant aux algues. *Amphiprora* est prioritaire en matière de nomenclature botanique depuis 1843 et non 1844.

Ex. 5. *Petalodinium* Cachon & Cachon-Enj. (in Protistologia 5: 16. 1969) est utilisable au sens du *Code international de nomenclature zoologique* en tant que nom d'un genre de dinoflagellés. Si le taxon est traité comme appartenant aux algues, son nom conserve sa paternité et sa date originales bien que la publication originale soit sans diagnose latine.

Ex. 6. *Labyrinthodyction* Valkanov (in Progr. Protozool. 3: 373. 1969), bien qu'utilisable au sens du *Code international de nomenclature zoologique* en tant que nom d'un genre de rhizopodes, n'est pas valide si le taxon est traité comme appartenant aux champignons, car la publication originale ne présentait pas de diagnose latine.

Ex. 7. *Protodiniferaceae* Kof. & Swezy (in Mem. Univ. Calif. 5: 111. 1921, *"Protodiniferidae"*), utilisable au sens du *Code international de nomenclature zoologique*, est validement publié en tant que nom d'une famille d'algues avec sa paternité et sa date originales mais avec le changement de la terminaison, conformément aux Art. 18.4 et 32.6.

Recommandation 45A

45A.1. L'auteur qui utilise de nouveaux noms dans des ouvrages écrits en langue moderne (flores, catalogues, etc.) devrait se conformer simultanément aux conditions requises pour une publication valide.

Recommandation 45B

45B.1. Un auteur devrait indiquer sur chacun de ses ouvrages la date exacte de publication. Dans un ouvrage paraissant en fascicules, la date ainsi que le nombre des pages et des illustrations de chaque fascicule devraient toujours figurer sur la dernière feuille du volume.

---

[1] "Utilisable" dans le *Code international de nomenclature zoologique* est l'équivalent de *"validement publié"* dans le *Code international de la nomenclature botanique.*

Recommandation 45C

45C.1. Les exemplaires imprimés et distribués séparément d'ouvrages publiés dans un périodique devraient porter, le nom du périodique, le numéro du volume ou des fascicules, la pagination originale et la date de publication (année, mois et jour).

SECTION 3. CITATION DES NOMS D'AUTEURS AUX FINS DE PRÉCISION

Article 46

46.1. Pour indiquer de façon complète et avec précision le nom d'un taxon et permettre de mieux vérifier la date de sa publication, il faut citer le ou les auteurs qui ont validement publié le nom en question, à moins que ne s'appliquent les dispositions relatives aux autonymes (Art. 22.1 et 26.1).

Ex. 1. *Rosaceae* Juss., *Rosa* L., *Rosa gallica* L., *Rosa gallica* var. *eriostyla* R. Keller, *Rosa gallica* L. var. *gallica*.

46.2. Le nom d'un nouveau taxon doit être attribué à l'auteur ou aux auteurs à qui tant le nom que la description ou diagnose validante sont attribuables, même si l'autorité de la publication est différente. Une combinaison nouvelle ou un nom de substitution (*nomen novum*) doivent être attribués à l'auteur ou aux auteurs à qui ils sont attribués dans la publication où ils sont parus, lorsqu'il est expressément précisé qu'ils ont contribué d'une manière ou d'une autre à la publication. Nonobstant l'Art. 46.4, l'autorité d'une combinaison nouvelle ou d'un nom nouveau doit toujours être acceptée comme attribuée, même si elle est différente de l'autorité de la publication, si au moins un auteur est commun aux deux.

Ex. 2. Le nom *Viburnum ternatum* a été publié dans Sargent (Trees & Shrubs 2: 37. 1907). Il était attribué à "Rehd.", et toute l'entrée consacrée au taxon était signée "Alfred Rehder" au pied de l'article. Le nom, en conséquence, se cite *V. ternatum* Rehder.

Ex. 3. Dans un article de Hilliard & Burtt (1986) de noms de nouvelles espèces de *Schoenoxiphium* dont *S. altum*, ont été attribuées à Kukkonen, précédées de la déclaration "Les descriptions diagnostiques suivantes d'espèces nouvelles ont été fournies par le Dr. I. Kukkonen afin de rendre ces noms disponibles aux usagers". Le nom se cite en conséquence *S. altum* Kukkonen.

Ex. 4. Dans Torrey & Gray (1838) les noms *Calyptridium* et *C. monandrum* ont été attribués à "Nutt. mss.", et les descriptions figuraient entre guillemets pour indiquer que Nuttall les avait écrites, comme précisé dans la préface. Les noms se citent, par conséquent, *Calyptridium* Nutt. et *C. monandrum* Nutt.

Ex. 5. Le nom *Brachystelma* a été publié par Sims (1822) qui l'a implicitement attribué à Brown en ajoutant "Brown, Mscr." à la fin de la diagnose générique, pour signifier que Brown l'avait écrite. Le nom se cite, par conséquent, *Brachystelma* R. Br.

Ex. 6. Green (1985) a attribué la combinaison nouvelle *Neotysonia phyllostegia* à Paul G. Wilson et ailleurs dans la même publication l'a remercié pour sa collaboration. Le nom se cite, par conséquent, *N. phyllostegia* (F. Muell.) Paul G. Wilson.

Ex. 7. L'autorité de *Steyerbromelia discolor* L. B. Sm. & H. Rob. (1984) est acceptée comme attribuée à l'origine, bien que l'espèce nouvelle soit décrite dans un article dont Smith seul est l'auteur. Il en va de même pour la combinaison nouvelle *Sophora tomentosa* subsp. *occidentalis* (L.) Brummitt (in Kirkia 5: 265. 1966), ainsi attribuée, mais publiée dans un article sous l'autorité conjointe de Brummitt & Gillett.

Note 1. Lorsque l'autorité d'un nom diffère de l'autorité de la publication dans laquelle il est validement publié, l'une et l'autre sont parfois citées reliées par le mot "in". Dans de tels cas, "in" et ce qui le suit font partie d'une citation bibliographique qu'il vaut mieux omettre, à moins que la citation complète soit mentionnée.

46.3. Au sens du présent Article, l'attribution est une association directe du nom d'une ou de plusieurs personnes avec le nom nouveau ou la description ou diagnose d'un taxon. La mention d'un nom d'auteur dans une liste de synonymes n'est pas une attribution, ni la référence à un basionyme ou un synonyme remplacé, y compris les erreurs bibliographiques, ni la référence à un homonyme, ni une erreur formelle.

Ex. 8. *Hypnum crassinervium* Wilson (1833) n'a pas été attribué à Taylor par Wilson en citant "*Hypnum crassinervium* Dr. Taylor's MS" dans la liste des synonymes.

Ex. 9. *Lichen debilis* Sm. (1812) n'a pas été attribué à Turner et Borrer par Smith en citant "*Calicium debile* Turn. et Borr. Mss." comme synonyme.

Ex. 10. Lorsque Opiz (1852) a écrit "*Hemisphace* Bentham" il n'a pas attribué le nom générique à Bentham mais il a fourni une référence indirecte au basionyme, *Salvia* sect. *Hemisphace* Benth. (voir l'Art. 32 Ex. 5).

Ex. 11. Lorsque Brotherus (1907) a publié "*Dichelodontium nitidulum* Hooker & Wilson" il a fourni une référence indirecte au basionyme *Leucodon nitidulus* Hook. f. & Wilson, et n'a pas attribué la combinaison nouvelle à Hooker et Wilson. Il leur a cependant attribué le nom de son nouveau genre publié simultanément, *Dichelodontium.*

Ex. 12. Lorsque Sirodot (1872) a écrit "*Lemanea* Bory" il a publié en fait un homonyme postérieur (voir l'Art. 48 Ex. 1). Sa référence à Bory n'est donc pas une attribution de cet homonyme postérieur, *Lemanea* Sirodot, à Bory.

46.4. Le nom d'un taxon nouveau doit être attribué à l'auteur ou aux auteurs de la publication dans laquelle il a paru si le nom seul sans description ou diagnose validante a été attribué à un ou des auteurs différents. Une combinaison nouvelle ou un nomen novum doivent être attribués à l'auteur ou aux auteurs de la publication dans laquelle ils ont paru, bien qu'attribués à un ou des auteurs différents, lorsque aucune déclaration n'est faite indiquant la contribution, d'une manière ou d'une autre, de ces auteurs à la publication. Dans les deux cas, cependant, l'autorité telle qu'attribuée, suivie du mot "ex", peut être insérée devant le(s) nom(s) de l'auteur ou des auteurs qui publient.

Ex. 13. Seemann (1865) a publié *G. tomentosum* "Nutt. mss.", suivi d'une description validante non attribuée à Nuttall; le nom peut être cité *Gossypium tomentosum* Nutt. ex Seem. ou *G. tomentosum* Seem.

Ex. 14. Le nom *Lithocarpus polystachyus* publié par Rehder (1919) était fondé sur *Quercus polystachya* A. DC. (1864), attribué par Candolle à "Wall.! list n. 2789" mais il s'agissait en fait d'un nomen nudum; la combinaison de Rehder peut être citée *L. polystachyus* (Wall. ex A. DC.) Rehder ou *L. polystachyus* (A. DC.) Rehder.

Ex. 15. *Lilium tianschanicum* a été décrit par Grubov (1977) comme espèce nouvelle et son nom attribué à Ivanova; comme il n'y a pas d'indication que Ivanova a fourni la description validante, le nom peut être cité *L. tianschanicum* N. A. Ivanova ex Grubov ou *L. tianschanicum* Grubov.

Ex. 16. Dans un article par Boufford, Tsi & Wang (1990) le nom *Rubus fanjingshanensis* a été attribué à Lu sans indication qu'il ait fourni la description; le nom devrait être attribué à Boufford & al. ou à L. T. Lu ex Boufford & al.

Ex. 17. Green (1985) a attribué la combinaison nouvelle *Tersonia cyathiflora* à "(Fenzl) A. S. George"; comme Green ne mentionne nulle part que George a contribué d'une manière quelconque, l'auteur de la combinaison doit être cité A. S. George ex J. W. Green ou simplement J. W. Green.

46.5. La citation d'un auteur qui a publié un nom avant le point de départ (*starting point*) du groupe concerné peut être indiqué en usant du mot "ex". Pour les groupes dont le point de départ est plus tardif que 1753, quand un nom antérieur au point de départ a vu son rang ou sa position taxonomique modifiée par le premier auteur qui l'a publié validement, le nom de l'auteur antérieur au point de départ peut être ajouté entre parenthèses, suivi de "ex".

Ex. 18. Linnaeus (1754) a attribué le nom *Lupinus* à Tournefort, son auteur avant le point de départ; le nom peut être cité *Lupinus* Tourn. ex L. (1753) ou *Lupinus* L.

Ex. 19. *Lyngbya glutinosa* C. Agardh (Syst. Alg.: 73. 1824) a été adopté par Gomont dans la publication qui constitue le point de départ pour les *"Nostocaceae heterocysteae"* (in Ann. Sci. Nat., Bot., ser. 7, 15: 339. 1892) sous la forme *Hydrocoleum glutinosum.* Le nom peut être cité *H. glutinosum* (C. Agardh) ex Gomont.

46.6. Pour déterminer la citation correcte du nom d'auteur, seuls les éléments de preuve issus de la publication même (tels que définis dans l'Art. 35.4) dans laquelle le nom est validement publié peuvent être acceptés. Ces éléments de preuve peuvent être l'attribution du nom, la teneur de l'introduction, le titre, les remerciements, ainsi que des nuances typographiques ou de style dans le texte.

Ex. 20. Les noms d'abord publiés dans Britton & Brown's *Illustrated flora of the northern United States* (1896-1898; ed. 2, 1913) doivent, à moins qu'ils ne soient attribués à Britton seul (voir l'Art. 46.2), être attribués à "Britton & A. Br.", puisque la page de titre attribue l'ouvrage entier aux deux auteurs, même si on admet généralement que A. Brown n'a pas participé à sa rédaction.

Ex. 21. Bien que les descriptions dans Aiton's *Hortus kewensis* (1789) soient généralement considérées comme écrites par Solander ou Dryander, les noms de taxons nouveaux publiés dans cet ouvrage doivent être attribués à Aiton, auteur formel de l'ouvrage, sauf lorsqu'un nom et sa description y sont tous deux attribués à quelqu'un d'autre.

Ex. 22. Le nom *Andreaea angustata* a été publié dans l'ouvrage de Limpricht (1885) avec la mention "nov. sp. Lindb. in litt. ad Breidler 1884", mais il n'y a pas de preuve interne que Lindberg ait fourni une description validante. L'autorité, par conséquent, doit être citée "Limpr." or "Lindb. ex Limpr."

Note 2. Les auteurs qui publient des noms nouveaux et qui souhaitent indiquer que les noms d'autres personnes suivis de "ex" peuvent précéder le leur dans la citation d'auteur, peuvent adopter la citation du "ex" dans le protologue.

Ex. 23. En validant le nom *Nothotsuga,* Page (1989) l'a cité "*Nothotsuga* H.-H. Hu ex C. N. Page", en faisant remarquer qu'en 1951 Hu l'avait publié comme nomen nudum; le nom peut être attribué à Hu ex C. N. Page ou simplement à C. N. Page.

Ex. 24. Atwood (1981) a attribué le nom d'une espèce nouvelle *Maxillaria mombachoënsis,* à "Heller ex Atwood", avec une note indiquant qu'elle avait à l'origine été nommée par Heller, depuis décédé; le nom peut être attribué à A. H. Heller ex J. T. Atwood ou simplement J. T. Atwood.

Recommandation 46A

46A.1. Les noms d'auteurs cités après les noms de plantes peuvent être abrégés, sauf s'ils sont très courts. A cet effet, après suppression des particules qui ne sont pas inséparables du nom, on garde dans leur ordre toutes les premières lettres (Lam. pour J. B. P. A. Monet Chevalier de Lamarck, mais De Wild. pour E. De Wildeman).

46A.2. S'il y a lieu d'abréger un nom d'une seule syllabe, on devrait en retenir seulement les premières consonnes (Fr. pour Elias Magnus Fries); si le nom a plus d'une syllabe, on devrait garder la première syllabe et la première lettre de la suivante, ou les deux premières si ce sont des consonnes (Juss. pour Jussieu, Rich. pour Richard).

46A.3. S'il y a risque de confusion entre des noms qui commencent par la même syllabe, on devrait moins abréger, en suivant le même système. Par exemple, on devrait garder les deux premières syllabes avec une ou deux consonnes de la troisième, ou enfin on devrait ajouter l'une des dernières consonnes caractéristiques du nom (Bertol. pour Bertoloni, pour le distinguer de Bertero; Michx. pour Michaux, pour le distinguer de Micheli).

46A.4. Les prénoms et les désignations accessoires propres à distinguer deux botanistes de même nom devraient s'abréger de la même manière (A. Juss. pour Adrien de Jussieu, Burm. f. pour Burman filius, J. F. Gmel. pour Johann Friedrich Gmelin, J. G. Gmel. pour Johann Georg Gmelin, C. C. Gmel. pour Carl Christian Gmelin, S. G. Gmel. pour Samuel Gottlieb Gmelin, Müll. Arg. pour Jean Müller d'Argovie).

46A.5. Si l'usage a consacré une abréviation particulière, mieux vaut s'y conformer (L. pour Linné, DC. pour Augustin Pyramus De Candolle, St.-Hil. pour Saint-Hilaire, R. Br. pour Robert Brown).

Note 1. Brummitt & Powell's *Authors of plant names* (1992) fournit des normes abréviatives dépourvues d'ambiguïté, conformes à la présente Recommandation, pour un grand nombre d'auteurs de noms de plantes. Ces citations d'auteurs ont été suivies tout au long du présent *Code.*

Recommandation 46B

46B.1. En citant l'auteur du nom scientifique d'un taxon, la "romanisation" du nom du ou des auteurs qui est proposée dans la publication originale devrait normalement être acceptée. Si un auteur n'a pas indiqué de "romanisation", ou si à différents moments il a utilisé des formules différentes, celle pour laquelle la préférence de l'auteur est connue, ou celle qu'il a le plus fréquemment adoptée, devrait être acceptée. A défaut d'une telle information, le nom de l'auteur devrait être transcrit conformément à une norme internationale.

46B.2. Les auteurs de noms scientifiques dont le nom personnel n'est pas écrit en caractères romains devraient translittérer leur nom de préférence (mais pas obligatoirement) conformément à une norme internationale et, pour simplifier les problèmes typographiques, éviter les signes diacritiques. Si les auteurs ont choisi une transcription de leur nom personnel, ils devraient, dans la suite, l'utiliser de manière constante. Autant que possible, les auteurs ne devraient pas permettre aux éditeurs de modifier la "romanisation" de leur nom personnel.

Recommandation 46C

46C.1. Si un nom a été publié conjointement par deux auteurs, leurs deux noms devraient être cités, reliés par le mot "*et*" ou par une esperluète (&).

Ex. 1. Didymopanax gleasonii Britton et Wilson (ou Britton & Wilson).

46C.2. Si un nom a été publié conjointement par plus de deux auteurs, la citation devrait être limitée au nom du premier, suivi de "*et al.*" ou "& al.", sauf dans la publication originale.

Ex. 2. *Lapeirousia erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck, Lisowski, Malaisse & Symoens (in Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique 105: 336. 1972) devrait être cité comme *L. erythrantha* var. *welwitschii* (Baker) Geerinck & al.

Recommandation 46D

46D.1. Les auteurs devraient citer leur propre nom après chaque nouveau nom de taxon qu'ils publient; ils ne devraient pas utiliser comme citation d'auteur le mot "*nobis*" (*nob.*) ni "*mihi*" *(m.).*

Article 47

47.1. Une modification des caractères diagnostiques ou de la délimitation d'un taxon, sans exclusion du type, n'autorise pas la modification de la citation de l'auteur du nom du taxon.

Ex. 1. Lorsque le matériel original de *Arabis beckwithii* S. Watson (1887) est attribué à deux espèces différentes, comme par Munz (1932), l'espèce qui n'inclut pas le lectotype doit porter un nom différent (*A. shockleyi* Munz), mais l'autre continue à se nommer *A. beckwithii* S. Watson.

Ex. 2. *Myosotis* selon la révision de Brown diffère du genre original circonscrit par Linné, mais le nom de genre reste *Myosotis* L. car le type du nom est toujours inclus dans le genre (on peut le citer *Myosotis* L. emend. R. Br.: voir la Rec. 47A).

Ex. 3. L'espèce de définition variable qui inclut les types de *Centaurea jacea* L. (1753), *C. amara* L. (1763) et un nombre changeant d'autres noms d'espèces se nomme toujours *C. jacea* L. (ou L. emend. Coss. & Germ., L. emend. Vis., ou L. emend. Godr., selon le cas: voir la Rec. 47A).

Recommandation 47A

47A.1. Si une modification telle que mentionnée à l'Art. 47 est importante, sa nature peut être indiquée au moyen d'expressions, éventuellement abrégées, telles que "emendavit" (*emend.*) (suivi du nom de l'auteur responsable de la modification) "mutatis characteribus" (*mut. char.*), "pro parte" (*p. p.*), "excluso genere" ou "exclusis generibus" (*excl. gen.*), "exclusa specie" ou "exclusis speciebus" (*excl. sp.*), "exclusa varietate" ou "exclusis varietatibus" (*excl. var.*), "sensu amplo" (*s. ampl.*), "sensu lato" (*s. l.*), "sensu stricto" (*s. str.*), etc.

Ex. 1. *Phyllanthus* L. emend. Müll. Arg.; *Globularia cordifolia* L. excl. var. (emend. Lam.).

Article 48

48.1. Si un auteur adopte un nom préexistant mais exclut explicitement son type original, on considère qu'il a publié un homonyme postérieur, attribuable à lui seul. De même, si un auteur en adoptant un nom se réfère en apparence à un basionyme mais en exclut explicitement le type, on considère qu'il a publié un nom nouveau, attribuable à lui seul. L'exclusion

peut s'opérer par inclusion explicite et simultanée du type dans un autre taxon par le même auteur (voir aussi l'Art. 59.6).

Ex. 1. Sirodot (1872) plaçait le type de *Lemanea* Bory (1808) dans *Sacheria* Sirodot (1872); de ce fait, *Lemanea*, tel que traité par Sirodot (1872), doit être cité *Lemanea* Sirodot non Bory et non *Lemanea* Bory *emend.* Sirodot.

Ex. 2. Le nom *Amorphophallus campanulatus* Decne. (1834) était en apparence fondé sur la désignation illégitime *Arum campanulatum* Roxb. (1819). Cependant, le type de ce dernier était explicitement exclu par Decaisne, et son nom est par conséquent le nom légitime d'une espèce nouvelle, qui ne doit être attribuée qu'à lui.

Ex. 3. *Cenomyce ecmocyna* Ach. (1810) est un nom superflu pour *Lichen gracilis* L. (1753), de même que *Scyphophora ecmocyna* Gray (1821), le type de *L. gracilis* étant toujours inclus. Cependant, en proposant la combinaison *Cladonia ecmocyna,* Leighton (1866) a explicitement exclu ce type et a en conséquence, publié un nom nouveau légitime *Cladonia ecmocyna* Leight.

Note 1. L'application erronée d'une nouvelle combinaison sans exclusion explicite du type du basionyme est traitée à l'Art. 7.4.

Note 2. Le maintien d'un nom dans un sens excluant son type d'origine, ou son type désigné en fonction des Art. 7 à 10, n'est possible que par la conservation (voir l'Art. 14.9).

Article 49

49.1. Si un genre ou un taxon de rang inférieur change de rang, mais conserve son nom ou son épithète finale, on cite, entre parenthèses, l'auteur du nom légitime antérieur qui fournit l'épithète (l'auteur du basionyme) et, à la suite, l'auteur qui a effectué le changement (l'auteur du nouveau nom). Il en va de même si un taxon de rang inférieur au genre est transféré dans un autre genre ou dans une autre espèce, avec ou sans changement de rang.

Ex. 1. *Medicago polymorpha* var. *orbicularis* L. (1753), élevé au rang d'espèce, doit être cité *Medicago orbicularis* (L.) Bartal. (1776).

Ex. 2. *Anthyllis* sect. *Aspalathoides* DC. (1825) élevé au rang de genre tout en conservant l'épithète *Aspalathoides* comme nom, se cite: *Aspalathoides* (DC.) K. Koch (1853).

Ex. 3. Transféré dans *Tephroseris* (Rchb.) Rchb., *Cineraria* sect. *Eriopappus* Dumort. (Fl. Belg. 65. 1827) se cite: *T.* sect. *Eriopappus* (Dumort.) Holub (in Folia Geobot. Phytotax. Bohem. 8: 173. 1973).

Ex. 4. Transféré dans *Helianthemum* Mill., *Cistus aegyptiacus* L. (1753) se cite: *Helianthemum aegyptiacum* (L.) Mill. (1768).

Ex. 5. *Fumaria bulbosa* var. *solida* L. a été élevé au rang spécifique comme *F. solida* (L.) Mill. (1771). Le nom de cette espèce, transférée dans *Corydalis* DC., se cite: *C. solida* (L.) Clairv. (1811), et non: *C. solida* (Mill.) Clairv.

Ex. 6. Cependant, *Pulsatilla montana* var. *serbica* W. Zimm. (in Feddes Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 61: 95. 1958), initialement placée dans *P. montana* subsp. *australis* (Heuffel) Zämelis, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *P. montana* subsp. *dacica* Rummelsp. (voir l'Art. 24.1) et ne se cite pas: var. *serbica* "(W. Zimm.) Rummelsp." (Feddes Repert. 71: 29. 1965).

Ex. 7. *Salix* subsect. *Myrtilloides* C. K. Schneid. (Ill. Handb. Laubholzk. 1: 63. 1904), initialement placé dans *S.* sect. *Argenteae* W. D. J. Koch, conserve la même citation d'auteur s'il est placé dans *S.* sect. *Glaucae* Pax et ne se cite pas: *S.* subsect. *Myrtilloides* "(C. K. Schneid.) Dorn" (in Canad. J. Bot. 54: 2777. 1976).

Note 1. L'Art. 46.5 règle le cas des citations d'auteur entre parenthèses avant le mot "ex", s'agissant de noms dans les groupes dont le point de départ est postérieur à 1753.

Article 50

50.1. Si un taxon au rang d'espèce ou un taxon de rang inférieur est transféré d'une catégorie non-hybride à une catégorie hybride de même rang (Art. H.10.2), ou vice versa, la citation d'auteur reste sans changement, mais peut être suivie d'une indication entre parenthèses de la catégorie d'origine.

Ex. 1. *Stachys ambigua* Sm. (1809) a été publié pour un nom d'espèce. Traité comme nom d'hybride, il peut être cité *Stachys* ×*ambigua* Sm. (pro sp.).

Ex. 2. Le nom binomial *Salix* ×*glaucops* Andersson (1868), à sa publication, s'appliquait à un hybride. Plus tard, Rydberg (in Bull. New York Bot. Gard. 1: 270. 1899) a considéré ce taxon comme une espèce. Si l'on accepte ce point de vue, on peut citer *Salix glaucops* Andersson (pro hybr.).

SECTION 4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CITATIONS

Recommandation 50A

50A.1. La citation d'un nom publié comme synonyme et donc invalide devrait être suivie de l'expression "comme synonyme" ou "pro syn."

Recommandation 50B

50B.1. En citant un nomen nudum, on devrait indiquer son statut en ajoutant les mots "nomen nudum" ou "nom. nud."

Ex. 1. "*Carex bebbii*" (Olney, Car. Bor.-Am. 2: 12. 1871), publié sans diagnose ni description, devrait être cité comme *Carex bebbii* Olney, nomen nudum (ou nom. nud.).

Recommandation 50C

50C.1. La citation d'un homonyme postérieur devrait être suivie du nom de l'auteur de l'homonyme antérieur précédé par le mot "non", de préférence avec indication de la date de publication. Dans certains cas, il est à conseiller de citer en outre d'autres homonymes éventuels, précédés du mot "nec".

Ex. 1. *Ulmus racemosa* Thomas, Amer. J. Sci. Arts 19: 170. 1831, non Borkh. 1800; *Lindera* Thunb., Nov. Gen. Pl.: 64. 1783, non Adans. 1763; *Bartlingia* Brongn. in Ann. Sci. Nat. (Paris) 10: 373. 1827, non Rchb. 1824 nec F. Muell. 1882.

Recommandation 50D

50D.1. Les erreurs de détermination ne devraient pas être insérées dans les synonymies, mais ajoutées à la suite. Tout nom mal appliqué devrait être signalé par l'expression "auct. non", suivie du nom de l'auteur original et des citations bibliographiques concernant l'erreur de détermination.

Ex. 1. *Ficus stortophylla* Warb. in Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. ser. 4, 1: 32 1904. *F. irumuënsis* De Wild., Pl. Bequaert. 1: 341. 1922. *F. exasperata* auct. non Vahl: De Wildeman & T. Durand, Ann. Mus. Congo Belge, B, Bot. ser. 2, 1: 54. 1899; De Wildeman, Miss. Em. Laurent: 26. 1905; T. Durand & H. Durand, Syll. Fl. Congol.: 505. 1909.

Recommandation 50E

50E.1. Un nom générique ou spécifique, accepté comme nomen conservandum (voir l'Art. 14 et l'Appendice III), devrait être cité avec l'abréviation "nom. cons." pour être cité complètement.

Ex. 1. *Protea* L., Mant. Pl. 187 (1771), *nom. cons.*, non L. 1753; *Combretum* Loefl. (1758), *nom. cons.* [= *Grislea* L. 1753].

50E.2. S'il est souhaitable d'indiquer le statut sanctionné des noms de champignons adoptés par Persoon ou par Fries (voir l'Art. 13.1(d)), ": Pers." ou ": Fr." devrait être ajouté à la citation.

Ex. 2. *Boletus piperatus* Bull. (Herb. France: t. 451, f. 2. 1790) a été accepté dans Fries (Syst. Mycol. 1: 388. 1821) et a été ainsi sanctionné. On peut donc le citer *B. piperatus* Bull. : Fr.

Recommandation 50F

50F.1. Si un nom est cité avec des altérations de la forme exacte sous laquelle il a été publié à l'origine, il est bon d'ajouter cette dernière, de préférence entre guillemets, dans la citation complète.

Ex. 1. *Pyrus calleryana* Decne. (*P. mairei* H. Lév. in Repert. Spec. Nov. Regni Veg. 12: 189. 1913, "*Pirus*").

Ex. 2. *Zanthoxylum cribrosum* Spreng., Syst. Veg. 1: 946. 1825, "*Xanthoxylon*". (*Z. caribaeum* var. *floridanum* (Nutt.) A. Gray in Proc. Amer. Acad. Arts 23: 225. 1888, "*Xanthoxylum*").

Ex. 3. *Spathiphyllum solomonense* Nicolson in Amer. J. Bot. 54: 496. 1967, "*solomonensis*"

CHAPITRE V. REJET DES NOMS

Article 51

51.1. Un nom légitime ou son épithète ne doivent pas être rejetés parce qu'ils sont mal choisis ou peu harmonieux, parce que d'autres sont mieux connus et leur seraient préférables (voir cependant l'Art. 56.1), ou parce qu'ils ont perdu leur signification première, ou (chez les champignons pléomorphes dont les noms sont régis par l'Art. 59) parce que le nom générique n'est pas en accord avec la morphe représentée par son type.

Ex. 1. Cette règle a été violée dans les cas suivants: quand on a changé *Staphylea* en *Staphylis, Tamus* en *Thamnos, Thamnus* ou *Tamnus, Mentha* en *Minthe, Tillaea* en *Tillia, Vincetoxicum* en *Alexitoxicum, Orobanche rapum* en *O. sarothamnophyta, O. columbariae* en *O. columbarihaerens, O. artemisiae* en *O. artemisiepiphyta.*

Ex. 2. *Ardisia quinquegona* Blume (1825) n'est pas à changer en *A. pentagona* A. DC. (1834), bien que l'épithète spécifique *quinquegona*, réunisse des noms latins et grecs, en contradiction avec la Rec. 23A.3(c).

Ex. 3. Le nom *Scilla peruviana* L. (1753) ne doit pas être rejeté parce que l'espèce ne croît pas au Pérou.

Ex. 4. Le nom *Petrosimonia oppositifolia* (Pallas) Litv. (1911), fondé sur *Polycnemum oppositifolium* Pallas (1771), ne doit pas être rejeté sous prétexte que l'espèce possède des feuilles partiellement opposées, partiellement alternes et malgré l'existence d'une espèce affine, *Petrosimonia brachiata* (Pallas) Bunge, dont les feuilles sont toutes opposées.

Ex. 5. *Richardia* L. (1753) ne doit pas être changé en *Richardsonia*, comme le fit Kunth (1818), bien que le nom fut à l'origine dédié au botaniste britannique Richardson.

Article 52

52.1. Un nom, à moins qu'il ne soit conservé (Art. 14) ou sanctionné (Art. 15), est à rejeter comme illégitime si, à sa publication, il était superflu du point de vue de la nomenclature, c'est-à-dire s'il était appliqué à un taxon qui, tel que délimité par son auteur, incluait explicitement le type (tel que décrit à l'Art. 52.2) du nom qui s'imposait ou dont l'épithète aurait dû être adoptée selon les règles (voir cependant l'Art. 52.3).

52.2. Au sens de l'Art. 52.1, l'inclusion explicite du type d'un nom est effectuée par la citation *(a)* de l'holotype selon l'Art. 9.1 ou du type original selon l'Art. 10 ou de tous les syntypes selon l'Art. 9.4 ou de tous les éléments susceptibles d'être choisis comme types selon l'Art. 10.2; ou *(b)* du type précédemment désigné selon l'Art. 9.9 or 10.2; ou *(c)* des illustrations de ceux-ci. Elle est également effectuée *(d)* par la citation du nom

lui-même, à moins que son type en soit simultanément exclu explicitement ou implicitement.

Ex. 1. Le nom générique *Cainito* Adanson (1763) est illégitime car il s'agit d'un nom superflu pour *Chrysophyllum* L. (1753), qu'Adanson citait en synonyme.

Ex. 2. *Chrysophyllum sericeum* Salisb. (1796) est illégitime, puisqu'il fait double emploi avec *C. cainito* L. (1753) que Salisbury citait en synonyme.

Ex. 3. Par contre, *Salix myrsinifolia* Salisb. (1796) est légitime, ayant été explicitement fondé sur *S. myrsinites* au sens de Hoffmann (Hist. Salic. Ill. 71. 1787), mauvaise application du nom *S. myrsinites* L. (1753).

Ex. 4. *Picea excelsa* Link (1841) est illégitime, car il est fondé sur *Pinus excelsa* Lam. (1778), nom superflu pour *Pinus abies* L. (1753). Dans le genre *Picea*, le nom correct est *Picea abies* (L.) H. Karst. (1881).

Ex. 5. En revanche, *Cucubalus latifolius* Mill. et *C. angustifolius* Mill. ne sont pas des noms illégitimes, bien que ces espèces soient maintenant réunies à l'espèce dotée d'un nom antérieur *C. behen* L. (1753): *C. latifolius* et *C. angustifolius*, tels que définis par Mill. (1768) n'incluaient pas le type de *C. behen* L., nom qu'il adoptait pour une espèce distincte.

Ex. 6. Exclusion explicite du type: Dandy, en publiant le nom *Galium tricornutum* Dandy (in Watsonia 4: 47. 1957) cita *G. tricorne* Stokes (1787) pro parte comme synonyme, mais exclut explicitement le type de ce dernier.

Ex. 7. Exclusion implicite du type: *Cedrus* Duhamel (1755) est un nom légitime malgré le fait que *Juniperus* L. (1753) était cité dans la synonymie; quelques-unes seulement des espèces de *Juniperus* L. étaient comprises dans *Cedrus* par Duhamel et les différences entre les deux genres étaient l'objet d'une discussion, *Juniperus* (avec le type de son nom) étant reconnu comme genre indépendant dans le même ouvrage.

Ex. 8. Exclusion du type de façon implicite: *Tmesipteris elongata* Dangeard (in Botaniste 2: 213. 1891) fut publié comme espèce nouvelle, mais *Psilotum truncatum* R. Br. était cité en synonymie. Cependant, à la page suivante, on découvre que *T. truncata* (R. Br.) Desv. est considéré comme une espèce à part et deux pages plus loin les deux sont distinguées dans une clef, ce qui indique que le synonyme cité signifiait soit un "*P. truncatum* R. Br. *pro parte*", soit "*P. truncatum* auct. non R. Br."

Ex. 9. Exclusion du type de façon implicite: *Solanum torvum* Sw. (Prodr.: 47. 1788) fut publié avec une diagnose nouvelle mais *S. indicum* L. (1753) était cité en synonymie. Swartz, conformément à son habitude dans son *Prodromus*, indiqua où l'espèce devait être insérée dans la plus récente édition [ed. 14, par Murray] du *Systema Vegetabilium* de Linné. *S. torvum* devait être intercalé entre les espèces 26 (*S. insanum*) et 27 (*S. ferox*); le numéro du *S. indicum* dans cette édition du *Systema* est 32. *S. torvum* est ainsi un nom légitime.

Note 1. L'inclusion, avec une expression de doute, d'un élément dans un taxon nouveau, par exemple la citation d'un nom avec un point d'interrogation, ne rend pas le nom du nouveau taxon nomenclaturalement superflu.

Ex. 10. Le protologue de *Blandfordia grandiflora* R. Br. (1810) inclut, en synomymie, "Aletris punicea. Labill. nov. holl. 1. p. 85. t. 111 ?", pour indiquer que la nouvelle espèce pourrait être la même qu'*Aletris punicea* précédemment publié par Labillardière (1805). *B. grandiflora* n'en est pas moins un nom légitime.

Note 2. L'inclusion dans un nouveau taxon d'un élément qui a été ultérieurement désigné comme le type d'un nom qui, ainsi typifié, aurait dû être adopté, ou dont l'épithète aurait dû être adoptée, ne rend pas, de ce fait, le nom du nouveau taxon illégitime.

52.3. Un nom nomenclaturalement superflu au moment de sa publication n'est pas illégitime s'il dérive d'un basionyme qui est légitime ou s'il est fondé sur le radical d'un nom générique légitime. Il est incorrect au moment de sa publication, mais il peut devenir correct plus tard.

Ex. 11. *Chloris radiata* (L.) Sw. (1788), fondé sur *Agrostis radiata* L. (1759), était nomenclaturalement superflu à sa publication puisque Swartz citait entre autres, comme synonyme, *Andropogon fasciculatus* L. (1753). Cependant, dans le genre *Chloris*, c'est le nom correct pour *Agrostis radiata*, si l'on considère avec Hackel (in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 6: 177. 1889) *Andropogon fasciculatus* comme une espèce différente.

Ex. 12. Le nom de genre *Hordelymus* (K. Jess.) K. Jess. (1885), fondé sur le nom légitime *Hordeum* subg. *Hordelymus* K. Jess. (Deutschl. Gräser 202. 1863), était superflu au moment de sa publication, car son type, *Elymus europaeus* L., est également le type de *Cuviera* Koeler (1802). *Cuviera* Koeler a depuis été rejeté au bénéfice de son homonyme postérieur *Cuviera* DC., et *Hordelymus* peut maintenant être utilisé comme nom correct, si on distingue un genre comprenant *Elymus europaeus* L.

Note 3. En aucun cas une indication de parenté accompagnant la publication d'un nom d'hybride ne peut rendre le nom superflu (voir l'Art. H.5).

Ex. 13. Le nom *Polypodium ×shivasiae* Rothm. (1962) fut proposé pour les hybrides entre *P. australe* Fée et *P. vulgare* subsp. *prionodes* (Asch.) Rothm., tandis que simultanément l'auteur acceptait *P. ×font-queri* Rothm. (1936) pour les hybrides entre *P. australe* et *P. vulgare* L. subsp. *vulgare.* En vertu de l'Art. H.4.1, *P. ×shivasiae* est un synonyme de *P. ×font-queri;* néanmoins, ce n'est pas un nom illégitime.

Article 53

53.1. A moins qu'il ne soit conservé (Art. 14) ou sanctionné (Art. 15), un nom de famille, de genre ou d'espèce est illégitime s'il est un homonyme postérieur, c'est-à-dire, s'il répète exactement un nom, fondé sur un type différent, qui était publié antérieurement de façon valide pour un taxon de même rang.

Note 1. Même si l'homonyme ancien est illégitime ou généralement considéré comme synonyme pour des motifs d'ordre taxonomique, l'homonyme postérieur doit être rejeté.

Ex. 1. Le nom *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. (1848), donné à un genre de Labiées, est un homonyme postérieur de *Tapeinanthus* Herb. (1837), nom validement publié antérieurement pour un genre d'Amaryllidacées. *Tapeinanthus* Boiss. ex Benth. est donc rejeté. T. Durand (1888) l'a remplacé par *Thuspeinanta.*

Ex. 2. Le nom *Amblyanthera* Müll. Arg. (1860) est un homonyme postérieur d'*Amblyanthera* Blume (1849), nom de genre validement publié. Il est donc rejeté, bien qu'*Amblyanthera* Blume soit maintenant considéré comme synonyme de *Osbeckia* L. (1753).

Ex. 3. Le nom *Torreya* Arn. (1838) est un nomen conservandum. Il est conservé en dépit de l'existence de l'homonyme antérieur *Torreya* Raf. (1818).

Ex. 4. *Astragalus rhizanthus* Boiss. (1843) est un homonyme postérieur d'*Astragalus rhizanthus* Royle (1835), nom validement publié; il est de ce fait rejeté et c'est avec raison que Boissier l'a remplacé par *A. cariensis* Boiss. (1849).

53.2. Un nom sanctionné est illégitime s'il est l'homonyme postérieur d'un autre nom sanctionné (voir aussi l'Art. 15 Note 1).

53.3. Si plusieurs noms génériques, spécifiques ou infraspécifiques, fondés sur des types différents, se ressemblent au point de prêter à confusion (parce qu'ils s'appliquent à des taxons apparentés ou pour toute autre raison) on les traite comme des homonymes.

**Ex. 5.* Noms traités comme des homonymes: *Astrostemma* Decne. (1838) et *Asterostemma* Benth. (1880); *Pleuripetalum* Hook. f. (1846) et *Pleuropetalum* T. Durand (1888); *Eschweilera* DC. (1828) et *Eschweileria* Boerl. (1887); *Skytanthus* Meyen (1834) et *Scytanthus* Hook. (1844).

**Ex. 6.* Les trois noms génériques *Bradlea* Adans. (1763), *Bradleja* Banks ex Gaertn. (1790), et *Braddleya* Vell. (1827), tous dédiés à la mémoire de Richard Bradley, sont traités comme des homonymes, car seul l'un d'entre eux peut être utilisé sans grand risque de confusion.

**Ex. 7.* Les noms *Acanthoica* Lohmann (1902) et *Acanthoeca* W. N. Ellis (1930), désignant tous deux des flagellés, sont suffisamment semblables pour être considérés comme des homonymes (Taxon 22: 313. 1973).

**Ex. 8.* Epithètes se ressemblant au point de prêter à confusion si elles sont combinées avec le même nom de genre ou d'espèce: *chinensis* et *sinensis; ceylanica* et *zeylanica; napaulensis, nepalensis* et *nipalensis; polyanthemos* et *polyanthemus; macrostachys* et *macrostachyus; heteropus* et *heteropodus; poikilantha* et *poikilanthes; pteroides* et *pteroideus; trinervis* et *trinervius; macrocarpon* et *macrocarpum; trachycaulum* et *trachycaulon*.

**Ex. 9.* Noms qui ne risquent pas d'être confondus: *Rubia* L. (1753) et *Rubus* L. (1753); *Monochaetum* (DC.) Naudin (1845) et *Monochaete* Döll (1875); *Peponia* Grev. (1863) et *Peponium* Engl. (1897); *Iris* L. (1753) et *Iria* (Pers.) Hedw. (1806); *Desmostachys* Miers (1852) et *Desmostachya* (Stapf) Stapf (1898); *Symphyostemon* Miers (1841) et *Symphostemon* Hiern (1900); *Gerrardina* Oliv. (1870) et *Gerardiina* Engl. (1897); *Urvillea* Kunth (1821) et *Durvillaea* Bory (1826); *Peltophorus* Desv. (1810; *Gramineae*) et *Peltophorum* (Vogel) Benth. (1840; *Leguminosae*); *Senecio napaeifolius* (DC.) Sch.-Bip. (1845, *"napeaefolius"*; voir Art. 60 Ex. 12) et *S. napifolius* MacOwan (1890; les épithètes étant dérivées respectivement de *Napaea* et *Brassica napus*); *Lysimachia hemsleyana* Oliv. (1891) et *L. hemsleyi* Franch. (1895) (voir cependant la Rec. 23A.2); *Euphorbia peplis* L. (1753) et *E. peplus* L. (1753).

Ex. 10. Noms conservés à l'encontre de noms antérieurs traités comme des homonymes (voir l'Appendice IIIA): *Lyngbya* Gomont (vs. *Lyngbyea* Sommerf.); *Columellia* Ruiz & Pav. (vs. *Columella* Lour.), commémorant tous deux Columella, l'auteur romain d'un traité sur l'agriculture; *Cephalotus* Labill. (vs. *Cephalotos* Adans.); *Simarouba* Aubl. (contre *Simaruba* Boehm.).

53.4. Si la question se pose de savoir si des noms sont suffisamment semblables pour être confondus, une décision peut être demandée au Comité Général (voir la Division III) qui soumettra cette requête pour examen aux Comités compétents pour les groupes taxonomiques en question. Une recommandation peut alors être proposée à un Congrès International de Botanique qui, si elle est ratifiée, devra obligatoirement être suivie.

Ex. 11. Noms jugés susceptibles de créer la confusion et qui doivent donc être traités comme des homonymes: *Ficus gomelleira* Kunth (1847) et *F. gameleira* Standl. (1937) (Taxon 42: 111. 1993); *Solanum saltiense* S. Moore (1895) et *S. saltense* (Bitter) C. V. Morton (1944) (Taxon 42: 434. 1993); *Balardia* Cambess. (1829; *Caryophyllaceae*) et *Ballardia* Montrouz. (1860; *Myrtaceae*) (Taxon 42: 434. 1993).

Ex. 12. Noms jugés non susceptibles de créer la confusion: *Cathayeia* Ohwi (1931; *Flacourtiaceae*) et *Cathaya* Chun & Kuang (1962; *Pinaceae* fossiles) (Taxon 36: 429. 1987); *Cristella* Pat. (1887; *Fungi*) et *Christella* H. Lév. (1915; *Pteridophyta*) (Taxon 35: 551. 1986); *Coluria* R. Br. (1823; *Rosaceae*) et *Colura* (Dumort.) Dumort. (1835; *Hepaticae*) (Taxon 42: 433. 1993); *Acanthococcus* Hook. f. & Harv. (1845; *Rhodophyta*) et *Acanthococos* Barb. Rodr. (1900; *Palmae*) (Taxon 42: 433. 1993); *Rauia* Nees & Mart. (1823; *Rutaceae*) et *Rauhia* Traub (1957; *Amaryllidaceae*) (Taxon 42: 433. 1993).

53.5. Les noms de deux subdivisions du même genre ou de deux taxons infraspécifiques compris dans la même espèce, même si ils sont de rangs différents, sont considérés comme homonymes s'ils ont la même épithète et s'ils sont fondés sur des types distincts.

Ex. 13. Les noms *Andropogon sorghum* subsp. *halepensis* (L.) Hack. et *A. sorghum* var. *halepensis* (L.) Hack. (in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 6: 502. 1889) sont légitimes, car tous deux possèdent le même type et l'épithète peut être répétée conformément à la Recommandation 26A.1.

Ex. 14. *Anagallis arvensis* var. *caerulea* (L.) Gouan (Fl. Monsp.: 30. 1765), fondé sur *A. caerulea* L. (1759), rend illégitime le nom *A. arvensis* subsp. *caerulea* Hartm. (Sv. Norsk Exc.-Fl.: 32. 1846), fondé sur l'homonyme postérieur *A. caerulea* Schreber (1771).

Ex. 15. *Scenedesmus armatus* var. *brevicaudatus* (Hortob.) Pankow (in Arch. Protistenk. 132: 153. 1986), fondé sur *S. carinatus* var. *brevicaudatus* Hortob. (in Acta Bot. Acad. Sci. Hung. 26: 318. 1981), est un homonyme postérieur de *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi (in Stud. Cercet. Biol. (Bucharest), Ser. Biol. Veg. 15: 25. 1963) alors même que les deux noms s'appliquent à des taxons de rangs infraspécifiques différents. *Scenedesmus armatus* var. *brevicaudatus* (L. S. Péterfi) E. H. Hegew. (in Arch. Hydrobiol. Suppl. 60: 393. 1982), cependant, n'est pas un homonyme postérieur puisqu'il est fondé sur le même type que *S. armatus* f. *brevicaudatus* L. S. Péterfi.

Note 2. La même épithète finale peut être employée dans les noms de subdivisions de genres différents et de taxons infraspécifiques dans des espèces différentes.

Ex. 16. *Verbascum* sect. *Aulacosperma* Murb. (Monogr. Verbascum: 34, 593. 1933) est licite, bien que le genre *Celsia* comporte une section antérieurement publiée qui s'appelle aussi *Aulacospermae* Murb. (Monogr. Celsia: 34, 56. 1926). Cependant, cet exemple n'est pas à imiter, puisqu'il est en contradiction avec la Recommandation 21B.2.

53.6. Si deux ou plusieurs homonymes sont d'égale priorité, le premier d'entre eux qui est adopté dans un texte effectivement publié (Art. 29 à 31) par un auteur qui rejette simultanément le ou les autres, est considéré comme ayant priorité. De même, si un auteur, dans un texte effectivement publié, propose d'autres noms pour tous ces homonymes sauf pour l'un, c'est celui-là qui est considéré comme ayant priorité.

Ex. 17. Linné a publié simultanément "10." *Mimosa cinerea* (Sp. Pl.: 517. 1753) et "25." *M. cinerea* (Sp. Pl.: 520. 1753). En 1759, il a donné le nouveau nom 10 *M. cineraria* L. à l'espèce 10 et conservé le nom *M. cinerea* pour l'espèce 25, de sorte que ce dernier est considéré comme ayant la priorité sur son homonyme.

Ex. 18. Rouy & Foucaud (Fl. France 2: 30. 1895) ont publié deux fois le nom *Erysimum hieraciifolium* var. *longisiliquum*, avec des types différents, pour des taxons distincts appartenant à des sous-espèces différentes. Un seul de ces noms peut être retenu.

Article 54

54.1. La prise en compte de l'homonymie ne s'étend pas aux noms de taxons qui ne sont pas considérés comme des plantes, à l'exception des cas ci-dessous:

(a) Les homonymes postérieurs de noms de taxons considérés à un moment donné comme plantes sont illégitimes, même si ces taxons ont été transférés depuis à un groupe d'organismes auquel ce *Code* ne s'applique pas.

(b) Un nom publié à l'origine pour un taxon n'appartenant pas à un groupe de plantes, même s'il est validement publié conformément aux Art. 32 à 45 de ce *Code*, est illégitime s'il devient un homonyme d'un nom de plante si le taxon auquel il s'applique est pour la première fois traité en tant que plante (voir également l'Art. 45.5).

Note 1. Le *Code international de la nomenclature des bactéries* prévoit qu'un nom de bactérie est illégitime s'il est un homonyme postérieur d'un nom de taxon de bactéries, champignons, algues, protozoaires ou virus.

Article 55

55.1. Un nom d'espèce ou de subdivision de genre, autonymes exceptés (Art. 22.1), n'est pas illégitime du simple fait que son épithète était à l'origine combinée avec un nom de genre illégitime.

Ex. 1. *Agathophyllum* Juss. (1789) est un nom générique illégitime en tant que substitut superflu de *Ravensara* Sonn. (1782). Néanmoins le nom *A. neesianum* Blume (1851), est légitime. Du fait que Meisner a cité *A. neesianum* comme synonyme de sa nouvelle *Mespilodaphne mauritiana* sans adopter son épithète *neesiana, M. mauritiana* est un nom superflu et donc illégitime.

55.2. Un nom infraspécifique, autonymes exceptés (Art. 26.1), peut être légitime même si son épithète terminale était à l'origine combinée avec un nom illégitime.

55.3. Les noms d'espèces et de subdivisions de genres, attribués à des genres dont les noms sont des homonymes postérieurs conservés ou sanctionnés et qui, antérieurement, avaient été placés dans ces genres sous les homonymes rejetés, sont légitimes sous les noms conservés ou sanctionnés sans changement, ni d'auteur, ni de date, si les règles ne s'y opposent pas par ailleurs.

Ex. 2. *Alpinia languas* J. F. Gmel. (1791) et *Alpinia galanga* (L.) Willd. (1797) doivent être acceptés bien qu'*Alpinia* L. (1753) auquel ils furent attribués par leurs auteurs soit rejeté. Le genre dans lequel ces espèces sont désormais placées est *Alpinia* Roxb. (1810), *nom. cons.*

Article 56

56.1. Tout nom susceptible de causer un changement nomenclatural défavorable (Art. 14.1) peut être l'objet d'une proposition de rejet. Un nom ainsi rejeté, ou son basionyme s'il en possède, est placé sur une liste de *nomina rejicienda* (App. IV). Toutes les combinaisons fondées sur les noms de cette liste sont rejetées, comme les noms eux-mêmes, et ni les unes ni les autres ne doivent être employés.

56.2. La liste des noms rejetés restera ouverte en permanence à des additions et modifications. Toute proposition de rejet doit être accompagnée d'un exposé détaillé des motifs qui plaident pour et contre le rejet, considérations de typification comprises. Ces propositions doivent être soumises au Comité Général (voir la Division III), qui les enverra, pour examen, aux Comités compétents pour les divers groupes taxonomiques (voir aussi l'Art. 14.14 et la Recommandation 14A).

Article 57

57.1. Un nom qui a été largement employé, de manière persistante, pour un taxon n'incluant pas son type ne doit pas être employé dans un sens contraire à l'usage courant, à moins et jusqu'à ce qu'une proposition de le traiter selon l'Art. 14.1 ou 56 n'ait été soumise et rejetée.

Article 58

58.1. Un nom rejeté ou indisponible en vertu des Art. 52 à 54 ou 56 et 57 est remplacé par le nom qui a priorité (Art. 11) dans le rang concerné. Si, à aucun rang, il n'existe de nom disponible, un nouveau nom doit être choisi: *(a)* on peut traiter le taxon comme nouveau et publier pour lui un autre nom, ou *(b)* si le nom illégitime est un homonyme postérieur, on peut publier un nom de remplacement (*nomen novum*), fondé sur le même type que le nom rejeté. Si un nom de rang différent est disponible, l'une des solutions alternatives précédentes peut être choisie, ou *(c)* on peut publier une nouvelle combinaison, fondée sur le nom de rang différent.

58.2. Le même procédé s'applique là où le transfert de l'épithète d'un nom légitime aboutirait à une combinaison qui ne peut être validement publiée en vertu des Art. 21.3 ou 22.4, 23.4 ou 27, ou à un homonyme postérieur.

Ex. 1. *Linum radiola* L. (1753) placé dans le genre *Radiola* Hill ne peut pas être nommé "*Radiola radiola*" comme l'a fait Karsten (1882), parce que cette combinaison est invalide (voir les Art. 23.4 et 32.1(b)). Le second nom par ordre d'ancienneté, *L. multiflorum* Lam. (1779), est illégitime car c'est un nom superflu pour *L. radiola* L. Dans le genre *Radiola*, l'espèce en question a reçu le nom légitime *R. linoides* Roth (1788).

58.3. Si une épithète nouvelle est nécessaire, l'auteur peut adopter l'épithète d'un nom illégitime antérieurement utilisé pour le taxon en question, à condition qu'il n'y ait pas d'obstacle à son emploi dans sa nouvelle position ou signification. La combinaison résultante est, selon le cas, considérée comme le nom d'un nouveau taxon ou comme un nomen novum.

Ex. 2. Le nom *Talinum polyandrum* Hook. (1855) est illégitime, parce que c'est un homonyme postérieur de *T. polyandrum* Ruiz & Pav. (1798). Lorsqu'en 1863 Bentham transféra *T. polyandrum* Hook. dans le genre *Calandrinia*, il lui donna le nom *C. polyandra.* On considère que ce nom prend priorité à partir de 1863 et devrait être cité: *C. polyandra* Benth., et non *C. polyandra* (Hook.) Benth.

Ex. 3. En décrivant *Collema tremelloides* var. *cyanescens,* Acharius (Syn. Meth. Lich.: 326. 1814) a cité *C. tremelloides* var. *caesium* Ach. (Lichenogr. Universalis: 656. 1810) en synonymie, rendant ainsi son nouveau nom illégitime. L'épithète *cyanescens* a été reprise dans la combinaison *Parmelia cyanescens* Schaer. (1842), mais c'est un homonyme postérieur de *P. cyanescens* (Pers.) Ach. (1803). Dans *Collema,* cependant, l'épithète *cyanescens* était disponible, et le nom *C. cyanescens* Rabenh. (1845), fondé sur le même type, est légitime. La citation d'auteur correcte pour *Leptogium cyanescens* validé par Körber (1855) par référence à *C. cyanescens* "Schaer.", est donc (Rabenh.) Körb., et pas (Ach.) Körb., ni (Schaer.) Körb.

Recommandation 58A

58A.1. Les auteurs devraient éviter l'adoption de l'épithète d'un nom illégitime publié antérieurement pour le même taxon.

CHAPITRE VI. NOMS DE CHAMPIGNONS À CYCLE ÉVOLUTIF PLÉOMORPHE

Article 59

59.1. Pour les Ascomycètes et les Basidiomycètes (Ustilaginales comprises) présentant des morphes mitotiques asexuées (anamorphes) ainsi qu'une morphe méïotique sexuelle (téléomorphe), le nom correct désignant l'holomorphe (c'est-à-dire l'espèce sous toutes ses morphes) est — à l'exception des champignons formant des lichens — le nom légitime le plus ancien typifié par un élément représentant la téléomorphe, c'est-à-dire, la morphe caractérisée par la production d'asques/ascospores, basides/basidiospores, téliospores, ou autres organes porteurs de basides.

59.2. Pour qu'un nom binomial soit admis en tant que nom d'une holomorphe, il faut que non seulement son spécimen-type soit téléomorphe, mais également que le protologue inclue une diagnose ou une description de cette morphe (ou soit rédigé de telle manière que la possibilité d'une référence à la téléomorphe ne puisse être exclue).

59.3. Si ces conditions ne sont pas remplies, le nom est celui d'un taxon de forme et ne s'applique qu'à l'anamorphe représentée par son type, tel que décrit ou mentionné dans le protologue. La position taxonomique admise pour le type du nom détermine l'application du nom, que le genre auquel un taxon subordonné est assigné par son ou ses auteurs soit holomorphe ou anamorphe.

59.4. La priorité des noms d'holomorphes de tout rang n'est pas mise en cause par la publication antérieure de noms d'anamorphes considérées comme des morphes corrélées de l'holomorphe.

59.5. Les prescriptions de cet Article ne seront pas interprétées comme s'opposant à la publication et à l'emploi de noms binomiaux pour des taxons de forme s'il est jugé nécessaire ou désirable de faire référence aux seules anamorphes.

Ex. 1. Parce que le téléomorphe de *Gibberella stilboides* W. L. Gordon & C. Booth (1971) n'est connu que des souches de l'anamorphe *Fusarium stilboides* Wollenw. (1924) se reproduisant en culture, et n'a pas été trouvé dans la nature, on peut estimer souhaitable l'usage du nom de l'anamorphe de ce pathogène de *Coffea*.

Ex. 2. Cummins (1971), dans *The rust fungi of cereals, grasses and bamboos,* n'a jugé ni nécessaire, ni souhaitable d'introduire des noms nouveaux d'anamorphes dans *Aecidium* Pers. : Pers. et *Uredo* Pers. : Pers., pour les phases de multiplication par éciospores et urédospores des espèces de *Puccinia* Pers. : Pers. dont la phase téliennee (téléomorphe) était connue.

Note 1. S'ils ne sont pas déjà disponibles, des noms spécifiques ou infraspécifiques d'anamorphes peuvent être proposés au moment de la publication du nom du champignon holomorphe, ou plus tard. Les épithètes peuvent, si on le souhaite, être identiques, pour autant qu'elles ne figurent pas dans des combinaisons homonymes.

59.6. Pour autant qu'il y ait une preuve directe et non ambiguë de l'introduction délibérée d'une nouvelle morphe, jugée par son ou ses auteurs être corrélée avec la morphe typifiant un basionyme apparent, et que cette preuve est renforcée par le fait que toutes les conditions requises aux Art. 32 à 45 pour la publication valide du nom d'un nouveau taxon sont remplies, toute indication telle que "comb. nov." ou "nom. nov." est considérée comme une erreur formelle, et le nom introduit est considéré comme le nom d'un nouveau taxon que l'on attribue uniquement à son ou ses auteurs. Si seules les conditions nécessaires à la publication d'une nouvelle combinaison (Art. 33 et 34) ont été remplies, le nom est accepté en tant que combinaison nouvelle fondée, en accord avec l'Art. 7.4, sur le type du basionyme explicitement ou implicitement désigné.

Ex. 3. Le nom *Penicillium brefeldianum* B. O. Dodge (1933) fondé sur du matériel téléomorphe et anamorphe, est le nom valide et légitime d'une holomorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre de forme. Il est combiné légitimement dans un genre holomorphe en tant que *Eupenicillium brefeldianum* (B. O. Dodge) Stolk & D. B. Scott (1967). *P. brefeldianum* ne doit pas être utilisé dans un sens restreint, pour désigner l'anamorphe seule.

Ex. 4. Le nom *Ravenelia cubensis* Arthur & J. R. Johnst. (1918), fondé sur un spécimen ne portant que des urédies (une anamorphe), est un nom valide et légitime d'anamorphe, malgré l'attribution de l'espèce à un genre holomorphe. Il est combiné légitimement dans un genre de forme en tant que *Uredo cubensis* (Arthur & J. R. Johnst.) Cummins (1956). *R. cubensis* ne doit pas être utilisé dans un sens incluant la téléomorphe.

Ex. 5. *Mycosphaerella aleuritidis* a été publié comme "(Miyake) Ou comb. nov., syn. *Cercospora aleuritidis* Miyake", mais avec une diagnose latine de la téléomorphe. L'indication "comb. nov." est considérée comme une erreur formelle, et *M. aleuritidis* S. H. Ou (1940) est accepté comme un nouveau nom d'espèce validement publié désignant l'holomorphe et typifié par le matériel téléomorphe décrit par Ou.

Ex. 6. *Corticium microsclerotium* a été publié comme "(Matz) Weber, comb. nov., syn. *Rhizoctonia microsclerotia* Matz", avec une description uniquement anglaise de la téléomorphe. En raison de l'Art. 36, ceci ne peut être considéré comme la publication valide du nom d'une nouvelle espèce, et de ce fait *C. microsclerotium* (Matz) G. F. Weber (1939) doit être considéré comme une nouvelle combinaison valide et légitime, fondée sur le spécimen de l'anamorphe qui typifie son basionyme. *C. microsclerotium* G. F. Weber, tel que publié en 1951 avec une description latine et un type téléomorphe, est un homonyme postérieur illégitime.

Ex. 7. *Hypomyces chrysospermus* Tul. (1860), a été présenté comme le nom d'une holomorphe sans l'indication "comb. nov." mais avec une référence explicite à *Mucor chrysospermus* (Bull.) Bull. et à *Sepedonium chrysospermum* (Bull.) Fr., qui sont des noms de son anamorphe. *H. chrysospermus* Tul. ne doit pas être considéré comme une nouvelle combinaison mais comme le nom d'une espèce nouvellement décrite, fondé sur un type téléomorphe.

Recommandation 59A

59A.1. Si une nouvelle morphe de champignon est décrite, elle devrait être publiée soit en tant que nouveau taxon (par exemple: gen. nov., sp. nov., var. nov.) dont le nom possède un type teléomorphe, soit comme nouvelle anamorphe (anam. nov.) dont le nom possède un type anamorphe.

59A.2. Si en nommant une nouvelle morphe de champignon on utilise l'épithète antérieure du nom d'une morphe différente du même champignon, on devrait désigner le nouveau nom comme le nom d'un nouveau taxon ou d'une nouvelle anamorphe, selon le cas, et non comme une nouvelle combinaison fondée sur le nom antérieur.

CHAPITRE VII. ORTHOGRAPHE DES NOMS ET ÉPITHÈTES ET GENRE GRAMMATICAL DES NOMS GÉNÉRIQUES

SECTION 1. ORTHOGRAPHE DES NOMS ET ÉPITHÈTES

Article 60

60.1. L'orthographe originale d'un nom ou d'une épithète est à maintenir, sous réserve de correction des erreurs typographiques ou des fautes d'orthographe et des normalisations imposées par les Art. 60.5 (*u/v* ou *i/j* interchangeables), 60.6 (signes diacritiques et ligatures), 60.8 (formes de composition), 60.9 (trait d'union), 60.10 (apostrophes) et 60.11 (terminaisons; voir aussi l'Art. 32.6), ainsi que la Rec. 60H.

Ex. 1. Respect de l'orthographe originale: les noms génériques *Mesembryanthemum* L. (1753) et *Amaranthus* L. (1753) ont été délibérément orthographiés ainsi par Linné; leur orthographe ne doit pas devenir "*Mesembrianthemum*" et "*Amarantus*", bien que ces dernières formes soient préférables du point de vue philologique (cf. Bull. Misc. Inform. Kew 1928: 113, 287. 1928). — *Phoradendron* Nutt. (1848) ne doit pas devenir "*Phoradendrum*". — *Triaspis mozambica* A. Juss. (1843) ne doit pas être changé en "*T. mossambica*", comme l'a fait Engler (Pflanzenw. Ost-Afrikas C: 232. 1895). — *Alyxia ceylanica* Wight (1848) ne doit pas être changé en "*A. zeylanica*", comme l'a fait Trimen (Handb. Fl Ceyl. 3: 127. 1895). — *Fagus sylvatica* L. (1753) ne doit pas devenir "*F. silvatica*". On recommande l'orthographe classique *silvatica* pour un nom nouveau (Rec. 60E), mais l'orthographe médiévale, *sylvatica*, n'est pas considérée comme une faute d'orthographe. — *Scirpus cespitosus* L. (1753) ne doit pas être modifié en "*S. caespitosus*".

**Ex. 2.* Erreurs typographiques: *Globba* "*brachycarpa*" Baker (1890) et *Hetaeria* "*alba*" Ridley (1896) sont des erreurs typographiques pour *Globba trachycarpa* Baker et *Hetaeria alta* Ridley (cf. J. Bot. 59: 349. 1921).

**Ex. 3.* Faute d'orthographe: *Gluta* "*benghas*" L. (1771), erreur orthographique pour *G. renghas*, devrait être écrit *G. renghas* L., comme l'a fait Engler (in Candolle & Candolle, Monogr. Phan. 4: 225. 1883); le nom vernaculaire que Linné voulait employer est "renghas" et non "benghas".

Ex. 4. L'erreur "*Indigofera longipednnculata*" Y. Y. Fang & C. Z. Zheng (1983) est probablement une faute de typographie et doit être corrigée en *I. longipedunculata*.

Note 1. L'Art. 14.11 prévoit la possibilité de conserver une orthographe modifiée pour un nom de genre.

Ex. 5. *Bougainvillea* (voir l'Appendice IIIA, Spermatophyta, n° 2350).

60.2. Dans cet Article, "orthographe originale" désigne l'orthographe employée à la publication valide du nom et ne concerne pas l'emploi des majuscules ou des minuscules qui relève de la typographie (voir les Art. 20.1, 21.2 et la Rec. 60F).

60.3. La faculté de corriger un nom doit être utilisée avec discrétion, surtout si le changement affecte la première syllabe et plus particulièrement la première lettre du nom.

**Ex. 6.* L'orthographe du nom générique *Lespedeza* Michx. (1803) ne doit pas être changée, bien que le genre soit dédié à Vicente Manuel de Céspedes (cf. Rhodora 36: 130-132, 390-392. 1934). — *Cereus jamacaru* DC. (1828) ne peut être modifié en *C. "mandacaru"*, même si *jamacaru* est considéré comme une corruption du nom vernaculaire "mandacaru".

60.4. Les lettres *w* et *y*, étrangères au latin classique, de même que *k*, rare dans cette langue, sont admises dans les noms latins de plantes. D'autres lettres et ligatures étrangères au latin classique qui peuvent survenir dans les noms latins de plantes, comme le ß (double *s*) allemand, doivent être transcrites.

60.5. Si un nom a été publié dans un ouvrage où les lettres *u, v* ou *i, j* sont utilisées de manière interchangeable, ou de toute autre manière incompatible avec les usages modernes (une de ces lettres n'est pas utilisée, ou l'est seulement en majuscules), ces lettres doivent être transcrites conformément à la pratique botanique moderne.

Ex. 7. *Uffenbachia* Fabr. (1763) et non "*Vffenbachia*"; *Taraxacum* Zinn (1757) et non "*Taraxacvm*"; *Curculigo* Gaertn. (1788), et non "*Cvrcvligo*".

Ex. 8 "*Geastrvm hygrometricvm*" et "*Vredo pvstvlata*" de Persoon (1801) devraient respectivement être écrits *Geastrum hygrometricum* Pers. et *Uredo pustulata Pers.*

60.6. Les signes diacritiques sont étrangers à la nomenclature botanique latine. Si des noms existants ou nouveaux sont tirés de mots en comportant, ils sont supprimés et remplacés par une transcription des lettres qui les portaient; par exemple: ä, ö et ü deviennent *ae, oe, ue;* é, è et ê deviennent *e* ou parfois *ae;* ñ devient *n;* ø devient *oe;* å devient *ao.* Le tréma pour indiquer qu'une voyelle doit être prononcée séparément de celle qui la précède (comme dans *Cephaëlis, Isoëtes*) est autorisé; les ligatures *-ae-*, *-oe-* pour indiquer que ces lettres doivent être prononcées ensemble sont à remplacer par des lettres séparées *-ae-* et *-oe-*.

60.7. On doit respecter les modifications orthographiques voulues par les anciens auteurs pour latiniser des noms propres, géographiques ou vernaculaires, à l'exception des terminaisons dont traite l'Art. 60.11.

Ex. 9. Les noms *Valantia* L. (1753), *Gleditsia* L. (1753) et *Clutia* L. (1753), dédiés à Vaillant, Gleditsch et Cluyt, ne doivent pas être changés en "*Vaillantia*", "*Gleditschia*" et "*Cluytia*"; Linné a délibérément latinisé les noms de ces botanistes en *Valantius, Gleditsius* et *Clutius.*

Ex. 10. *Zygophyllum* "*billardierii*" a été dédié par Candolle (1824) à J. J. H. de Labillardière (de la Billardière). La latinisation voulue est "*Billardierius*" (au nominatif), mais cette terminaison n'est pas acceptable en vertu de l'Art. 60.11 et le nom s'écrit correctement *Z. billardierei* DC.

60.8. L'usage d'une forme de composition non conforme à la Recommandation 60G dans une épithète adjective est considéré comme une erreur à corriger.

Ex. 11. *Pereskia* "*opuntiaeflora*" par Candolle (1828) devrait être cité *P. opuntiiflora* DC. Cependant, dans *Andromeda polifolia* L. (1753), l'épithète est un nom de plante prélinnéen ("*Polifolia*" de Buxbaum) employé comme attribut; ce n'est pas un adjectif et il ne doit pas être corrigé en "*poliifolia*".

Ex. 12. *Cacalia "napeaefolia"* et *Senecio "napeaefolius"* devraient être cités *Cacalia napaeifolia* DC. (1838) et *Senecio napaeifolius* (DC.) Sch.-Bip. (1845); l'épithète spécifique fait allusion à la ressemblance des feuilles avec celles du genre *Napaea* L. (et non pas "*Napea*"), et d'autre part l'auteur aurait dû employer la voyelle de liaison *-i* au lieu de la terminaison du génitif singulier *-ae*.

60.9. L'usage d'un trait d'union dans une épithète composée est considéré comme une erreur devant être corrigée par élimination du trait d'union, à moins que l'épithète ne soit formée de mots qui sont habituellement séparés, ou si les lettres précédant et suivant le tiret sont les mêmes, cas dans lesquels le trait d'union est autorisé (voir les Art. 23.1 et 23.3).

Ex. 13. Elimination du trait d'union: *Acer pseudoplatanus* L. (1753), et non *A. "pseudo-platanus"; Ficus neoëbudarum* Summerh. (1932), et non *F. "neo-ebudarum"; Lycoperdon atropurpureum* Vittad. (1842), et non *L. "atro-purpureum"; Croton ciliatoglandulifer* Ortega (1797), et non *C. "ciliato-glandulifer"; Scirpus* sect. *Pseudoëriophorum* Jurtzev (in Bjull. Moskovsk. Obšč. Ips. Prir., Otd. Biol. 70(1): 132. 1965), et non *S.* sect. "*Pseudo-eriophorum*".

Ex. 14. Trait d'union autorisé: *Aster novae-angliae* L. (1753), *Coix lacrima-jobi* L. (1753), *Peperomia sanfelipensis* J. D. Sm. (1894), *Arctostaphylos uva-ursi* (L.) Sprengel (1825), *Veronica anagallis-aquatica* L. (1753; Art. 23.3), *Athyrium austro-occidentale* Ching (1986).

Note 2. L'Art. 60.9 ne traite que des épithètes (dans les combinaisons), et non des noms de genres ou de taxons de rang supérieur; un nom de genre publié avec un trait d'union ne peut être modifié que par conservation.

Ex. 15. *Pseudo-salvinia* Piton (1940) ne peut être changé en *"Pseudosalvinia"*, mais *"Pseudo-elephantopus"* a été changé par conservation en *Pseudelephantopus* Rohr (1792).

60.10. L'usage de l'apostrophe dans une épithète est considéré comme une erreur à corriger par élision de l'apostrophe.

Ex. 16. *Lycium "o'donellii", Cymbidium "i'ansoni"* et *Solanum tuberosum* var. *"muru'kewillu"* sont à corriger en *L. odonellii* F. A. Barkley (1953), *C. iansonii* Rolfe (1900) et *S. tuberosum* var. *murukewillu* Ochoa (in Phytologia 65: 112. 1988).

60.11. L'usage d'une terminaison (par exemple *-i*, *-ii*, *-ae*, *-iae*, *-anus* ou *-ianus*) en contradiction avec la Rec. 60C.1 (mais pas avec 60C.2), est considéré comme une erreur à corriger (voir également l'Art. 32.6).

Ex. 17. "*Rosa pissarti*" (Carrière in Rev. Hort. 1880: 314. 1880) est une erreur typographique pour *R.* "*pissardi*" (cf. Rev. Hort. 1881: 190. 1881) qui, lui-même, est considéré comme une erreur pour *R. pissardii* Carrière (voir la Rec. 60C.1(b)).

Note 3. Si le genre et/ou le nombre grammatical d'une épithète fondée sur un nom de personne n'est pas approprié pour le sexe et/ou le nombre de la ou des personne(s) dont elle commémore le nom, la terminaison doit être corrigée en conformité avec la Rec. 60C.1.

Ex. 18. *Rosa* ×"*toddii*" a été dédicacée par Wolley-Dod (in J. Bot. 69, Suppl. 106. 1931) à "Miss E. S. Todd"; le nom doit être corrigé en *R.* ×*toddiae* Wolley-Dod.

Ex. 19. *Astragalus* "*matthewsii*", dédié par Podlech & Kirchhoff (Mitt. Bot. Staatssamml. München 11: 432. 1974) à Victoria A. Matthews, doit être corrigé en *A. matthewsiae* Podlech & Kirchhoff; en conséquence, ce nom n'est pas un homonyme postérieur de *A. matthewsii* S. Watson (1883) (cf. Agerer-Kirchhoff & Podlech in Mitt. Bot. Staatssamml. München 12: 375. 1976).

Ex. 20. *Codium "geppii"* O. C. Schmidt (in Biblioth. Bot. 91: 50. 1923), qui commémore "A. & E. S. Gepp", doit être corrigé en *C. geppiorum* O. C. Schmidt.

Recommandation 60A

60A.1. Si un nouveau nom ou une nouvelle épithète doit être dérivé du grec, la translittération en latin devrait suivre l'usage classique.

60A.2. L'esprit rude devrait être transcrit en latin par la lettre *h*.

Recommandation 60B

60B.1. Un nom nouveau de genre ou une nouvelle épithète de sous-genre ou de section dérivant d'un nom de personne devrait être formé de la manière suivante:

(a) Si le nom de la personne se termine par une voyelle, on ajoute la lettre *-a*, (par exemple: *Ottoa* d'après Otto, *Sloanea* d'après Sloane), sauf si le nom a déjà soit la terminaison *-a*, auquel cas on ajoute *-ea*, (par exemple: *Collaea*, d'après Colla), soit la terminaison *-ea*, (par exemple: *Correa*) auquel cas on n'ajoute rien.

(b) Si le nom de la personne se termine par une consonne, on ajoute les lettres *-ia;* si le nom se termine en *-er*, les terminaisons *-ia* et *-a* sont toutes deux en usage, (par exemple: *Sesleria* d'après Sesler et *Kernera*, d'après Kerner).

(c) Pour les noms latinisés de personnes se terminant en *-us*, cette terminaison est omise avant d'appliquer la procédure décrite sous (a) et (b), (par exemple: *Dillenia* d'après Dillenius).

(d) Les autres syllabes du nom conservent leur orthographe originale, à moins qu'elles ne renferment des signes diacritiques ou des lettres étrangères au latin de la nomenclature botanique (voir l'Art. 60.6).

Note 1. Les noms peuvent être accompagnés d'un préfixe ou d'un suffixe, ou être modifiés par anagramme ou par abréviation. Dans ces cas, on les considère comme différents du nom primitif.

Ex. 1. *Durvillaea* Bory (1826) et *Urvillea* Kunth (1821); *Lapeirousia* Pourr. (1788) et *Peyrousea* DC. (1838); *Engleria* O. Hoffm. (1888), *Englerastrum* Briq. (1894), et *Englerella* Pierre (1891); *Bouchea* Cham. (1832) et *Ubochea* Baill. (1891); *Gerardia* L. (1753) et *Graderia* Benth. (1846); *Martia* Spreng. (1818) et *Martiusia* Schult. & Schult. f. (1822).

Recommandation 60C

60C.1. Les noms modernes de personnes peuvent recevoir une terminaison latine et servir à la formation d'épithètes spécifiques et infraspécifiques de la manière suivante (voir cependant la recommandation 60C.2):

(a) Si le nom de personne se termine par une voyelle ou *-er*, les épithètes substantives sont formées en ajoutant la terminaison du génitif adéquate au sexe et au nombre de la personne ou des personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple: *scopoli-i* pour Scopoli (m), *fedtschenko-i* pour Fedtschenko (m), *glaziou-i* pour Glaziou (m), *lace-ae* pour Lace (f), *hooker-orum* pour les Hooker, excepté si le nom se termine en *-a*, auquel cas il convient d'ajouter *-e* (au singulier) ou *-rum* (au pluriel) (par exemple: *triana-e* pour Triana (m)).

(b) Si le nom de personne se termine par une consonne (à l'exception de *-er*), les épithètes substantives sont formées en ajoutant *-i-* au thème (ampliation du thème) plus la terminaison du génitif appropriée au sexe et au nombre de la personne ou des

personnes à qui l'on veut rendre hommage (par exemple: *lecard-ii* pour Lecard (m), *wilson-iae* pour Wilson (f), *verlot-iorum* pour les frères Verlot, *braun-iarum* pour les sœurs Braun).

(c) Si le nom de personne se termine par une voyelle, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-an-* plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple: *Cyperus heyne-anus* pour Heyne, *Vanda lindley-ana* pour Lindley, *Aspidium bertero-anum* pour Bertero), excepté si le nom se termine en *-a*, auquel cas l'on ajoute *-n-* plus la terminaison appropriée (par exemple: *balansa-nus* (m), *balansa-na* (f), et *balansa-num* (n) pour Balansa).

(d) Si le nom de personne se termine par une consonne, les épithètes adjectives sont formées en ajoutant *-i-* (ampliation du thème) plus *-an-* (radical du suffixe adjectif) plus la terminaison du nominatif singulier appropriée au genre du nom générique (par exemple: *Rosa webb-iana* pour Webb, *Desmodium griffith-ianum* pour Griffith, *Verbena hassler-iana* pour Hassler).

Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à mettre en évidence la terminaison appropriée dans sa totalité.

60C.2. Si le nom de personne est déjà latin ou grec, ou possède une latinisation bien établie, on devrait utiliser le génitif latin approprié pour la formation d'épithètes substantives (par exemple: *alexandri* d'Alexander ou d'Alexandre, *augusti* d'Augustus, August ou Auguste, *linnaei* de Linnaeus, *martii* de Martius, *beatricis* de Beatrix ou Béatrice, *hectoris* d'Hector). On devrait éviter de traiter des noms modernes comme s'ils appartenaient à la troisième déclinaison (par exemple: *munronis* de Munro, *richardsonis* de Richardson).

60C.3. Pour la formation de nouvelles épithètes fondées sur des noms de personnes, l'orthographe original du nom de la personne ne devrait pas subir de modification, à moins qu'elle ne contienne des lettres étrangères au latin botanique ou des signes diacritiques (voir les Art. 60.4 et 60.6).

60C.4. Les préfixes et les particules devraient être traités comme suit:

(a) Le préfixe patronymique écossais "Mac", "Mc" ou "M", qui signifie "le fils de", devrait être transcrit "mac" et uni au reste du mot; ainsi *macfadyenii* d'après Macfadyen, *macgillivrayi* d'après MacGillivray, *macnabii* d'après McNab, et *mackenii* d'après M'Ken.

(b) Le préfixe patronymique irlandais "O" devrait être, soit uni au reste du mot, soit omis. Par exemple, *obrienii, brienianus* d'après O'Brien, *okellyi* d'après O'Kelly.

(c) Un préfixe qui est un article, par exemple le, la, l', les, el, il ou lo, ou qui contient un article comme du, de la, des, del, della, devrait être uni au mot; ainsi *leclercii* d'après Le Clerc, *dubuyssonii* d'après Du Buysson, *lafarinae* d'après La Farina, *logatoi* d'après Lo Gato.

(d) Un préfixe à un nom de famille indicatif d'anoblissement ou de canonisation devrait être omis, ainsi *candollei* d'après De Candolle, *jussieui* d'après de Jussieu, *hilairei* d'après Saint-Hilaire, *remyi* d'après St. Rémy; cependant s'il s'agit d'épithètes géographiques le "St." est traduit en *sanctus* (m) ou *sancta* (f), ainsi *sancti-johannis* d'après Saint-Jean, *sanctae-helenae* d'après Sainte-Hélène.

(e) Un préfixe allemand ou hollandais, s'il fait normalement partie du nom de famille, comme c'est souvent le cas en dehors de son pays d'origine, aux Etats-Unis par exemple, peut être intégré à l'épithète; ainsi *vonhausenii* d'après Vonhausen, *vanderhoekii* d'après Vanderhoek, *vanbruntiae* d'après Mme Van Brunt; mais autrement il doit être omis comme dans les cas suivants: *iheringii* d'après von Ihering, *martii* d'après von Martius, *steenisii* d'après van Steenis, *strassenii* d'après zu Strassen, *vechtii* d'après van der Vecht.

Recommandation 60D

60D.1. Les épithètes dérivées de noms géographiques ont de préférence une forme adjective et se terminent ordinairement par les terminaisons *-ensis*, *-(a)nus*, *-inus*, ou *-icus*.

Ex. 1. *Rubus quebecensis* L. H. Bailey (du Québec), *Ostrya virginiana* (Mill.) K. Koch (de Virginie), *Eryngium amorginum* Rech. f. (de Amorgos), *Polygonum pensylvanicum* L. (de Pennsylvanie).

Recommandation 60E

60E.1. Les épithètes d'un nom nouveau devraient être écrites conformément à l'orthographe primitive des mots dont elles dérivent et être en harmonie avec la pratique de la latinisation (voir l'Art. 23.5).

Ex. 1. *sinensis* (et non *chinensis*).

Recommandation 60F

60F.1. La lettre initiale de toute épithète spécifique ou infraspécifique devrait être une minuscule; cependant, les auteurs qui désirent utiliser une majuscule peuvent le faire pour des épithètes directement dérivées de noms de personnes (réelles ou mythiques), de noms vernaculaires (ou non latins) ou d'anciens noms de genres.

Recommandation 60G

60G.1. Les noms et les épithètes où sont combinés des éléments dérivés du grec ou du latin devraient être formés en respectant autant que possible l'usage classique (voir l'Art. 60.8). Ce dernier, dans ses grandes lignes, est le suivant:

(a) Dans un vrai mot composé, nom ou adjectif, s'il n'est pas en position terminale, se présente comme une forme de composition généralement créée d'une des manières suivantes:

(1) en éliminant la terminaison du génitif singulier (en latin: *-ae*, *-i*, *-us*, *-is;* en grec: *-os*, *-es*, *-as*, *-ous* et son équivalent *-eos*) et

(2) en ajoutant, devant une consonne, une voyelle de liaison (*-i-* en latin, *-o-* en grec).

(3) Les exceptions sont courantes et l'on devrait se référer à l'usage pour traiter d'une forme de composition particulière.

(b) Un pseudo-composé est une phrase formée de noms ou d'adjectifs et traitée comme s'il s'agissait d'un seul mot composé. Dans un pseudo-composé, un nom ou un adjectif qui ne se trouve pas en position terminale apparaît comme un mot pourvu

d'une désinence et non comme un thème modifié. Exemples: *nidus-avis* (nid d'oiseau), *Myos-otis* (oreille de souris), *cannae-folius* (feuille de *Canna*), *albo-marginatus* (bordé de blanc), etc. Dans les épithètes qui expriment une nuance de teinte, la première couleur qui introduit la nuance est souvent à l'ablatif, car la préposition *e, ex* est implicite. Par exemple: *atropurpureus* (pourpre noirâtre) de *ex atro purpureus* (pourpre mêlé de noir). D'autres ont été délibérément introduites de façon à rappeler des distinctions d'ordre étymologique lorsque différents éléments de mots possèdent la même forme de composition, telles que *tubi-* de tube (*tubus, tubi*, thème *tubo-*) ou de trompette (*tuba, tubae*, thème *tuba-*), auquel cas *tubaeflorus* ne peut signifier qu'à fleurs en trompette; de même *carici-* est la forme de composition à la fois du papayer (*carica, caricae*, thème *carica-*) et de la laîche (*carex, caricis*, thème *caric-*), auquel cas *caricaefolius* ne peut signifier qu'à feuilles de papayer. Cette utilisation du génitif singulier de la première déclinaison pour former des pseudo-composés est considérée comme une erreur à corriger, sauf si elle introduit une distinction étymologique.

(c) Quelques formes irrégulières communes sont utilisées pour la composition de mots. Exemples: *hydro-* et *hydr-* (*Hydro-phyllum*) alors que le thème régulier du nom est *hydat-*; *calli-* (*Calli-stemon*) alors que le thème régulier de l'adjectif est *calo-*; et *meli-* (*Meli-osma*, *Meli-lotus*) alors que le thème régulier du nom est *melit-*.

Note 1. Les traits d'union dans les exemples ci-dessus servent simplement à donner plus de clarté à l'explication. Pour l'emploi des traits d'union dans les noms et les épithètes botaniques, voir les Art. 20.3, 23.1 et 60.9.

Recommandation 60H

60H.1. Les épithètes de noms de champignons dérivés du nom générique de l'hôte devraient avoir la même orthographe que celle qui est admise pour ces derniers noms; des orthographes différentes sont considérées comme des variantes orthographiques à corriger (voir l'Art. 61).

Ex. 1. *Phyllachora "anonicola"* (Chardon in Mycologia 32: 190. 1940) doit être corrigé en *P. annonicola* Chardon, puisque l'orthographe *Annona* est actuellement acceptée de préférence à *"Anona"*. — *Meliola "albizziae"* (Hansford & Deighton in Mycol. Pap. 23: 26. 1948) doit être corrigé en *M. albiziae* Hansf. & Deighton puisque l'orthographe *Albizia* est actuellement acceptée de préférence à *"Albizzia"*.

Recommandation 60I

60I.1. On devrait toujours donner l'étymologie des noms et des épithètes si elle n'est pas évidente.

Article 61

61.1. Pour tout nom, il n'y a qu'une seule variante orthographique qui est considérée comme validement publiée, celle apparaissant dans la publication originale sauf exceptions prévues aux Art. 60 (fautes d'orthographe ou de typographie), 14.11 (orthographe conservée) et 32.6 (terminaison latine incorrecte).

61.2. Au sens de ce *Code*, les variantes orthographiques sont les différentes orthographes, formes de composition, d'accord, de conjugaison ou de déclinaison d'un nom ou d'une épithète (y compris les erreurs typographiques), un seul type étant impliqué.

61.3. Si une ou plusieurs variantes orthographiques d'un nom apparaissent dans la publication originale, il faut conserver celle qui, tout en se conformant aux règles, s'accorde le mieux avec les recommandations de l'Art. 60; autrement, le premier auteur qui, dans un texte effectivement publié (Art. 29 à 31), adopte explicitement l'une des variantes, tout en rejetant l'autre (ou les autres), doit être suivi.

61.4. Les variantes orthographiques d'un nom doivent être corrigées en les ramenant à la forme validement publiée de ce nom. Chaque fois qu'une telle variante apparaît dans une publication, elle doit être lue comme si elle était imprimée sous sa forme corrigée.

Note 1. Dans une citation complète, il est souhaitable que la forme originale d'une variante orthographique corrigée soit ajoutée (Rec. 50F).

61.5. Des noms semblables au point d'être confondus, fondés sur le même type, sont considérés comme des variantes orthographiques. (Pour les noms semblables au point d'être confondus, fondés sur des types différents, voir l'Art. 54.3.)

Ex. 1. *Geaster* Fr. (1829) et *Geastrum* Pers. (1794): Pers. (1801) sont des noms semblables fondés sur le même type (Taxon 33: 498. 1984); ils sont considérés comme des variantes orthographiques en dépit du fait qu'ils dérivent de deux mots différents, *aster* (*asteris*) et *astrum* (*astri*).

SECTION 2. GENRE GRAMMATICAL DES NOMS GÉNÉRIQUES

Article 62

62.1. Un nom générique garde le genre grammatical que lui a fixé la tradition botanique sans prise en compte de l'usage classique ou de celui de son auteur. Un nom générique sans tradition botanique garde le genre grammatical que lui a fixé son auteur.

Note 1. La tradition botanique maintient habituellement le genre grammatical classique d'un mot grec ou latin, s'il est bien établi.

**Ex. 1.* En accord avec la tradition botanique, *Adonis* L., *Atriplex* L., *Diospyros* L., *Hemerocallis* L., *Orchis* L., *Stachys* L., et *Strychnos* L. sont des féminins, alors que *Lotus* L. et *Melilotus* L. sont des masculins. *Eucalyptus* L'Hér., dépourvu de tradition botanique, garde le genre grammatical féminin que lui a fixé son auteur. Bien que leur terminaison suggère le masculin, *Cedrus* Trew et *Fagus* L., comme la plupart des noms d'arbres classiques, sont traditionnellement féminins et gardent ce genre grammatical; de même, *Rhamnus* L. est féminin, malgré le fait que Linné lui ait assigné le masculin. *Phyteuma* L. (n), *Sicyos* L. (m), et *Erigeron* L. (m) sont d'autres noms pour lesquels la tradition botanique a rétabli les genres grammaticaux classiques malgré des choix différents de Linné.

62.2. Les noms génériques composés prennent le genre grammatical du dernier mot au nominatif dans le composé. Si, cependant, la terminaison est changée, le genre grammatical doit l'être aussi.

Ex. 2. Noms génériques composés où la terminaison du dernier mot est changée: *Stenocarpus* R. Br., *Dipterocarpus* C. F. Gaertn. et tous les autres composés modernes comme *Hymenocarpos* Savi terminés par le grec masculin *-carpos* (ou *-carpus*) sont masculins; en revanche, ceux qui se terminent en *-carpa* ou *-carpaea* sont féminins (exemple: *Callicarpa* L. et *Polycarpaea* Lam.); tandis que ceux qui se terminent en *-carpon*, *-carpum* ou *-carpium* sont neutres (exemple: *Polycarpon* L., *Ormocarpum* P. Beauv. et *Pisocarpium* Link).

(a) Les noms composés terminés par *-codon*, *-myces*, *-odon*, *-panax*, *-pogon*, *-stemon* et autres mots masculins sont masculins.

Ex. 3. Indépendamment du fait que les noms de genres *Andropogon* L. et *Oplopanax* (Torr. & A. Gray) Miq. ont été traités à l'origine comme neutres par leurs auteurs, ce sont des masculins.

(b) Les noms composés se terminant par *-achne*, *-chlamys*, *-daphne*, *-mecon*, *-osma* (transcription moderne du mot *osmê*, féminin en grec) et autres mots féminins, sont féminins. Une exception est faite en faveur des noms se terminant par *-gaster* qui, à vrai dire, devraient être féminins, mais qu'on doit considérer comme masculins si l'on suit l'usage des botanistes.

Ex. 4. Indépendamment du fait que *Dendromecon* Benth. et *Hesperomecon* Greene ont été traités à l'origine comme neutres, ce sont des féminins.

(c) Les noms composés se terminant par *-ceras*, *-dendron*, *-nema*, *-stigma*, *-stoma* et autres mots neutres sont neutres. Une exception est faite en faveur des noms terminés par *-anthos* (ou *-anthus*) et *-chilos* (*-chilus* ou *-cheilos*) qui devraient être neutres puisqu'en grec les mots *anthos* et *cheilos* sont neutres; mais ils sont traités au masculin, selon l'usage botanique.

Ex. 5. Indépendamment du fait que *Aceras* R. Br. et *Xanthoceras* Bunge ont été considérés comme féminins à leur publication, ce sont des neutres.

62.3. Les noms génériques formés arbitrairement, les noms vernaculaires ou les adjectifs utilisés comme noms génériques dont le genre n'est pas évident doivent conserver le genre grammatical assigné par leur(s) auteur(s). Si celui-ci a négligé de l'indiquer, l'auteur suivant a le droit de choisir et son choix, s'il est effectivement publié (Art. 29 à 31), doit s'imposer.

Ex. 6. *Taonabo* Aublet (1775) est féminin puisque les deux espèces d'Aublet étaient *T. dentata* et *T. punctata*.

Ex. 7. *Agati* Adanson (1763) a été publié sans indication du genre grammatical. Le genre féminin lui ayant été assigné par Desvaux (in J. Bot. Agric. 1: 120. 1813), ce choix est décisif, puisque cet auteur est le premier qui a adopté ce nom après Adanson.

Ex. 8. Le genre grammatical apparent de *Manihot* Mill. (1754), était féminin à en juger par certains des polynômes spécifiques, et *Manihot* est, par conséquent, considéré comme féminin.

62.4. Les noms génériques finissant en *-anthes, -oides* ou *-odes* doivent être traités au féminin, et ceux en *-ites* au masculin, quel que soit le genre grammatical attribué par leurs auteurs.

Recommandation 62A

62A.1. Si un genre est divisé en deux ou plusieurs genres, le nom ou les noms nouveaux devraient être du même genre grammatical que le nom générique maintenu.

Ex. 1. Si *Boletus* L. : Fr. est divisé, le genre grammatical des nouveaux noms génériques devrait être masculin: *Xerocomus* Quél. (1887), *Boletellus* Murrill (1909), etc.